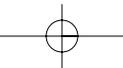
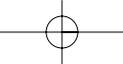


CAUSE COMMUNE



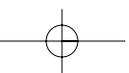


Philippe Aigrain

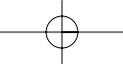
Cause commune

L'information entre bien commun et propriété

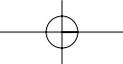
Fayard



Pour Suzanne et Louise.



Ce livre a été écrit en interaction avec un petit groupe de lecteurs qui ont réagi à l'exposé d'un synopsis, à la lecture de certains chapitres, au choix d'une orientation. Ce premier cercle de lecteurs-amis se composait de Jacques Robin, pionnier et inspirateur, de Valérie Peugeot, exigeante complice, de Jean-Claude Guédon, critique chaleureux, et de Patrick Viveret, tisseur d'humanité. Les autres membres de Transversales Science Culture constituaient un second cercle de partenaires. Remerciements spéciaux à Henri Trubert, preuve amicale de ce que le métier d'éditeur reste indispensable, à Mireille, Suzanne et Louise pour mille aides invisibles et cent bien concrètes, ainsi qu'à Florent Latrive, David Bollier, Jamie Love, Manon Ress, Fabio Petri, Joseph Giustiniani, Béatrice Korc et l'équipe de la Société pour les espaces publics d'information : Anne Brisset, Raphaël Badin et Karine Chevalet.



Préface

Un autre regard sur le monde : de l'anticipation à l'action

« Il est grand temps, nous semble-t-il, de prendre du recul. Ce monde sera tel que nous le ferons, pour le meilleur ou pour le pire. L'homme acteur de l'histoire tranchera mais encore faut-il qu'il sache où il veut, et peut, aller... »

René PASSET.

« Une société peut être dite nouvelle quand il y a transformation structurelle dans les relations de production, dans les relations de pouvoir, dans les relations entre les personnes. »

Manuel CASTELLS.

Nous vivons une révolution comme l'humanité en a connu bien peu dans son histoire, un véritable

CAUSE COMMUNE

« changement d'ère » dont nous arrivons difficilement à prendre toute la mesure : l'entrée dans l'ère de l'information, de la communication et de la commande. On examine généralement cette rupture majeure à travers les technologies de l'information et de la communication, ou sous l'angle global de la « société de l'information ». Même si effectivement le développement des réseaux globalise la planète, que ce soit pour l'information, le commerce ou les relations sociales et politiques, l'essentiel de la révolution anthropologique que nous vivons ne rend pas compte du fait que ce sont bien « les règles du jeu qui changent, les forces productives, les processus de valorisation, les rapports sociaux, nos représentations, nos valeurs et jusqu'à nos horizons collectifs » (Jean Zin).

Les grilles de lecture de cette nouvelle ère sont principalement celles de la complexité et de la transversalité, dont nous n'avons pas encore la culture. La complexité défie nos méthodes traditionnelles d'analyse et d'action. Notre raisonnement face à elle reste analytique, notre vision du monde disciplinaire, nos connaissances de nature encyclopédique. Nous continuons à explorer de manière linéaire les données du passé, alors que les évolutions actuelles sont non linéaires, exponentielles, en constante accélération. Du côté des hommes politiques, des économistes et des organisateurs du monde, la complexité des situations est abordée avec des méthodes et outils intellectuels inspirés de ceux des XIX^e et XX^e siècles, en référence à des évolutions homogènes, à un monde stable où les mêmes causes produisaient les mêmes effets. Or les effets réagissent sur leur cause. Les processus,

PRÉFACE

réseaux, systèmes s'enchevêtrent aujourd'hui dans un maillage inextricable. L'analyse cartésienne découpant la complexité en éléments simples ne suffit plus à rendre compte de la dynamique des systèmes et de leur évolution. Apte à isoler les facteurs déterminants dans le fonctionnement de tel ou tel mécanisme, cette analyse échoue dans la compréhension des processus d'auto-organisation et d'autosélection.

La méthode systémique née dans les années 1950 complète la démarche analytique traditionnelle. Au cours des vingt dernières années, une forme de synthèse a été réalisée entre ces diverses approches. Elle jette un regard neuf sur les systèmes physiques, biologiques, sociaux et écologiques. Une nouvelle compréhension de la nature est en train de naître du fait de l'utilisation de ces outils : on cherche à comprendre par la synthèse plutôt que par l'analyse. Notre place et notre rôle dans l'univers deviennent ainsi plus compréhensibles, fondant et légitimant toute action consciente. Notre gestion du monde est en effet restée sourde et aveugle au grand courant qui façonne l'écosphère, la biosphère et la technosphère. L'intégrer désormais à notre analyse implique plusieurs disciplines et plusieurs domaines différents. La responsabilité humaine prend alors tout son sens. Elle doit désormais tenir compte des contraintes de la nature pour mieux en tirer parti.

Il nous faut donc de nouveaux outils, de nouvelles méthodes de pensée pour aborder une évolution dont nous sommes les acteurs principaux. Porter un « autre regard sur le monde » : voilà l'objet principal des ouvrages qui vont paraître dans cette nouvelle collection.

CAUSE COMMUNE

Les modes d'organisation de nouvelles sociétés ne peuvent plus être imaginés à partir des seuls leviers que sont la « domination » au niveau relationnel et le « marché » du point de vue des échanges. Nous avons à intégrer en permanence l'approche transversale et transdisciplinaire, ainsi que la recherche de la qualité de la vie. Le Groupe de réflexion inter et transdisciplinaire (GRIT) s'essaie à situer les changements et les transformations à plusieurs niveaux d'interdépendance entre l'homme, les organisations, la société et l'écosystème. Deux termes dialogiques et complémentaires, « alertes » et « émergences », symbolisent la nécessité de comprendre la montée de périls majeurs pour l'humanité et la biosphère. Ils conduisent à proposer des actions collectives fondées sur la cogestion et la corégulation citoyennes afin de construire de manière solidaire l'avenir des sociétés humaines.

Nous sommes en effet confrontés à des dangers d'une gravité inédite pour l'humanité et la biosphère. Les actions envisagées par les politiques ont démontré leur inefficacité : nouvelles formes de violence et de barbarie, montée du terrorisme, accroissement des inégalités, de l'exclusion, de la pauvreté, montée des intégrismes et risque de « guerre des civilisations » liée à l'intolérance, à l'intransigeance et au racisme, tentation d'une « post-humanité », avec ses nouveaux risques bio, info, éco, nanotechnologiques, dérèglements climatiques, incapacité de gérer l'eau potable, grandes pandémies.

Différentes raisons expliquent cette situation :

- *la détérioration de nos rapports avec la nature* : nous sortons d'une période où nous pensions que la nature était gratuite et nous était donnée, mais la

PRÉFACE

manière dont nous produisons et consommons rend impossible une coévolution fructueuse avec elle ;

- *la détérioration de nos rapports avec l'économie* : la dimension nouvelle de la matière qu'est l'« information » modifie radicalement nos technologies, nos modes de production et nos échanges. Un recours généralisé à l'économie de marché renforce les disparités et les écarts aux niveaux tant national que planétaire, alors qu'il faudrait s'ouvrir à une économie plurielle non pas seulement *de* marché mais *avec* marché, une économie qui utiliserait des indicateurs qualitatifs, qui reformerait les comptabilités publiques et mettrait en route de nouveaux systèmes d'échanges ;

- *la détérioration de nos rapports à la société* (le « vivre-ensemble ») : de nouvelles connaissances émergent et nécessitent des mutations sociales et culturelles : un désir de mondialisation qui ne soit pas seulement fondé sur l'économisme, une volonté de faire de la politique « autrement », la conscience du risque pour la science d'être récupérée par le scientisme, une connaissance accrue de nos modes de fonctionnement, de pensée, la découverte chaque jour de nouveaux savoirs sur l'univers, l'affirmation enfin en partie reconnue du rôle des femmes dans le développement des sociétés humaines.

D'autres mondes et d'autres voies sont possibles. En restant seulement dans l'alerte, dans la peur, on ne peut déboucher sur l'action car la peur stérilise. Il faut passer au « désir d'humanité ». Cette humanité se trouve à un rendez-vous crucial de son histoire, elle est à un carrefour, elle risque la sortie de route. Si le pessimisme de l'intelligence est indispensable, l'exigence intellectuelle renvoie à

CAUSE COMMUNE

l'« optimisme de la volonté ». Ce lien nous ramène à la qualité démocratique elle-même. L'ampleur des défis suppose l'édification d'une démocratie planétaire qui sera une construction collective dans une dynamique de coopération et de coévolution. Les perspectives d'une « écologie politique » prenant en compte l'entrée dans l'« ère de l'information » et de la complexité permettraient un meilleur rapport entre autonomie individuelle, lien social et modes d'insertion des personnes dans la société et les collectifs.

En complémentarité avec d'autres initiatives de nature associative, le GRIT s'est organisé en un « réseau coopératif d'intelligence collective » qui plonge ses racines premières dans la création et le fonctionnement du Groupe des Dix. À partir de 1968, ce groupe s'est constitué autour de Robert Buron, Henri Laborit, Edgar Morin, Jacques Robin, Alain Laurent, René Passet et Joël de Rosnay. Avec la participation de Jacques Baillet, Jean-François Boissel, Jacques Sauvan, Jacques Attali, André Leroy-Gourhan, Henri Atlan, Gérard Rosenthal, Monette Martinet, Françoise Coblence, Michel Serres, Odette Thibault, Jacques Piette et bien d'autres, il a fonctionné régulièrement pendant une dizaine d'années dans le cadre de rencontres mensuelles et informelles sur des thèmes transversaux. Après la mort de Robert Buron, Michel Rocard et Jacques Delors sont venus relayer les personnalités politiques, car l'objectif était de mieux comprendre et cerner les rapports entre les sciences et les techniques d'un côté, la culture et le politique de l'autre. Le Groupe des Dix a noué des contacts avec quantité d'invités, tels Jacques

PRÉFACE

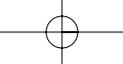
Monod, François Jacob, René Thom, François Meyer, Gérard Mendel, Jean-Pierre Dupuy et de nombreux autres chercheurs et penseurs. Il a participé à différents colloques et séminaires, notamment avec le Club de Rome.

Après 1982, des anciens du Groupe des Dix furent concernés par le CESTA (Centre d'études des systèmes et technologies avancées) à la suite d'un rapport de Joël de Rosnay sur la création d'un centre d'études et de réflexions sur les mutations en cours, ainsi que par le Groupe Science Culture, qui donna naissance à la revue bimensuelle *Transversales Science Culture* publiée jusqu'à aujourd'hui.

Les travaux du GRIT trouvent maintenant leur concrétisation dans la présente collection. Grâce à la contribution d'une équipe d'économistes, de sociologues, de philosophes, de biologistes, d'informaticiens, des thèmes cruciaux pour l'avenir des sociétés humaines ont été sélectionnés. Ces ouvrages sont destinés cette fois à un public plus large dans un processus de création original, collectif, interactif et pluriel fondé sur le débat et le dialogue.

Joël de Rosnay,
président du GRIT.

Jacques Robin,
fondateur de Transversales Science Culture.



Chapitre 1

Deux mondes en un

« Commun : qui appartient à tous ;
à quoi tous ont droit ou part. »

GRAND LAROUSSE ENCYCLOPÉDIQUE

Cher lecteur, chère lectrice, supposons un instant que, comme dans les romans de science-fiction de Doris Lessing¹, vous fassiez partie d'une lointaine équipe intergalactique envoyée chez nous prendre le pouls de notre planète. On vous aura muni d'instructions qui paraîtraient surprenantes à un Terrien. On vous invite à ignorer temporairement les symptômes d'une crise écologique physique : montée de la concentration des gaz à effet de serre dans l'atmosphère, usage rapidement insoutenable

1. Doris Lessing a écrit un cycle de romans de science-fiction réunis sous le titre *Canopus dans Argos : Archives*.

CAUSE COMMUNE

des ressources énergétiques, apparition de nouveaux problèmes de santé liés aux milieux et modes de vie. On vous demande de vous consacrer de toute urgence à un domaine largement immatériel, celui des échanges d'information entre êtres humains et des tensions qui s'y produisent. Vous partez en quête d'observations.

Première observation : Wikipedia

Le 15 janvier 2001, Larry Sanger, Ben Kovitz et Jimbo Welsh lancèrent un projet qui visait à créer une encyclopédie à laquelle chacun pourrait accéder librement et gratuitement, dont chacun pourrait réutiliser et modifier les articles pourvu que les articles modifiés restent eux-mêmes librement accessibles, utilisables et modifiables. L'outil de production de cette encyclopédie était un Wiki, c'est-à-dire un logiciel permettant à n'importe qui d'éditer n'importe laquelle de ses pages (articles) avec un simple navigateur Web. Vous avez bien lu : n'importe qui ayant accès à la Toile peut à n'importe quel moment changer le contenu de n'importe lequel des articles de cette encyclopédie. Un observateur terrien de cette activité, Clay Shirky, a reconnu dans son article « Les logiciels sociaux et la politique des groupes » [71]¹ que, même parmi les promoteurs de la coopération informationnelle, bien peu croyaient qu'une approche ouverte à tous, sans aucun contrôle éditorial a priori, pouvait

1. Les chiffres entre crochets renvoient à la bibliographie en fin d'ouvrage.

DEUX MONDES EN UN

aboutir à autre chose qu'à un chaos destructif. Trois ans et demi plus tard, la version anglaise de l'encyclopédie comporte 370 140 articles, et Wikipedia¹ existe dans plus de 80 langues, dont 18 comportent plus de 10 000 articles, le total dépassant aujourd'hui le million d'articles. La version française en comporte près de 60 000, en augmentation rapide. La vision dynamique du progrès du projet est encore plus impressionnante : passé une certaine masse critique d'articles et d'utilisateurs dans une langue donnée, la qualité des articles augmente rapidement. Pour un exemple d'article abouti, on pourra consulter notamment l'article « Clavecin² » de la version française.

Comment Wikipedia peut-il fonctionner et aboutir à un tel succès ? En libérant la capacité créative de dizaines de milliers de contributeurs, et en permettant à cette capacité de s'exercer à petites doses, incrémentalement. Et aussi en s'assurant, ce qui est tout le génie de la conception technique des Wikis et de la mise en œuvre qu'en fait Wikipedia, que cela prenne au moins autant de temps de détruire que de créer, et que les destructions soient réversibles. Wikipedia met en action des dispositifs de sécurité, mais ils ne s'exercent que contre ceux qui voudraient modifier de très nombreuses pages à la fois, ce qui ne saurait être le cas d'un contributeur bien intentionné. C'est seulement pour quelques endroits « critiques », telle la page d'accueil du projet, qu'il a été nécessaire d'introduire des principes de modération (soumission

1. <http://www.wikipedia.org>.

2. <http://fr.wikipedia.org/wiki/Clavecin>.

CAUSE COMMUNE

de la demande de changement à l'équipe éditoriale). Comme la plupart des projets de coopération informationnelle libre, Wikipedia possède de nombreux dispositifs pour alimenter la coopération, lui permettre de progresser vers des buts partagés : listes de discussions entre contributeurs, historiques, métaprojets de coordination linguistique, projets satellites sur les synonymes, les citations, et surtout ce que Clay Shirky appelle la « Constitution commune » du projet, l'énoncé de ses buts et de ses règles.

Voilà notre observateur intergalactique fort étonné. En général, on ne l'envoie pas aussi loin pour constater que tout va bien. Il poursuit donc ses observations, et en voici bientôt une seconde, qui paraît difficile à concilier avec la première.

Deuxième observation : les multinationales de l'information en guerre contre leurs clients

Sous le titre « Le patron de Vivendi va prendre la tête de la guerre contre le piratage », le *Financial Times* [81] rapporte que, le 12 octobre 2004, Jean-René Fourtou, PDG de Vivendi-Universal et président de l'International Chamber of Commerce, s'est adressé, aux Nations unies, à un parterre de dirigeants de multinationales pharmaceutiques, pétrochimiques, du logiciel et des biens de consommation. Il a annoncé une offensive industrielle mondiale contre le piratage intellectuel, appelant les dirigeants d'entreprise à s'unir dans cette guerre. Le même jour, selon une dépêche de l'Associated Press, un groupe de travail fédéral américain a

DEUX MONDES EN UN

recommandé de donner de nouveaux pouvoirs d'enquête et de police à ceux qui combattent le « vol de propriété intellectuelle », allant de la contrefaçon de médicaments à l'échange de musique sur Internet. Par exemple, le rapport de ce groupe de travail suggère d'autoriser les écoutes téléphoniques et la surveillance d'Internet, ainsi que d'instituer une obligation pour les fournisseurs d'accès à Internet de donner les noms des usagers accusés d'échanges de contenus soumis à copyright. Rien là de spécifique aux États-Unis : un renforcement similaire des procédures, incluant des mesures de saisie préventive des biens et avoirs des personnes accusées, est prévu dans la directive européenne « Respect des droits de propriété intellectuelle » adoptée le 29 avril 2004.

Les Terriens semblent ne pas s'étonner que l'on traite avec les mêmes instruments juridiques et de police la copie industrielle de produits physiques et l'échange d'information sans but lucratif par les individus. Ils ne paraissent pas s'étonner non plus d'une coalition mondiale de grands patrons s'organisant pour mener un lobbying conjoint auprès des gouvernements de 80 pays et cédant à la frénésie de la guerre préventive au point d'en lancer une contre leurs propres clients.

Les deux mondes

Redevenons simples Terriens. Cette coexistence de phénomènes apparemment si disparates qui touchent la production et les échanges d'information est-elle anecdotique ? Résulte-t-elle d'une

CAUSE COMMUNE

sélection un peu aléatoire effectuée par notre observateur intergalactique? Il n'en est rien. On trouvera plus bas deux tableaux (p. 26 et 27). Le premier liste quelques coopérations informationnelles qui nous donnent de nouveaux outils techniques, de nouveaux médias, de nouvelles connaissances partagées et réalisations scientifiques, de nouvelles coordinations entre promoteurs d'une vision de l'intérêt général. Le second n'est qu'un extrait de la longue liste de tensions résultant de l'appropriation forcenée de l'information et des connaissances par des acteurs économiques.

Tout se passe comme si deux mondes habitaient une seule planète, y traçant des routes complètement différentes.

Dans le premier, des programmeurs¹ de logiciels libres distribués dans le monde entier créent, sans recours aux transactions monétaires, des réalisations techniques plus complexes que ce dont l'humanité a pu rêver jusqu'à il y a peu. Le partage des goûts et des créations réinvente la diversité culturelle autant qu'il la brasse. L'usage des technologies de l'information et de la communication, du courrier électronique aux listes de discussion, des sites Web coopératifs à la mise en réseaux d'informations mutualisées, favorise l'apparition de nouvelles solidarités mondiales et locales. L'émergence de ressources et d'outils partagés pour l'information, par la preuve qu'elle apporte des bénéfices de la coopération et de la solidarité, renforce l'idée qu'il existe des biens

1. On les appelle en réalité développeurs, car leur activité ne se réduit pas à la programmation (l'écriture des logiciels) mais inclut leur conception, l'organisation de la coopération entre contributeurs multiples à ces efforts, les relations avec les usagers.

DEUX MONDES EN UN

communs porteurs d'avenir. Les acteurs de ces domaines s'allient à ceux qui combattent pour préserver les biens publics mondiaux fragiles de la sphère physique (eau, air, climat, environnement). Les solidarités sociales s'enhardissent et se donnent les moyens du contrôle qualitatif des formes d'échange et de production, valorisant dans un même mouvement le commerce équitable, les économies d'énergie et le partage des connaissances. Elles explorent de nouveaux moyens de doter de ressources suffisantes les biens publics sociaux (éducation, santé, revenus pour tous). Une nouvelle ère du politique s'ouvre, qui s'appuie sur l'État à toutes ses échelles et sur les institutions internationales sans avoir besoin qu'ils contrôlent la vie sociale dans le détail.

Dans le second monde, des multinationales produisent des contenus standardisés (films, produits de marque, formats d'émissions télévisées) qu'elles déclinent en versions «localisées». Elles consacrent des sommes gigantesques à les promouvoir auprès de ceux qui sont assez riches pour se les payer, ou pour que leur attention soit vendue aux annonceurs publicitaires. Elles défendent leurs monopoles par de multiples murs de propriété : brevets, droits d'auteur patrimoniaux dont la mise en œuvre est maintenant assurée par la technique et la surveillance, à un moindre degré, marques. Les mécanismes complexes des transactions liées aux licences de brevets et de copyright leur permettent d'échapper aux prélèvements fiscaux. Dans ce monde, nous devenons les terminaux de la musique que nous écoutons, de médias qui ne nous permettent plus de distinguer mise en scène et réalité. Des campagnes d'information

CAUSE COMMUNE

Tableau 1 – Quelques coopérations informationnelles

Nature et résultats de la coopération	Exemples
Logiciels libres.	GNU/Linux, des milliers de programmes d'ordinateur utilisés par des dizaines de millions de personnes et les infrastructures de la société de l'information.
Médias coopératifs.	Slashdot, Indymedia, blogues : médias spécialisés ou généralistes.
Publications scientifiques ouvertes.	La Public Library of Science, des dizaines d'autres revues scientifiques en accès libre, un fonds de centaines de milliers de tirés à part sur le Web.
Nouvelles formes artistiques.	Musique hip-hop et remix, forums de poésie, art libre.
Archivage sociétal des radios publiques.	Archivage et mise en réseaux de partage par les individus des émissions de radio publiques après leur disparition des sites des radios. Projet d'institutionnalisation à travers un réseau national d'échanges.
Annotation coopérative des génomes.	Projet Ensemble : annotation coopérative (par des chercheurs de nombreux pays) des données décrivant les génomes de nombreux organismes pour mettre en commun le savoir et les hypothèses les concernant.

DEUX MONDES EN UN

Tableau 2 – Exemples d’appropriation privée de l’information et tensions qui en résultent

Mécanismes	Effets ou tensions qui en résultent
Extension des domaines couverts par les brevets (molécules, notamment pharmaceutiques, variétés végétales, séquences génétiques, logiciels et méthodes de traitement de l’information).	Appropriation de connaissances ou de ressources naturelles auparavant considérées comme biens communs. Difficultés d’accès à des ressources essentielles (médicaments, semences). Entraves à l’innovation.
Mondialisation uniforme des brevets.	Entraves au développement.
Extension répétée de la durée des droits d’auteur.	Non-existence d’un domaine public pour les médias audiovisuels. Illettrisme dans l’usage de ces médias.
Criminalisation de comportements de partage sans but lucratif.	Restrictions dans la diffusion culturelle, mépris pour la loi, qui paraît taillée sur mesure pour des intérêts particuliers.
Installation de technologies qui contrôlent a priori les droits d’usage de l’information.	Définition plus restrictive de ces droits. Obstacles à la possibilité d’accéder à certains contenus avec certaines machines ou logiciels ou pour certains usagers (handicapés). Contrôle propriétaire des industriels sur les canaux de diffusion. Rareté des contenus artificiellement entretenue.
Présomption de culpabilité en matière de propriété intellectuelle.	Lorsque les mécanismes de propriété s’appliquent aux activités des individus ou à des actes fondamentaux de la vie sociale, un véritable danger pour les libertés existe.
Puissance démesurée et fragile des industries qui détiennent des monopoles sur l’information.	Pénétration accrue des gouvernements par les intérêts économiques, concentration extrême des médias, crise des processus démocratiques, contrôle des représentations et des termes de débat.

CAUSE COMMUNE

gouvernementales nous invitent à adopter une alimentation saine, alors que pour l'immense majorité de la population ni l'offre du supermarché du coin, ni les messages publicitaires généraux, ni les contraintes de temps ne permettent d'adopter ces comportements. Dans ce monde, nous sommes les cibles de médicaments – bientôt personnalisés génétiquement – que nous consommons, les logiciels nous utilisent plus que nous ne les utilisons, et nous éprouvons leurs mises à jour comme autant d'épreuves non choisies. Les marges de profit inimaginables des industries qui possèdent des monopoles sur l'information transforment l'économie physique en une dépendance subissant en permanence la pression de la maximisation des revenus financiers. Les territoires, les travailleurs, y sont jetables, ou reconfigurables à merci. Dans les marges de ce monde, ceux qui ne réunissent pas les conditions de revenu ou de socialisation pour être des terminaux rentables survivent de débrouilles aux franges de la légalité et des miettes de systèmes de solidarité privés de leurs ressources. La criminalité organisée prospère sur la déconnexion entre prix et coûts de production¹, qui lui permet de transformer la contrefaçon en industrie utilisant les mêmes circuits que les multinationales. Ceux qui disposent du confort nécessaire tentent d'échapper à la perte de sens qui résulte de tous ces mécanismes par le repli sur soi et la reconstruction d'un environnement protégé dans une sphère privée.

1. Lorsque le prix d'un produit physique est dix ou cent fois supérieur au coût de sa fabrication, il devient extrêmement tentant d'en produire industriellement des copies.

DEUX MONDES EN UN

Aperçu

Notre présent est gros de ces deux mondes. Ils l'habitent l'un comme l'autre, mais leur cohabitation est si tendue, si explosive, que l'heure des bifurcations arrive. Dans les quelques années qui viennent, nous allons prendre des décisions qui détermineront de façon irréversible lequel de ces deux mondes va dominer notre avenir. Mais d'où viennent ces deux mondes ? Une *cause commune* les a mis en mouvement. La naissance de techniques permettant d'extraire l'information, de la créer, de la transformer, de lui donner forme, de l'échanger, de reconnaître des éléments d'information dans ce qui paraissait autrefois simple agencement de matière ou mystérieux phénomènes du vivant, constitue cette cause commune. On a tant parlé d'information, d'économie de l'information, des techniques d'information et de communication, que plus d'un lecteur doit les avoir rangées parmi ces concepts vagues qui vivent ce que vivent les modes intellectuelles. Pourtant, il est aujourd'hui possible de quitter le terrain des invocations pour vraiment comprendre en quoi l'information et ses techniques sont une transformation majeure des civilisations humaines, et comment la collision entre leur naissance et les mécanismes antérieurs de l'économie monétaire et des régimes de propriété nous précipite dans ces mondes contradictoires.

Le chapitre 2 fait vivre les révolutions techniques, sociales et intellectuelles qui ont permis l'émergence de l'information et de ses techniques. Plus encore, il explicite en quoi leurs propriétés fondamentales peuvent rendre possibles à la fois de

CAUSE COMMUNE

nouvelles formes de coopération et de développement humain, et une immense concentration de la puissance chez ceux qui parviennent à s'appropriier l'information ou à contrôler son usage. Les commentateurs se sont pour l'instant centrés sur des propriétés de l'information qui n'expliquent qu'une petite part de ses effets. Ils insistent sur la possibilité de réplication parfaite et tendanciellement gratuite de l'information, et, par là, de ce qu'elle représente. Ces phénomènes, plus anciens qu'on ne le pense, sont bien sûr importants, mais ils ne prennent tout leur sens que si on y ajoute la capacité humaine de créer, échanger, partager, représenter, qui est la vraie spécificité de l'ère de l'informatique et des réseaux. L'informatique autorise de nouvelles façons de penser, de percevoir, de présenter ce que nous élaborons. Les réseaux, lorsqu'ils sont construits pour que chacun puisse y être acteur, rendent possibles de nouvelles façons de coopérer, de partager et de produire tout ce qui relève de l'immatériel, de la culture aux savoirs.

Le chapitre 3 fait le récit d'une tragédie clandestine qui a bouleversé en trente ans l'équilibre de nos sociétés, de l'économie et de notre planète : la montée d'une folie de l'appropriation de l'information, et le fait que cette folie a longtemps masqué les promesses des nouveaux modes de coopération et de création technique, artistique ou simplement sociale. Avant que les bénéfices des nouvelles formes de coopération ne s'imposent, nous vivons une période dans laquelle ce sont des mécanismes de propriété (brevets, droits d'auteur patrimoniaux) et de contrôle centralisé par de grandes firmes qui s'emparent des techniques informa-

DEUX MONDES EN UN

tionnelles. Ces industries de la propriété informationnelle paraissent très différentes les unes des autres, puisqu'elles peuvent produire des semences agricoles tout comme des logiciels, des films ou des émissions télévisées tout comme des médicaments biotechnologiques, ou même distribuer des biens physiques comme les vêtements, auxquels s'ajoute un « surplus informationnel » à travers les marques. Mais elles ont en commun de s'être fait décerner des monopoles pour une activité très peu coûteuse bien qu'étant essentielle : la reproduction de l'information contenue dans leurs produits. Comme ces monopoles sont fragiles, puisqu'il est souvent difficile de contrôler leur application, elles les complètent par le contrôle des canaux de production et de distribution, par des mesures de police et de surveillance. Ces mêmes acteurs industriels tentent d'imposer des modèles de consommation synchronisée de leurs produits par une promotion effrénée, toujours plus envahissante dans l'espace public et la vie privée.

Tout cela ne serait qu'anecdote si ces acteurs pouvaient espérer imposer leur modèle sans détruire le précieux potentiel de la révolution informationnelle. Car, en parallèle avec la folie de la propriété, un nouveau continent apparaît : celui des biens communs informationnels, des créations qui appartiennent à tous parce qu'elles n'appartiennent à personne. Ce continent est celui des logiciels libres, de la science ouverte, des encyclopédies libres, de nouvelles formes artistiques, des médias coopératifs où chacun contribue à créer l'information et à la commenter. C'est le continent du partage et de la démultiplication des connaissances,

CAUSE COMMUNE

mais aussi celui de la coopération politique mondiale des acteurs sociétaux préoccupés d'intérêt général. Comme lors de tout changement aussi radical, les nouvelles capacités sont immatures, fragiles, susceptibles d'être perverties ou détournées de leur potentiel. Elles réclament toute notre attention, et ne montreront leur plein potentiel que dans la durée. Mais dès à présent leurs réalisations esquissent de nouvelles sociétés de l'abondance, économes de leurs ressources physiques, mais riches de toute la créativité des êtres humains. Que peut alors le commerce de la rareté au milieu de la création de l'abondance? Que peut la promotion à un instant donné de 40 titres musicaux au milieu de l'accessibilité de centaines de milliers de créations? Que peut la propriété au milieu de biens communs qui prennent plus de valeur chaque fois qu'un nouvel être humain se les approprie? Les colosses aux pieds d'argile qui vivent de la capitalisation de la propriété intellectuelle ne peuvent tolérer cette concurrence des biens communs. Ils ont entrepris de tout assécher autour d'eux. Alors qu'ils ne représentent qu'une petite part de l'économie, et une bien plus petite encore de l'univers social et humain, ils entendent qu'on transforme le reste en désert, ou tout au moins en ghetto toujours rétréci, en exception que leurs idéologues décrivent comme anomalie.

La définition de ce que nous partageons et de ce que nous faisons objet de propriété devient alors un enjeu essentiel. Le chapitre 4 s'efforce de construire les fondations solides d'une philosophie en la matière. Il s'inspire largement des penseurs améri-

DEUX MONDES EN UN

cains des biens communs, en situant leur apport dans un projet social et politique plus global. On y propose de revenir aux sources des droits positifs, de ces droits de chacun d'entre nous qui sont constitutifs de la possibilité d'exister socialement, de notre relation aux autres et de notre capacité collective à ressaisir les fils de notre destin.

Le chapitre 5 parcourt la dimension planétaire des tensions entre propriété et biens communs. Il démonte la stratégie qui a participé à la mondialisation de la propriété, et rappelle ses désastreux effets sur les systèmes de santé publique, d'éducation, et plus généralement de développement des pays du tiers-monde. Surtout, il montre comment la promotion mondiale des biens communs est le fil d'une nouvelle coalition entre associations d'intérêt général, intellectuels, scientifiques et acteurs des pays du Sud. Cette coalition remporte ses premières victoires, mais elle se heurte toujours à une résistance obtuse des gouvernements du Nord, qui s'identifient aux groupes d'intérêts de la propriété en proportion de leur puissance, même lorsque cette puissance mine chaque jour davantage les ressources de l'action publique. Cette coalition mondiale pour les biens communs, aussi fragile soit-elle, est la plus précieuse. Bien loin des mirages du tiers-mondisme à l'ère des décolonisations, c'est une coalition qui reconnaît et travaille la complexité, qui esquisse la naissance d'un « public » mondial, vigilant acteur du destin de notre petite planète.

Au cœur de la difficulté à ressaisir notre destin à l'ère de l'information se trouve la question de l'articulation des activités informationnelles avec l'économie physique et monétaire. Le chapitre 6 est

CAUSE COMMUNE

tout entier consacré à cette question. On y propose d'évaluer la faillite des instruments de mesure que nous ont légués cent cinquante ans d'économisme. On y montre que la création informationnelle mérite d'être pensée comme un nouveau mode de production, irréductible aux marchés, à la propriété et aux contrats. On y esquisse les articulations possibles entre l'économie, la gestion des ressources physiques et ce nouveau mode de production, qui implique de laisser vivre la sphère informationnelle comme un écosystème humain, affranchi de l'économique, financé par lui à un niveau global, et contribuant à son renouveau.

Enfin, le lecteur trouvera dans ce livre et dans sa conclusion quelques propositions concrètes. Une coalition comme celle que je propose vaut ce que valent ses priorités. En voici quelques-unes : redéfinir les arbitrages fondamentaux entre biens communs et propriété. Soutenir les coopérations informationnelles, mûrir les techniques qui les permettent... et notre rapport à ces techniques. Reconquérir le temps humain, victime d'une immense prédation par la télévision, et reconstruire l'équilibre de notre usage de ce temps, notamment entre activités informationnelles et activités physiques. Réformer la fiscalité, en commençant par celle qui s'applique aux titres de propriété intellectuelle. Aider les industries de l'économie physique à retrouver un développement respectueux de la planète et des droits sociaux en les affranchissant de la concurrence absurde des taux de profit des industries de la propriété. Construire de nouvelles alliances entre acteurs sociétaux et États.

Ces choix sont rendus plus urgents par un

DEUX MONDES EN UN

contexte international qui voit l'exercice de la puissance politique et militaire prendre des formes inédites. Notre temps semble laisser peu d'espace pour que de nouvelles constructions fleurissent entre une domination sauvage et mensongère, agitant des menaces réelles qu'elle renforce sans cesse, et la barbarie régressive des fondamentalismes qui lui sert de justification et lui répond inévitablement. Des commentateurs comme Emmanuel Todd ont proposé une vision « optimiste » de l'évolution future des fondamentalismes. Leur irruption s'expliquerait notamment par le désarroi créé chez certains par le progrès indiscutable de l'alphabétisation, du contrôle des naissances, bref, de libertés dont nous ne pouvons que nous réjouir, et qui participent du premier monde, celui des échanges informationnels et de la coopération. Que l'on soit d'accord ou non avec cette explication, l'optimisme qui l'accompagne ne peut être justifié que si le chemin vers ce premier monde est maintenu ouvert, travaillé et construit pour tous.

L'irruption de la violence est liée aux mutations informationnelles d'un autre point de vue : qu'auraient été Bush et Blair sans Murdoch ? Que seraient les fondamentalismes sans la caisse de résonance d'Al-Jazira¹ ou l'amplificateur de Clear Channel ? À l'opposé, l'apparition des acteurs du capitalisme informationnel n'est pas plus indépendante du

1. Le contenu des programmes d'Al-Jazira et des autres chaînes satellitaires des pays du Golfe est plus complexe que celui de Clear Channel. Il reflète l'ambiguïté des régimes qui les financent, leur souci de donner des gages aux fondamentalistes dans l'espoir d'apaiser les tensions locales tout comme leur adhésion au modèle de CNN.

CAUSE COMMUNE

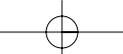
politique : que seraient Microsoft, Sanofi-Aventis, Monsanto, Pfizer, Vivendi-Universal ou Bayer Crop sans la complaisance avec laquelle les politiques se croient obligés de défendre et d'étendre leurs intérêts ? Cependant, bien que liés, les deux phénomènes ne doivent pas être confondus. Parmi ceux qui entendent refermer les portes de la propriété sur l'émergence des biens communs, on trouve certes des néoconservateurs cyniques qui entendent construire un nouvel instrument de domination. Mais on y compte aussi des sociaux-démocrates déboussolés qui minent chaque jour un peu plus la base de la justice qu'ils aimeraient construire en offrant aux industriels supposés produire la richesse à distribuer de nouveaux moyens d'échapper aux pesanteurs du social et de l'humain.

Progressivement, les acteurs mondiaux des biens communs deviennent conscients d'eux-mêmes et créent les médiations de nouvelles solidarités humaines. Ils se coalisent pour affirmer la légitimité de leur projet, et pour résister à ce qui veut le détruire. Ils esquissent des figures novatrices de l'État, garant de leur existence et organisateur de ses conditions, et proposent de nouvelles formes de l'économie, bénéficiant de l'existence des biens communs et se développant de façon compatible avec leur nature. Il est temps d'y prêter l'oreille et d'y donner un sérieux coup de main. La floraison viendra, et lorsqu'elle viendra elle aura, comme la victoire, beaucoup de parents et beaucoup d'amis, mais il vaudrait mieux qu'elle vienne avant que la barbarie – même si elle n'est qu'un hoquet momentané – ne se soit encore étendue.

DEUX MONDES EN UN

La tension résultant des symptômes contradictoires décrits dans ce chapitre explique la grande confusion qui entoure ces sujets. Cette tension s'exprime en chacun d'entre nous. Ainsi les individus sont-ils à la fois soumis aux effets d'extériorité à eux-mêmes, de mise en scène déréalisante, liés aux médias centralisés, et rendus plus capables de construire des représentations, de les faire circuler. Selon que le contexte social et technique sera favorable à une appropriation constructive et éthique ou au contraire perverse et compensatoire, il en résultera des comportements qui nous apparaissent comme radicalement opposés. Pourtant, c'est bien un même univers qui nous donne l'horreur devant les photographies de tortures dans les prisons en Irak ou, reflet monstrueux, la mise en scène de l'exécution d'un otage américain, et l'émerveillement devant les nouvelles formes de coopération et d'expression.

Démêler un tel écheveau et cerner les voies de l'action possible afin d'influer sur son avenir mérite bien un petit voyage pour explorer ses racines.



Chapitre 2

D'où vient la rupture ? L'information et ses techniques

*Quelques objets techniques de plus,
ou bien une nouvelle civilisation ?*

Petit tour de l'appartement d'une famille d'amis. Il y a deux ordinateurs connectés à un réseau universel de données (Internet). Une petite vingtaine d'objets informationnels spécialisés contenant des processeurs : cinq montres et réveils numériques, y compris une montre-altimètre, deux téléphones sans fil, trois téléphones portables, un répondeur et un fax (reliés à des réseaux spécialisés), deux chaînes stéréo et leurs télécommandes, un appareil photo numérique, un lecteur de DVD, une télévision et sa télécommande, une console de jeux, deux appareils de recherche en avalanche

CAUSE COMMUNE

pour le ski de randonnée et un odomètre¹ de vélo. Quelques objets physiques à contrôle informationnel : le lave-vaisselle, la chaudière et son thermostat informatisé. Il y en aurait sans doute plus dans une famille de même niveau de revenus, mais soumise à d'autres modes de consommation. La plupart des objets informationnels spécialisés fonctionnent avec des logiciels que l'utilisateur ne peut pas modifier. Certains d'entre eux lui permettent cependant de créer des agencements d'information, comme les textos sur des téléphones portables.

À l'échelle de la planète, on retrouve cette diversité des objets informationnels. Osons quelques chiffres très approximatifs pour donner des ordres de grandeur. Fin 2002, environ 600 millions d'êtres humains sur plus de 6 milliards avaient un ordinateur personnel². Ils étaient autant à avoir accès à Internet, soit à partir de leur ordinateur personnel, soit au travail. Une proportion importante de ces personnes sont restreintes dans leur usage de ces objets techniques par le contexte dans lequel elles y ont accès ou par les limites de leur savoir-faire technique. Plus encore, les limites concernant les savoirs linguistiques et les représentations du monde et de soi qui sont nécessaires pour construire des échanges avec d'autres sur la base de ces techniques bloquent l'accès de beaucoup à certains

1. Ce petit ordinateur de bord qui affiche la vitesse, la distance parcourue dans un trajet et la distance parcourue totale depuis la dernière remise à zéro est l'un des plus aboutis des objets informationnels spécialisés.

2. Source : UN Statistics/ITU, Millenium Indicators Database : http://unstats.un.org/unsd/mi/mi_source_xrxx.asp?source_code=36.

D'OU VIENT LA RUPTURE ?

usages. Néanmoins, plusieurs centaines de millions de personnes sont aujourd'hui à même d'utiliser le Web pour des recherches d'information, développent des activités comme l'usage du traitement de texte pour l'écriture, et échangent sous leur contrôle personnel par courrier électronique, messagerie et partage de fichiers sur les réseaux « pair à pair » (*peer to peer*). Quelques dizaines de millions créent de véritables services personnels d'information : pages personnelles et autres sites Web, blogues, galeries de photos, par exemple. Ces chiffres restent très faibles en comparaison de ceux qui possèdent des objets informationnels spécialisés (2 à 3 milliards de personnes – avec la montre numérique au premier rang?). Quant à ceux dont la vie a été transformée indirectement de fond en comble par l'irruption des technologies informationnelles, à travers les changements de l'économie et de la circulation des informations, on peut estimer que seule une infime minorité n'en fait pas partie. Même ceux qui sont apparemment coupés des circuits de l'information n'y échappent pas, que ce soit le paysan afghan cultivateur d'opium, à travers la circulation invisible des informations sur la demande et les circuits de la drogue, ou l'Indien d'Amazonie, dont le destin est tiraillé entre l'afflux des laissés-pour-compte de l'économie qui défriquent les forêts et la mobilisation internationale pour protéger ces mêmes forêts.

L'informatique et les réseaux sont devenus une référence obligée pour ceux qui tentent d'expliquer les mutations de notre monde. Sur le versant critique, on les évoque pour expliquer la crise de l'emploi, l'aliénation résultant de l'usage systéma-

CAUSE COMMUNE

tique d'objets techniques pour interagir avec les autres, l'accélération des échanges et la capacité inégale de profiter de cette accélération. Du côté de l'enthousiasme, on les vante pour le pouvoir renouvelé qu'ils donnent à l'individu et à de petits groupes de créer, publier, accéder à l'information. Mais cette référence reste souvent confuse. Pourquoi et comment l'information et les techniques produisent-elles ces effets ? La confusion s'explique en partie par la disproportion entre l'exposition assez générale aux effets indirects des échanges d'information et l'usage très répandu d'objets informationnels préspecialisés, d'une part, et, d'autre part, une appropriation créative encore rudimentaire des objets informationnels généralistes. Qui plus est, la minorité bénéficiant de l'appropriation créative généraliste est certes importante mais très inégalement répartie socialement¹ et sur la planète. Comme il est naturel, on a plus perçu les transformations du connu que l'irruption du radicalement nouveau. L'impact économique des objets informationnels à usage préspecialisé ou de ceux qui sont utilisés pour le contrôle de machines physiques est clairement identifiable, alors qu'une très grande part de l'usage personnel des ordinateurs porte sur des

1. Plus de 70 % des habitants des pays de l'OCDE dont les revenus se situent dans le quart supérieur de leur pays sont usagers à la fois d'ordinateurs personnels et d'Internet. Source : OECD ICT Statistics, http://www.oecd.org/document/62/0,2340,en_2825_495656_2766782_1_1_1_1,00.html, données 2001 extrapolées en fonction de l'évolution récente connue. Au Royaume-Uni, en 2001, la proportion était de 80 % pour le premier décile des revenus et de 11 % pour le dernier.

D'OU VIENT LA RUPTURE ?

activités non directement économiques, et est donc mal mesurée. On reviendra dans le chapitre 6 aux relations entre information, économie et capitalisme, question qui n'est mentionnée ici que pour expliquer comment l'arbre de l'ubiquité informationnelle peut cacher la forêt de la révolution humaine liée aux techniques de l'information.

Et pourtant, la rupture profonde qui caractérise l'ère de l'information et de ses techniques est bien une rupture humaine, anthropologique. Lorsque beaucoup des objets techniques informationnels actuels ne seront plus que des objets de curiosité pour les archéologues des techniques, il restera ce moment où l'humanité s'est dotée d'outils qui lui ouvrent de nouvelles façons de penser, de représenter, d'échanger, de créer, de mémoriser. La révolution informationnelle, c'est ce temps exceptionnel où des machines qui traitent de l'information, quoi que cette information représente, nous permettent de nous servir de ce traitement comme d'une médiation pour la création et le partage de connaissances. L'apparition d'une telle possibilité, nous le verrons, ne peut se comparer qu'à la rupture paléolithique et néolithique de l'outil, de la parole et du signe, et à l'apparition de l'écriture, rupture fondatrice des temps historiques. Nous vivons aujourd'hui une cohabitation entre l'esquisse de cette médiation anthropologique fondamentale et des usages plus classiquement instrumentaux.

Mais d'où vient donc cette extraordinaire rupture, et quelle est sa nature ? Cet ouvrage ne se prête pas à une présentation historique ou théorique exhaustive. Des pionniers comme Jacques Robin [65], René Passet [57] ou Manuel Castells [18]

CAUSE COMMUNE

ont depuis longtemps déchiffré le continent de l'information. On se concentre ici sur les aspects qui jouent un rôle déterminant dans la bifurcation fondamentale entre les nouveaux biens communs et la capitalisation de la propriété. On verra qu'il y a, de ce point de vue, non pas une mais deux révolutions informationnelles.

Généalogie miniature

Qu'il s'agisse de science, de technique ou de société, la cristallisation d'une rupture s'effectue toujours sur un fond lentement accumulé de transformations. La diversité de ces transformations préalables explique qu'il soit souvent difficile de cerner la nature de la rupture. Voyons donc d'abord ce que la rupture informationnelle n'est pas, mais sans quoi elle n'aurait pu exister¹.

Depuis l'Antiquité chinoise et grecque, l'histoire des représentations¹ est celle d'une technicisation progressive qui, à travers l'écriture, permet de penser ce qui est représenté comme indépendant de son support, puis, à travers l'imprimerie, de reproduire en nombre ces représentations. Cette reproduction en nombre produit déjà certains des effets considérés aujourd'hui comme caractéristiques de l'ère de l'information, notamment la réduction des coûts marginaux d'un exemplaire supplémentaire,

1. Le lecteur curieux pourra se reporter à [5], [1], [27].

2. L'écriture est avant tout une représentation, au sens strict de « présenter à nouveau ». Les premiers textes écrits sont des traces d'une décision, d'un discours, d'un acte.

D'OU VIENT LA RUPTURE ?

qui deviennent relativement faibles comparés à celui de la préparation des matrices de l'ouvrage. Mais cette réduction n'est accessible qu'à un petit nombre d'acteurs (les imprimeurs, par exemple), alors que, pour le lecteur, l'information reste enfermée dans son support.

L'invention de la photographie viendra plus tard accréditer l'idée d'une capture aisée de représentations à partir du monde physique, mais sans libérer l'image de son support. Il se crée progressivement une abstraction de la représentation par rapport à ce qu'elle représente. La naissance de l'algèbre symbolique illustre aussi cette évolution. Alors qu'à l'origine une méthode de calcul ne pouvait être présentée que par l'exemple de son application à un cas particulier, l'apparition de notations algébriques¹ permet de s'abstraire du cas particulier, de présenter la méthode « pour tout cas possible ». Une évolution similaire s'est produite pour la logique.

En parallèle à cette évolution portant sur les représentations et leur reproduction se joue une autre histoire, celle du contrôle des machines et,

1. Avant que la Renaissance européenne ne leur donne la forme que nous leur connaissons, les notations algébriques apparaissent chez les grands mathématiciens arabes Al-Khowarismi (825) et Omar Khayam (1100), également merveilleux poète, par le détour du langage. Alors que leur inspirateur indien Brahmagupta et Al-Khowarismi employaient encore l'exemple du cas particulier, voici comment Omar Khayam exprimait la résolution d'une équation du second degré à une inconnue [73]: Multiplie la moitié de la racine; ajoute le produit au nombre, et de la racine carrée de cette somme soustrais la moitié de la racine. Le reste est la racine du carré [soit, dans notre notation moderne, $x^2 - Sx + P$, calcule $\sqrt{\frac{S^2}{4} - P} + \frac{S}{2}$: on ignorait à l'époque la racine négative].

CAUSE COMMUNE

progressivement, de leur programmation. Sans remonter aux merveilleux automates à eau et à vapeur d'Héron d'Alexandrie, les cylindres de boîtes à musique, les cartes en bois du métier à tisser de Falcon puis les bandes de cartes perforées des métiers Jacquard installent l'idée de représentations qui produisent des effets à travers leur exécution dans des machines. Cependant, la nature de ces effets reste enfermée dans un schéma de transmission mécanique de l'information. Il existe une correspondance directe entre la représentation physique de l'information sur un support et son « exécution » par une machine. L'affranchissement de cette correspondance supposera deux véritables ruptures, l'une qui fonde la cybernétique, c'est-à-dire l'utilisation de l'information dans les machines ou pour modéliser les organismes, l'autre qui fonde l'informatique proprement dite.

La première rupture porte sur la capacité d'obtenir des effets physiques dont l'intensité cesse d'être proportionnelle à la commande qui les provoque. Elle s'est effectuée en deux temps, qui correspondent aux deux sources d'énergie externes fondamentales de la révolution industrielle. Les servomécanismes mis au point par Joseph Farcot en 1862 et de John McFarlane Gray en 1866 sont la solution d'une difficulté fondamentale de l'époque des machines à vapeur : comment permettre à un opérateur humain ou à un mécanisme de contrôler des effets dont l'intensité est bien supérieure aux forces qu'il est capable de mettre en œuvre ? C'est par l'introduction de rétroactions mécaniques, c'est-à-dire d'un ajustement permanent des forces

D'OU VIENT LA RUPTURE ?

mises en œuvre à leurs effets, que le servomécanisme résout cette difficulté. Mais la séparation entre effets et commande – ou représentation de celle-ci – reste très limitée. Un nouveau pas est franchi avec les relais électromagnétiques à l'heure de la deuxième révolution industrielle, celle du moteur électrique. Le relais électromagnétique permet toute une diversité de gammes d'effets qui ont pour point commun de fonctionner sur un mode discret, c'est-à-dire de créer une action à partir d'un certain seuil, d'un certain événement, par exemple lorsqu'un courant d'entrée dépasse une certaine valeur. Cette « discrétisation » du contrôle jouera un rôle clé dans la construction de machines capables de traiter l'information. Le passage à l'électronique, aussi important soit-il dans ses effets sur les coûts et la miniaturisation, reste dans la même ligne.

Cependant, ces révolutions dans les techniques supports ne sont rien à côté de l'apparition de la programmation symbolique, c'est-à-dire de la capacité d'exprimer « en information », elle-même manipulable, un traitement portant sur l'information.

Machines universelles

« La machine analytique tissera des motifs algébriques comme les métiers de Jacquard tissent des fleurs et des feuilles. [...] »

« Qui plus est, [la machine analytique] pourra agir sur d'autres choses que les nombres, si l'on parvient à trouver des objets dont les relations mutuelles fondamentales puissent être exprimées par la science abstraite des opérations, et qui seraient

CAUSE COMMUNE

également susceptibles d'adaptation à l'action de la notation opérante et aux mécanismes de la machine. [...]

«La machine analytique est l'incarnation de la science des opérations, construite avec une référence particulière au nombre abstrait comme sujet de ces opérations.

«[...] La machine analytique n'a pas de prétention à donner naissance à quoi que ce soit. Elle peut faire ce que nous savons lui apprendre à faire. Elle peut suivre l'analyse, mais elle n'a pas le pouvoir d'anticiper des relations analytiques ou des vérités. Son pouvoir est de nous aider à rendre disponible ce que nous connaissons déjà. [...] Mais il est probable qu'elle exerce une influence indirecte et réciproque sur la science d'une autre façon. En distribuant et en combinant les formules de l'analyse, de telle façon qu'elles puissent devenir plus facilement et rapidement traitables par les combinaisons mécaniques de la machine, les relations et la nature de beaucoup de sujets dans cette science sont nécessairement éclairés d'une nouvelle façon, et approfondies. [...] Il y a dans toute extension des pouvoirs humains, ou toute addition au savoir humain, divers effets collatéraux, au-delà du principal effet atteint¹.»

Fait rarissime dans l'histoire des techniques, l'invention de la programmation symbolique fut un projet presque complètement exprimé un siècle environ avant qu'il ne s'inscrive – ne se concrétise, dirait Gilbert Simondon – dans les ordinateurs. Le projet de machine analytique de Charles Babbage et les notes d'Ada Lovelace dans sa traduction en anglais d'un mémoire de Luigi Menabrea décrivant cette machine datent des années 1840. Sans doute

1. Ada Lovelace, 1842 [50], traduit par l'auteur.

D'OU VIENT LA RUPTURE ?

en raison du statut des femmes¹ vis-à-vis de la science et de la technique à cette époque, et aussi de son jeune âge, Ada Lovelace a glissé ses réflexions presque comme un passager clandestin dans des notes de traductrice. Ces notes sont l'un des textes les plus lumineux qui aient jamais été écrits sur le calcul, bien sûr, mais aussi sur la relation entre l'information et le savoir. On y trouve toutes les abstractions fondatrices de l'informatique : notion de programme ou d'algorithme², de mémorisation et d'entrées-sorties, possibilité d'utiliser le nombre pour représenter toute forme de symbole à condition que l'on sache exprimer les relations qui lient les symboles entre eux et à des effets perceptibles. On y trouve même la possibilité pour un programme d'appliquer des transformations sur d'autres programmes ou sur lui-même, qui fonde la récursivité, notion si novatrice que la géniale Ada Lovelace peine à la traduire en plan d'organisation de la machine, et que Babbage maintient l'idée d'une séparation entre organe où est stocké le programme et mémoire de calcul où les données peuvent être modifiées. C'est cette distinction que John von Neumann abolira, non sans difficulté, dans sa synthèse de 1945.

Les extraits du mémoire d'Ada Lovelace cités plus haut valent parce qu'ils identifient la véritable portée de la première révolution informationnelle, celles des ordinateurs, comme déplacement, comme repositionnement de l'intelligence humaine. Dans

1. Même d'aussi bonne famille que l'était la fille de lord Byron.

2. Mot forgé en hommage à Al-Khowarismi.

CAUSE COMMUNE

d'autres passages de son texte, elle presentent ce que seront toutes les dérives de l'informatique : fantasmes de toute-puissance, d'une intelligence artificielle qui oublierait la référence humaine; mais elle presentent aussi que, lorsque ces illusions se seront dissipées, nous risquons de sous-estimer la vraie portée de la révolution.

Après de multiples transformations dans les traitements spécialisés de l'information, et notamment l'apparition de traitements de grandes masses d'information dans le cadre des recensements, c'est entre 1930 et 1960 que se concrétisera la première révolution informationnelle. On a souvent décrit cette période comme une simple mutation technologique, avec le passage au support électronique pour les machines à calculer, ou l'adoption du calcul binaire. Ce faisant, on a sous-estimé la transformation fondamentale introduite par la conception de machines universelles du point de vue de l'information. Dans les années 1930, un groupe de chercheurs réunis autour de John von Neumann à l'Institute of Advanced Studies de Princeton, et publiant dans le *Journal of Symbolic Logic*, produiront toute une série de présentations différentes d'une même construction. Ils montrent que, à condition de posséder un certain nombre de capacités fondamentales, des machines abstraites (des mécanismes de transformation de l'information obéissant à certaines règles) sont capables d'effectuer tous les calculs d'une certaine nature. Alonzo Church, Emil Post et Alan Turing définissent ainsi à la fois les machines universelles du point de vue de l'information, et leurs limites. Le mot de machine universelle est l'un des plus trompeurs qui soient,

D'OÙ VIENT LA RUPTURE ?

dans la mesure où le vrai résultat de tous ces chercheurs réside justement dans leurs limites : les machines universelles sont capables de tout calcul dans un certain sens¹, mais il n'existe aucune procédure générale pour trouver comment leur faire faire un calcul particulier (voir l'encadré ci-dessous). En termes philosophiques, on dira que nous avons à notre disposition des machines à tout faire dans le champ de la manipulation symbolique de l'information, mais que le fait de savoir comment nous en servir nous appartient pour toujours. Ne parlons même pas du fait de savoir pourquoi nous en servir, qui est l'enjeu même de ce livre.

Machines universelles

Qu'est-ce qu'une machine universelle dans le monde de l'information ? Tout universelle qu'elle est, elle ne vous apportera pas le café au lit. Une machine est dite universelle si elle est capable d'effectuer un certain ensemble de transformations d'information. Il y a plusieurs manières de définir cet ensemble de transformations, dont la plus simple est de les considérer comme calcul d'une certaine classe de fonctions qui, à partir de nombres entiers, calculent un nombre entier. On appelle ces fonctions les fonctions récursives. Elles sont définies en partant d'un ensemble de fonctions de base vrai-

1. Church et Turing formulèrent une hypothèse qui constitue une interprétation philosophique de ce résultat, et qui est par nature indémontrable dans le cadre des mathématiques, à savoir que cette classe de transformations d'information (de calculs) coïncide avec celles sur lesquelles l'intelligence humaine est capable de raisonner.

CAUSE COMMUNE

ment très élémentaires : la fonction qui donne toujours 0, la fonction successeur $Suc(n)$ qui calcule l'entier suivant n , les fonctions $Proj_i$ (i_{me} projection) qui à partir d'une liste d'entiers $(x_1, x_2, \dots, x_i, \dots, x_n)$ « calculent » x_i . Sur ces fonctions, on applique autant qu'on veut des opérations pour obtenir des fonctions plus complexes. Ces opérations sont elles-mêmes assez simples (composition, récurrence, minimisation), même s'il n'est pas possible de les présenter ici. L'ensemble de toutes les fonctions qu'on peut engendrer ainsi est l'ensemble des fonctions récursives. Plus précisément, il s'agit de semi-fonctions qui ne sont pas forcément définies pour toute valeur de leurs arguments. Un modèle de calcul, une machine ou un langage de programmation est « universel » s'il permet d'exprimer ou d'effectuer le calcul de toutes les fonctions récursives pour toutes les valeurs pour lesquelles elles sont définies. N'importe quelle « machine universelle », dans ce sens, permet de simuler le fonctionnement de n'importe quelle autre (ce qui explique qu'on l'appelle « universelle »). Ce fut un véritable choc que de découvrir qu'il était impossible de trouver une méthode générale pour décider si le calcul de la valeur d'une fonction récursive pour un ensemble de valeurs de ses arguments s'arrêterait ou non (autrement dit, si la fonction était ou non définie pour ces arguments). Le fait d'avoir une machine universelle garantit que le calcul rend bien la valeur quand la fonction est définie pour les arguments considérés, mais il peut ne jamais se terminer si la fonction n'est pas définie. En termes moins mathématiques, ce résultat montre que l'universalité du calcul est toute relative, puisque, pour résoudre un problème, on ne peut pas « essayer tous les programmes jusqu'à ce qu'on en trouve un qui marche ».

D'OU VIENT LA RUPTURE ?

Les machines universelles restaient alors des machines abstraites, même si Alan Turing a raconté comment la conception de ce qu'on appelle aujourd'hui la machine de Turing devait beaucoup à l'observation qu'il faisait, enfant, de la machine à écrire dont se servait sa mère. Les plus proches d'une réalisation matérielle possible étaient celle de Turing, un automate de lecture et écriture de symboles, et celle de Church, qui applique un ensemble de transformations sur des fonctions mathématiques. Ces deux modèles constituent les racines des deux grandes branches de la programmation : procédurale (c'est-à-dire fondée sur l'ordonnancement d'actions élémentaires : fais ceci, puis cela) et fonctionnelle (applique telle fonction à telle donnée).

C'est à John von Neumann qu'il revient de faire la synthèse de notre histoire. S'inspirant à la fois de la modélisation cybernétique des machines physiques et du cerveau humain (voir l'encadré page suivante), du mémoire d'Ada Lovelace, de sa compréhension exceptionnelle des travaux de Turing et Church, il propose en 1945 un modèle pratique de machine, que l'on appelle aujourd'hui «structure des ordinateurs de Von Neumann». Ce modèle est assez primitif du point de vue du calcul : il privilégie le calcul séquentiel, alors qu'il est pratiquement certain que l'esprit humain est la résultante d'un très grand nombre de processus parallèles. Beaucoup d'informaticiens ont essayé de s'en affranchir pour proposer des modèles plus parallèles [7]. Mais c'est justement dans cette limite que réside le génie de Von Neumann : son modèle de machine est universel, adapté à la séquentialité

CAUSE COMMUNE

perçue de la pensée, ce qui permet de la suivre mentalement dans son exécution pour programmer, et il est suffisamment simple dans son organisation pour qu'il soit – relativement – aisé d'en fabriquer.

L'informationnel, la production et le biologique

L'automatisation du traitement de l'information (ou du calcul), l'organisation de la production matérielle, la modélisation du biologique et de l'esprit n'ont cessé de s'inspirer mutuellement. Au début de l'an II de la Révolution française, Prony, mathématicien renommé, fut chargé de l'établissement de «grandes tables logarithmiques et trigonométriques» (les logarithmes des 200000 premiers nombres avec les 19 décimales, par exemple!). On lui adjoint les calculateurs du service du cadastre autrefois royal. Un délai terriblement sévère lui est fixé. À première vue, le problème est insoluble, car, avec les méthodes de calcul de l'époque, chaque valeur des tables doit être calculée séparément par des formules complexes que seuls quatre ou cinq mathématiciens savent utiliser au cadastre. Prony se remémore la lecture d'Adam Smith et «invente» l'application de la division du travail au calcul :

«D'après ce plan, les calculateurs du cadastre ont été divisés en 3 sections : la première section était composée de 5 à 6 mathématiciens d'un très grand mérite. Ils s'occupaient de la partie analytique du travail, et en général de l'application de la méthode des différences à la formation des tables, du calcul de plusieurs nombres fondamentaux, etc. La deuxième section contenait 7 à 8 calculateurs exercés tant aux calculs arithmétiques qu'à l'analyse : ils étaient employés à déduire des formules générales les nombres et différences formant les

D'OU VIENT LA RUPTURE ?

points de départ et d'arrivée des intervalles, à vérifier les cahiers qu'on leur faisait repasser de la troisième section, etc. Le résultat du travail des mathématiciens dont je viens de parler était de remplir la première ligne horizontale et la dernière ligne verticale d'un certain nombre de tableaux qu'on distribuait aux calculateurs de la troisième section, et ceux-ci au moyen des deux lignes qui leur étaient données remplissaient tout le surplus de l'aire de la table par de simples additions ou soustractions : ils ont été communément au nombre de 60 ou 80; les 9/10 au moins d'entre eux savaient tout au plus les 2 ou 4 premières règles de l'arithmétique, et ceux qui en savaient davantage n'ont pas toujours été les moins sujets à erreur [62].» La méthode de Prony donna à Babbage l'idée de ses machines et l'intuition de sa théorie de la calculabilité. Babbage s'inspira par ailleurs de sa théorie de l'organisation de la production manufacturière et proposa un cadre conceptuel commun pour la modélisation de la production et celle du calcul. Puis, cent ans plus tard, c'est à l'inverse le traitement de l'information qui inspirera l'organisation de la production et de l'échange. La même relation de modélisation réciproque existe entre machines informationnelles et biologique : Torres y Quevedo, puis McCullough et Pitts s'inspireront des machines à calculer pour concevoir leurs modèles du fonctionnement des neurones, avant que ces modèles ne viennent inspirer Von Neumann dans la conception de sa structure de machines, puis que la cybernétique informationnelle ne devienne un temps une inspiration fondamentale pour la compréhension du biologique, de l'entreprise et de certains fonctionnements sociaux. Mais, à chaque fois, ce serait un contresens de voir la portée fondamentale de la révolution informationnelle dans ces retours vers la production matérielle ou vers le biologique, aussi féconds soient-ils.

CAUSE COMMUNE

Si l'on en était resté là, on pourrait encore dire que les ordinateurs obligent les êtres humains à penser aussi bêtement qu'eux, mais nettement moins vite. Or une des caractéristiques fondamentales des machines universelles et du modèle de Von Neumann, la récursivité, réalisée comme possibilité pour un programme d'agir sur des programmes, ouvre la possibilité d'empiler des niveaux d'abstraction successifs. Après la réalisation des premiers ordinateurs, il a suffi de quelques années pour qu'on s'affranchisse de la séquentialité élémentaire, et que l'on puisse programmer les machines en spécifiant des opérations de bien plus « haut niveau ». Ce processus est loin d'être achevé : ce que nous appelons aujourd'hui programmation reste une activité d'apparence technique, mais se rapproche chaque jour plus, à travers la programmation visuelle ou la programmation par l'exemple, d'une spécification directe de résultats souhaités, accessible aux non-techniciens. Une formule dans un tableur, l'utilisation d'un modèle de page Web et sa modification pour obtenir ce que l'on souhaite, l'utilisation d'un système de gestion de contenus sur un site Web coopératif, l'usage du traitement de texte « *What you see is what you mean*¹ » grâce auquel je tape ce texte, tout cela, c'est de la programmation, mais qui cesse d'interposer entre ce que l'on veut et comment l'obtenir une pénible couche de programmation « machinique ». De là un malentendu profond. Les

1. Ce que vous voyez est l'intention de ce que vous voulez obtenir. Ce concept fut forgé pour dépasser certaines limites du modèle « *What you see is what you get* » (ce que vous voyez est ce que vous obtiendrez à l'impression).

D'OU VIENT LA RUPTURE ?

ingénieurs des grandes entreprises issus du monde de la production matérielle croient que la programmation est une activité immature, puisque tout le monde s'en mêle, et que, quand elle aura atteint sa maturité, seuls quelques ingénieurs, comme dans la chimie ou la mécanique, s'en occuperont encore. C'est un modèle qui entend confisquer à l'humanité l'un des plus beaux de ses outils. Il faut entendre, à l'opposé, que la programmation est immature parce que tout le monde ne peut pas encore s'en mêler. Pour construire les moyens qui permettent à tout un chacun de s'en servir directement au niveau où cela fait sens, sans avoir à se préoccuper excessivement de processus qui n'intéressent a priori que peu de gens, il faut bien sûr des ingénieurs. Mais ces ingénieurs ne seront pas dans un ghetto technique, ils seront à l'extrémité d'un continuum de positions dans lequel les hommes et les femmes doivent pouvoir se déplacer sans effort excessif, selon leurs intérêts. Le choix entre ces deux modèles est l'une des bifurcations qui s'ouvrent à nous.

Et la communication ?

Si nous n'avions connu que la naissance des ordinateurs, de la programmation, du traitement symbolique de l'information, la rupture de civilisation n'aurait sans doute touché qu'une population spécialisée, et n'aurait diffusé que très lentement dans l'ensemble des sociétés.

C'est la combinaison entre cette capacité de représenter et de traiter l'information, et celle de l'échanger, de la partager, de s'en servir dans la

CAUSE COMMUNE

communication entre êtres humains, de construire de nouvelles coopérations, qui est susceptible de toucher l'humanité dans son ensemble.

Pourtant, au départ, la communication s'est posée comme problème interne aux machines et aux systèmes techniques, problème de transmission d'information sur des lignes bruitées ou gestion de l'imperfection des supports physiques, par exemple pour les mémoires. De ce fait, les premières modélisations de cette communication intratechnique dans la théorie de l'information avaient un côté autiste, n'ayant pas à prendre en compte l'humain au bout de la chaîne qui donne sens aux messages¹, la projection de l'information dans l'univers physique ou social. Elles joueront cependant un rôle important pour parfaire le passage à la manipulation d'unités discrètes, fondant les communications numériques, les codes correcteurs d'erreur, bref, tout ce qui permet d'oublier pour l'essentiel² qu'il reste des supports matériels de tout stockage et de toute transmission de l'information.

Après la naissance des machines universelles (dans le sens décrit plus haut), la seconde révolution informationnelle résulta de la création d'un

1. Cette affirmation est simplificatrice : dès l'origine, par exemple dans l'histoire du téléphone, les caractéristiques de la perception (auditive) ou de la production (vocale) humaines jouent un rôle significatif dans la conception de systèmes techniques, mais l'humain reste un « paramètre » parmi d'autres.

2. Ce soubassement physique est important du point de vue énergétique : tout accès et toute modification d'information suppose une dépense énergétique minimale, certes minuscule, mais qui peut un jour constituer une limite à certaines formes d'expansion du domaine informationnel. Merci à Henri Atlan de me l'avoir rappelé.

D'OU VIENT LA RUPTURE ?

protocole de réseau universel de transmission d'information. Il s'agit, on l'aura deviné, d'Internet. Tout comme il existait de nombreuses machines de traitement spécialisé de l'information avant les ordinateurs, on a connu, depuis le télégraphe Chappe, de nombreux réseaux de télécommunication analogiques pouvant servir à transporter de l'information. Mais l'architecture et les règles de transmission de l'information dans ces réseaux (formalisées dans des protocoles) avaient été conçues pour des formes d'information et des usages particuliers. C'est le cas par exemple des réseaux téléphoniques, supposant l'établissement préalable d'une communication de bout en bout qui restera active pendant toute la durée d'une conversation, et dont les caractéristiques sont adaptées au transport de la voix humaine. On utilisera plus tard ces réseaux pour transporter de l'information numérique, par exemple pour le raccordement des usagers individuels à Internet, car ils avaient au moins un avantage notable : ils permettaient un débit symétrique (identique dans les deux sens).

Le fait que la conception du protocole Internet a été effectuée dans un contexte militaire a été la source de bien des confusions. La conception du réseau Arpanet [37], [51], précurseur d'Internet, reçut son impulsion avec l'arrivée de Joseph Licklider à l'Advanced Research Project Agency, en 1962, et son véritable développement eut lieu de 1969 à 1972. Les caractéristiques d'Arpanet lui-même n'auraient jamais permis de l'utiliser comme réseau universel. Ce qui justifie qu'on lui donne une place importante dans l'histoire des révolutions informationnelles, c'est sa philosophie et l'organisation du

CAUSE COMMUNE

processus de développement des technologies liées. Dès le départ, Licklider organisa le développement du réseau comme création d'une communauté de développeurs et d'utilisateurs. Les chercheurs concernés se donnèrent les moyens de produire en commun et de façon progressive les spécifications de leur travail, à travers l'usage des *Request for Comments* (RFC), véritables précurseurs de l'information libre et des processus sociaux liés. Dans les années 1970 se forma le projet de définir un nouvel ensemble de protocoles capables de réunir un nombre considérable d'utilisateurs, en considérant que chacun d'entre eux avait une égale vocation à émettre de l'information et à en recevoir, et que toute forme d'information devait pouvoir y être transmise avec une sorte de justice rawlsienne, c'est-à-dire que l'information la plus mal traitée devait y recevoir une priorité accrue. Pour obtenir de bonnes propriétés, les concepteurs firent un choix radical : ils renoncèrent à la garantie absolue qu'un message soit transmis dans un délai donné, et la remplacèrent par un modèle probabiliste favorisant une équité à l'égard de toutes les sources d'information et de la transmission de petits ensembles d'information. Plus généralement, les concepteurs de ce qui devint le protocole Internet le conçurent d'emblée comme architecture d'un projet social, ce qui les poussa à rendre le fonctionnement du réseau aussi simple que possible en positionnant au maximum l'intelligence à sa périphérie, dans les dispositifs techniques terminaux, ceux qui sont sous le contrôle des usagers. Le réseau rassemble des pairs, et c'est pourquoi il est adapté à des usages dans lesquels les êtres humains sont eux-mêmes des pairs, des égaux. Mais il peut également

D'OU VIENT LA RUPTURE ?

servir à des usages hiérarchisés, où un producteur d'informations émet vers de nombreux usagers. Le projet social d'Internet ne porte pas sur ce que l'on en fait – puisque son choix radical est justement d'être agnostique sur ce plan –, mais sur cette architecture qui donne aux usagers le pouvoir de décider ce qu'on en fait. Tout comme les notes d'Ada Lovelace et les articles de Von Neumann énonçaient la Constitution de la première révolution informationnelle, celle du traitement de l'information, les textes de Robert Kahn et Vinton Cerf [42] et leur théorisation par David Clark et Jerome Saltzer [21], [68] énoncent la Constitution de la seconde révolution, celle de l'échange et de la coopération. Cependant, l'évolution ultérieure d'Internet¹ et les quelques éléments qui y restent centralisés, comme la gestion des noms de domaine, font que subsistent des risques de reprise en main par des acteurs particuliers.

Plus de dix ans après la naissance d'Internet, la naissance de la Toile (le Web) multiplia dans des proportions gigantesques le nombre de ceux qui trouvaient un bénéfice direct à s'en servir. L'usage non informatique d'Internet se limitait initialement au courrier électronique, au transfert de fichiers et à des groupes de discussion thématiques auxquels on pouvait s'abonner². Il était confiné dans diverses

1. Par exemple, l'introduction d'une priorité de transmission pour certains types d'information dans une nouvelle version du protocole, baptisée IPv6 et aujourd'hui partiellement déployée.

2. Développés d'abord dans le réseau Usenet, ces groupes permettent à tous les abonnés de recevoir les messages des autres participants. Les groupes couvraient initialement surtout des sujets techniques, mais se sont rapidement étendus aux intérêts les plus divers.

CAUSE COMMUNE

communautés scientifiques. La Toile, conçue sur la base d'Internet et sur les mêmes principes de protocoles pair à pair, ouverts, asynchrones et équitables, devint la mémoire et l'espace de coopération de groupes d'une échelle sans précédent. La Toile met en place un réseau gigantesque et non coordonné de contenus textuels ou graphiques. C'est une remarquable invention sociale, car elle permet une création distribuée, avec un très faible coût d'entrée pour devenir auteur. La Toile fut aussi investie fortement par des acteurs commerciaux, soit comme instrument de communication pour la vente de biens et services physiques, soit comme simple vecteur de visibilité, soit enfin pour y offrir directement des services payants de contenu, avec un succès très douteux. Nous en sommes venus à parler d'Internet pour désigner à la fois Internet proprement dit et la Toile, et c'est finalement rendre justice au génie des concepteurs du premier Internet¹. Plus tard, des protocoles permettant d'échanger des contenus audiovisuels sont venus compléter cette infrastructure d'échanges.

La création d'Internet comme réseau pair à pair² suscita deux grandes tensions, dont l'une résulte d'un quiproquo et l'autre d'une contradiction bien réelle. L'origine militaire d'Internet est pour beaucoup dans sa nature, mais pas au sens où il porterait un projet militaire. La robustesse du réseau – puisqu'il continue à fonctionner malgré les pannes ou la destruction de nombreux nœuds ou

1. Sans négliger celui de Tim Berners-Lee et des autres concepteurs du Web.

2. Qui réunit des pairs, avec un minimum de coordination centralisée.

D'OÙ VIENT LA RUPTURE ?

liaisons – fut l'argument qui convainquit les militaires de le financer. Mais, pour les concepteurs, il ne s'agissait que de l'un des critères attestant la bonne conception de tout réseau. Leur motivation fondamentale résidait dans les propriétés du réseau, en particulier dans l'absence de contrôle centralisé. Ce point entraînait en contradiction forte avec toute la tradition du contrôle et de la réglementation étatique des réseaux de télécommunication. En transférant à la périphérie le pouvoir sur le réseau, les concepteurs d'Internet jouaient la société contre l'État. Il fallut tout l'acharnement des multinationales des médias et du logiciel propriétaire dans leur tentative de détruire Internet en y réintroduisant des éléments de contrôle pour qu'on se rende compte que les créateurs d'Internet avaient également joué la société contre le capitalisme informationnel. D'où qu'ils soient venus à l'origine, la conception pair à pair d'Internet et le caractère favorable à la transmission de tous vers tous de son protocole sont devenus l'un de nos biens communs les plus précieux, fragile et complexe dans ses effets.

Asservissement ou libération ?

On a rapidement pris conscience de la portée de l'information comme outil d'optimisation de procédés et d'agencement logistique d'organisations, parce que cela relevait du connu, et était plus immédiatement mobilisable. On savait le penser en termes économiques, et l'agir en termes financiers. L'organisation informatique des processus de

CAUSE COMMUNE

production et de distribution a encouragé la substitution du capital machinique au travail humain. Cela a favorisé une émancipation accrue de la sphère financière, grande maîtresse de l'optimisation des profits à court terme à travers la définition et la localisation des composantes de la production et de la distribution.

Pourtant, très rapidement, le fait qu'il existe un royaume autonome de l'information, que celle-ci ne se réduit pas au contrôle des machines physiques, à l'agencement de la production matérielle ou de la fourniture des services, s'est manifesté dans divers symptômes. Le premier fut l'apparition d'une culture spécifique des informaticiens, mélange de polarisation technique et de générosité coopérative qui pouvait encore passer pour une curiosité sociologique.

Plus sérieuse fut l'apparition d'industries du capital informationnel, exploitant d'une façon inédite des monopoles de propriété sur de l'information. Il ne s'agit pas, comme continuent à le croire les spécialistes de politique de la concurrence, de simples grands groupes industriels tentant d'exploiter un monopole sur une ressource pour garder et étendre des marchés. Les Sanofi-Aventis, Microsoft, Monsanto, Vivendi-Universal, Pfizer, Bayer, AOL-Time Warner de notre temps sont les fleurons d'une forme très particulière de capitalisme (voir la section « Industries de la propriété » dans le chapitre suivant). Ils font commerce de monopoles de propriété sur des produits dont le coût de production d'un exemplaire supplémentaire est négligeable (pour les industries de pure information) ou très faible en comparaison du prix de vente

D'OU VIENT LA RUPTURE ?

(pour les industries à base informationnelle de la pharmacie et de l'agroalimentaire biotechnologique). Ce commerce a deux caractéristiques : il peut générer des profits inimaginables, et ces profits ne tiennent qu'à deux fils. Le premier est celui des monopoles concédés et défendus par l'État à travers les brevets ou le copyright¹. Le second est l'absence de concurrence du domaine public.

Dans un registre tout à fait différent vint le «paradoxe de Solow», par lequel le prix Nobel d'économie s'étonnait que dans divers contextes, notamment les services, l'introduction des techniques de l'information ne se traduise pas par des gains de productivité. Cette question donna lieu à une foule d'explications [17] qui en ignorent le mécanisme principal : l'introduction des techniques de l'information donne bien lieu, après une période de tâtonnements, de rodage et de formation, à des gains de productivité importants, même dans les services, mais sans véritable création globale de valeur économique mesurable. Le mécanisme vertueux qui est supposé remplacer les emplois détruits du fait de l'augmentation de la productivité par d'autres, résultant de la création de nouveaux produits ou branches d'activité, est en partie bloqué parce que les nouvelles branches d'activité portent justement sur l'information, et que les échanges d'information sont très mal «capturables» par l'économie monétaire. Cette relative stagnation de la valeur globale s'accom-

1. Le terme de copyright est ici plus approprié que celui de droit d'auteur, dans la mesure où ce dernier, ou plutôt ce qu'il en reste, est le cadet des soucis des groupes concernés.

CAUSE COMMUNE

pagne du développement, y compris dans les entreprises, d'une sphère propre d'échanges d'information qui échappe à la mesure économique. On touche là aux limites du concept étroit de productivité, entendu comme mesure de la contribution du facteur humain à la création de valeur économique, et aux limites mêmes de la mesure économique, points sur lesquels on reviendra plus loin.

Nature de la rupture informationnelle

Nous voici maintenant prêts à récapituler les traits fondamentaux de la rupture informationnelle, de cette double révolution qui nous a donné les moyens du traitement et de la mémoire informationnels, et ceux de l'échange et de la coopération. Nous avons donc la capacité de produire des symboles qui représentent des connaissances humaines ou des valeurs captées à partir du monde physique, qu'il devient possible d'organiser, de représenter, de manipuler, de mémoriser et de partager en faisant abstraction des éléments matériels qui leur servent de support. Ces capacités s'étendent à tous les domaines, qu'il s'agisse de création musicale ou de photographie, de poésie ou de science, de machines ou de gestion des processus complexes.

Quels sont les grands traits pertinents de l'information après cette rupture ?

Certains sont classiquement reconnus : le coût marginal nul de la duplication de l'information, le caractère non rival, et même antirival, de l'information, à savoir que l'information ou un outil informationnel ne voient pas leur valeur réduite par le fait

D'OÙ VIENT LA RUPTURE ?

qu'un autre s'en serve, mais plus souvent augmentée par la faculté d'échange ou de communication accrue. Par exemple, le fait que beaucoup d'autres personnes utilisent un traitement de texte ou un service de messagerie instantanée pousse à choisir le même, ou au moins un système qui soit compatible. Mais ces caractéristiques peuvent aboutir à des conséquences radicalement opposées selon que l'on décide de donner à l'information le statut de bien commun ou d'en autoriser l'appropriation forte. Dans le premier cas, il en résulte une réduction énorme des coûts de transaction dans la création, le partage et l'échange de l'information et de tout ce qu'elle peut servir à représenter. Dans le second cas, la détention d'un monopole sur la reproduction de l'information entraîne la création de nouveaux types d'acteurs industriels exploitant les rendements croissants ainsi rendus possibles. Ces acteurs se spécialisent rapidement dans la capitalisation de la propriété informationnelle, et sont vite promus au rang d'oligopoles ou de monopoles s'ils parviennent à accaparer une ressource essentielle. On réservera dans la suite à ces acteurs, et à ceux qui exploitent l'informationnel dans la sphère financière, l'appellation de « capitalisme informationnel ». Le lecteur doit donc se rappeler qu'ils ne constituent pas tout le capitalisme, loin de là, et moins encore toute l'économie.

D'autres traits de l'information sont moins fréquemment commentés : ceux qui résultent de l'ouverture de nouveaux modes de perception, de production, de création, et de leur mobilisation dans les réseaux de l'intelligence coopérative. Il ne s'agit plus d'y instrumentaliser l'information dans

CAUSE COMMUNE

une logique issue de la sphère financière ou matérielle, mais d'ouvrir à une écologie humaine des échanges d'information exploitant la médiation informationnelle pour installer les autres comme partenaires. Que ce soit dans l'art, dans l'acquisition des savoirs, dans l'élaboration des connaissances ou dans le développement des outils, la création et les échanges d'information tirent leur richesse de l'aptitude à mobiliser un si grand nombre d'intelligences et de sensibilités. Mais création et échanges d'information au moyen de médiations techniques (informatique et réseaux) ont aussi leurs limites. Certaines de ces limites, comme ce qu'on appelle surcharge d'information, traduisent en réalité le malaise né de situations dans lesquelles nous sommes confrontés à de l'information (notamment sous forme de flux) sans pouvoir en contrôler la nature, le rythme, les usages, l'articulation avec des échanges non informationnels. D'autres limites, plus profondes, résultent du possible défaut de sens. L'information ne dit pas pourquoi la construire, la partager, et pourtant elle change ce qui peut faire sens pour chacun. Ainsi, lorsque, dans un cadre dominé par les hiérarchies, la haine ou le mépris de soi et des autres, on libère soudain la capacité informationnelle, il n'est pas surprenant qu'elle agisse simplement comme un amplificateur du pire. Donnez des appareils photo numériques et le courrier électronique aux soldats américains en Irak, des sites Internet aux fondamentalistes, et vous aurez le pire sous vos yeux. Mais ceux qui en concluraient que ce sont les capacités informationnelles elles-mêmes qui ont fait émerger le pire commettraient un contresens

D'OÙ VIENT LA RUPTURE ?

tragique. Le sens, et la façon de l'articuler avec les techniques, c'est à nous de le donner. Chacun à notre façon, Bernard Stiegler¹ et moi explorons cette mutation anthropologique depuis plus de quinze ans.

**Représentations à plusieurs niveaux :
l'exemple de la musique**

Il a toujours existé des représentations de la musique, depuis que la musique existe. Un instrument de musique, par exemple l'écartement des trous sur une flûte, peut être vu comme une représentation de la musique qu'il peut produire, et sa construction suppose une représentation mentale de celle-ci. Avec l'apparition de notations écrites prescriptives (partitions), le lien entre représentation et production sonore est devenu explicite. Cependant, l'ère des techniques de l'information rend possible une organisation des représentations et de leur relation avec la musique qui change radicalement de nature, et qui peut nous servir à illustrer ce qu'apporte la possibilité de modéliser à divers niveaux d'abstraction un même registre de réalité. Nous avons aujourd'hui des représentations descriptives (représentations de la musique telle qu'elle a été produite) pour compléter les représentations prescriptives (partitions), et la distinction entre les deux s'effrite : nous pouvons modifier une représentation descriptive (par exemple un modèle

1. Dans les trois tomes de *La Technique et le temps* [75], mais aussi dans des textes plus brefs et plus accessibles : *Passer à l'acte* [77] et *Aimer, s'aimer, nous aimer* [76]. Plus encore que ces textes, c'est la collaboration avec lui dans la création de médiations techniques qui a alimenté ma propre réflexion.

CAUSE COMMUNE

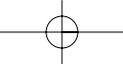
d'une musique existante), utiliser cette représentation modifiée pour recréer un autre contenu musical. Nous pouvons modéliser la musique à des échelles de temps allant d'échantillons imperceptibles jusqu'à de longues durées. Nous pouvons la modéliser selon différents angles de perception : dynamique, rythme, timbre, mélodie, harmonie. Nous pouvons modéliser des structures de composition sous-jacentes, ou la physique de production sonore instrumentale. Et nous pouvons faire tout cela dans un espace où représentation, écoute, production sonore, échange (entre personnes) sont liés. De nouvelles musiques positionnent l'auditeur comme explorateur d'un espace compositionnel, elles lui laissent le *final cut*, comme on dirait pour le cinéma. Malgré tout cela, l'instrument physique, la perception humaine, le projet compositionnel, les goûts, restent des continents proprement humains. Mais la façon d'y agir, le nombre de ceux qui peuvent y accéder et en faire usage créatif, ont été profondément transformés. L'exploration des nouveaux usages et des nouvelles musiques se fait dans une curieuse combinaison de centres de recherche et de *home studios*, de musique savante et de remix dans les temples de la musique électro.

Le traitement et l'échange d'information n'ont de sens que parce qu'ils servent de médiation entre êtres humains, ou de moyen d'obtenir des effets dans le monde physique. L'information a donc deux visages : elle est séparable de ce qu'elle représente, mais la pertinence de son traitement dépend des effets qui se produiront lorsqu'on la projettera à nouveau dans l'univers humain et matériel. Cela induit les bifurcations essentielles. L'usage de l'information se développera-t-il dans un univers technique autiste, ou fera-t-il l'objet d'une appro-

D'OU VIENT LA RUPTURE ?

priation sociale et humaine ? Viserons-nous simplement un nouvel âge de la technique dans lequel des systèmes opaques de centralisation de l'information nous géreront comme une ressource ou comme une marchandise, ou bien œuvrerons-nous à la mise en place d'une écologie sociale des échanges d'information où individus, groupes sociaux et communautés humaines se construiront en orientant le développement des techniques ? Et si nous faisons ce dernier choix, comment articulons-nous l'information médiation avec l'information outil, l'écologie humaine avec l'économie physique et monétaire ?

Ces questions ne se posent pas dans le théâtre serein d'une réflexion purement intellectuelle. Elles sont au cœur d'une tragédie qui se noue dans l'espace politique, juridique, économique et social. Sur la scène, les embryons fragiles d'une nouvelle civilisation de coopération défendent leur avenir face à quelques colosses industriels et à ceux qui les servent, par intérêt ou par aveuglement. Levons le rideau.



Chapitre 3

Une tragédie en quatre actes

Contrairement à ce qui se passe dans la tragédie, les actes ici se chevauchent dans le temps, et le mot de la fin n'est pas dit.

Acte I – L'émergence silencieuse des biens communs informationnels

Lorsque John von Neumann conçut la structure des futurs ordinateurs, dans le cadre de travaux conduits avec John Presper Eckert, John Mauchly et Hermann Goldstine sur un ordinateur électromagnétique, l'ENIAC, un conflit éclata entre eux. Pour Eckert et Mauchly, un ordinateur était une machine comme une autre, et il était normal d'en breveter la conception. Pour Von Neumann, la structure proposée capturerait des propriétés fondamentales

CAUSE COMMUNE

des mathématiques, de la logique et de l'esprit humain, et il n'était pas question de brevet. Le conflit fut tranché par un juge en faveur de Von Neumann, mais pas sur le fond : Von Neumann avait argué d'une publication antérieure pour invalider tout brevet éventuel. Cette différence de point de vue entre tenants des techniques de l'information comme révolution fondamentale et ceux qui y voient une technologie comme une autre sera récurrente tout au long de notre histoire. On notera que Von Neumann n'est pas exactement un adversaire de la propriété en général. Descendant d'une famille d'aristocrates propriétaires terriens hongrois, il est farouchement anticommuniste, par exemple. Mais sa compréhension de ce qu'est l'information lui fait percevoir l'absurdité qu'il y aurait à tenter d'en faire un monopole.

Après cette première escarmouche, les techniques informationnelles connaissent un fabuleux développement scientifique et technique dans les trente années qui suivent, dans un contexte où prédominent la coopération et l'échange ouvert.

Cette émergence des biens communs informationnels – ensembles d'informations et d'outils pour les manipuler partagés librement – est très peu documentée, car elle ne fut pas explicitée : ses acteurs la mirent en œuvre parce que pour eux elle allait de soi, et ils n'éprouvaient pas encore le besoin de la justifier. Ainsi, en 1952, Douglas Huffman inventa une méthode de compression de données binaires qui est d'une efficacité optimale sous certaines conditions. Cette méthode, connue sous le nom de « code de Huffman », est aujourd'hui

UNE TRAGÉDIE EN QUATRE ACTES

d'hui utilisée dans un très grand nombre d'applications¹. Alors que les codes analogiques (réalisés au moyen de dispositifs électroniques) comme le code de Gray étaient brevetés, il ne vint pas à l'esprit de Huffman – ni à celui de son employeur – de breveter sa méthode algorithmique. Il n'avait fait que trouver une méthode mathématique qui exploitait une propriété de certaines données, et cela lui semblait tout naturellement devoir être partagé par le biais d'une publication [39]. Dans le cas d'un algorithme de nature similaire, la méthode de compression de Liv-Zempel, publiée en 1977-1978, deux sociétés déposeront des brevets pour se l'approprier : Unisys et IBM.

En réalité, les années 1950, 1960 et 1970 sont celles de l'accumulation d'une extraordinaire richesse de méthodes de traitement de l'information, ce que l'on appelle l'algorithmique. Une des conséquences de l'apparition de machines informationnelles « universelles » est que la distinction entre l'écriture d'un programme et l'expression d'une méthode (algorithme) pour résoudre un problème devient ténue. On publie les algorithmes sous la forme de programmes écrits dans un langage de programmation donné. Cependant, certains langages de programmation se prêtent à une écriture plus lisible, plus vérifiable et plus propice à l'analyse rigoureuse de ce qu'ils font ou de leur performance. Donald Knuth, qui a lui-même conçu un grand nombre d'algorithmes, a fait

1. Le plus souvent en association avec d'autres mécanismes qui en élargissent le champ d'application, comme le *run-length encoding*, ou RLE.

CAUSE COMMUNE

de la collecte systématique, de l'écriture rigoureuse et de l'analyse des algorithmes l'entreprise d'une vie, débutée vers 1960 et qui se poursuivra dans les années à venir. Cette entreprise aboutira à un livre dont le titre – *L'Art de la programmation* – est à lui seul une affirmation de la dimension humaine de la révolution informationnelle, et dont les trois volumes parus jusqu'à présent [43] sont l'encyclopédie d'un nouveau savoir. Cette accumulation, au moins jusque vers 1980¹, s'est faite très largement dans le domaine public, par l'échange et la publication libre des idées correspondantes.

Plus tard, à l'ère de la course aux brevets sur les algorithmes, Knuth résuma sa pensée sur la question : « J'ai été formé dans la culture des mathématiques, et je ne suis donc pas habitué à faire payer les gens un penny chaque fois qu'ils utilisent un théorème que j'ai prouvé. Mais je fais payer les gens pour le temps passé à leur dire quel théorème s'applique. Faire payer les services, l'adaptation et l'amélioration, d'accord, mais ne rendez pas les algorithmes eux-mêmes propriétaires. » Il écrivit à l'Office américain des brevets une lettre célèbre, où il affirmait notamment : « Quand je pense aux programmes d'ordinateurs dont j'ai besoin pour effectuer mon travail quotidien, je suis forcé de réaliser qu'aucun d'entre eux n'existerait si les brevets logiciels avaient été courants dans les

1. Knuth a trouvé un algorithme breveté en 1968, mais il semble que ce soit alors une erreur de l'Office des brevets, qui n'a pas su identifier de quoi il s'agissait. Certains chercheurs et certaines sociétés ont bien sûr gardé leurs algorithmes secrets, mais cette attitude, qui les coupait des échanges les plus stimulants, fut très minoritaire.

UNE TRAGÉDIE EN QUATRE ACTES

années 1960 et 1970.» Knuth est également l'un des fondateurs des logiciels libres à travers la création du logiciel d'édition mathématique TEX, qui s'applique aujourd'hui à bien d'autres domaines, puisque je l'utilise pour créer ce livre. Ainsi Knuth est-il un pont entre deux générations, celle à qui les biens communs informationnels paraissaient naturels, mais n'étaient pas conscients d'eux-mêmes, et celle qui se bat pour leur existence et en fait un projet.

Les échanges libres dans le champ de l'information se développent dans bien d'autres domaines que l'informatique. C'est notamment le cas pour les premières étapes de la biologie moléculaire. Après l'identification de l'ADN comme support de l'information génétique, puis l'élucidation de sa structure tridimensionnelle, en 1953, et de son mode de réplication, dans les années qui suivirent, les communautés scientifiques concernées ont été confrontées à une tâche d'une ampleur gigantesque. Les génomes des organismes les plus simples comportent des dizaines de milliers de bases; celui des êtres humains en comporte environ 3 milliards. Dans les années 1960 et 1970, il n'existait aucun moyen d'accéder directement à la séquence de ces bases, de détecter les parties qui sont utilisées dans les cellules pour être « exprimées » en protéines, de comprendre comment cette expression est contrôlée par divers mécanismes.

Pour tenter de dresser une cartographie de ces processus, attaquer les problèmes par en haut (les mécanismes génétiques et leurs effets fonctionnels) et par en bas (l'information génétique, sa localisa-

CAUSE COMMUNE

tion physique sur des chromosomes¹), les communautés scientifiques ont travaillé sur des organismes particuliers : le macrophage, le ver nématode, la mouche drosophile, une levure, etc. À l'intérieur de ces groupes, ils échangeaient librement leurs informations, tout en se livrant à une concurrence sur leur production.

Les biens communs informationnels ne se caractérisent pas uniquement par l'absence de mécanismes de brevets. À vrai dire, le fait d'appliquer les brevets à des informations et à des outils informationnels qui expriment des découvertes concernant le monde physique ou des créations de l'esprit humain manipulables en tant qu'idées était tout simplement impensable pour les acteurs directs de cette première ère. Leurs débats portaient sur l'équilibre à construire entre secret et partage public : quand faut-il diffuser des données, à qui faut-il permettre de les modifier ? Tant qu'ils pourront faire ces choix à l'abri des pressions d'acteurs financiers et juridiques, ils opteront le plus souvent pour le partage et la diffusion rapide, parce que ce choix leur paraît permettre le progrès le plus rapide des connaissances et des outils.

Cette attitude n'est pas uniquement celle des scientifiques de laboratoires publics. De nombreux acteurs industriels du domaine de l'information l'adoptent également, notamment pour les logiciels. Dans les années 1960, les constructeurs d'ordinateurs Control Data et IBM diffusent le code source (le texte d'origine des programmes) de leurs systèmes d'exploitation et permettent à leurs clients

1. Pour les organismes qui en possèdent.

UNE TRAGÉDIE EN QUATRE ACTES

de modifier celui-ci pour corriger des erreurs, ces modifications étant introduites dans les versions suivantes. Le cas d'AT&T est particulier : il dispose d'une imposante structure de recherche avec les Bell Labs, et ses activités sont régies par une décision antitrust qui lui interdit toute activité commerciale hors du domaine des télécommunications intérieures américaines. De ce fait, une grande partie des logiciels développés dans cette entreprise, en particulier le système d'exploitation Unix, sont diffusés librement, notamment aux communautés universitaires – qui y contribuent d'ailleurs pour une part significative. C'est le changement de cette politique qui joua plus tard un rôle clé dans la naissance du mouvement des logiciels libres.

Acte II – Frénésie de l'appropriation

Après la révolution silencieuse – mais aussi déjà en partie parallèlement à elle –, le deuxième acte de notre tragédie fut celui d'une contre-révolution majeure, qui a propulsé une vision restrictive des droits intellectuels au premier rang des questions politiques mondiales. L'émergence de cette contre-révolution résulte de deux aspects : une transformation économique et un putsch idéologique.

INDUSTRIES DE LA PROPRIÉTÉ

La transformation économique est celle qui voit apparaître une « industrie » des titres de propriété intellectuelle – tels les brevets et le copyright – en lieu et place des industries protégées par ces titres

CAUSE COMMUNE

de propriété. Lorsqu'en 1861 Solvay invente un nouveau procédé de production du carbonate de sodium, plus rapide et moins coûteux, le brevet¹ qu'il prend lui permet de le déployer sans concurrence trop rapide, mais les prix de vente de la soude Solvay restent très largement liés aux coûts de production. À l'opposé, avec le développement des industries pharmaceutiques modernes, des éditeurs de logiciels propriétaires, des médias numériques centralisés, des grands groupes semenciers et agroalimentaires biotechnologiques, on voit apparaître des industries dont les prix de vente, les marges, le chiffre d'affaires et la capitalisation boursière ne s'expliquent plus que par la détention de monopoles, de brevets ou de copyright².

Cette transformation touche tout d'abord l'industrie pharmaceutique et agroalimentaire «classique». Puis elle fait naître une industrie du logiciel propriétaire, une nouvelle génération d'industries biotechnologiques dans les domaines de la santé et de l'agroalimentaire³; elle restructure les médias centralisés. Elle cherche aujourd'hui de nouvelles ouvertures dans le champ des nanotechnologies. Pendant toute son histoire, cette émergence des industries de la propriété est inséparable du développement de mécanismes

1. Bientôt complété par d'autres sur divers aspects des procédés de production.

2. Dans tout ce livre l'usage du mot copyright en lieu et place du «droit d'auteur» auquel des lecteurs français sont habitués est toujours intentionnel. Il signale que les mécanismes concernés sont liés aux seuls droits patrimoniaux et à leurs modalités d'exécution.

3. Et à un moindre degré dans divers procédés industriels comme la dépollution.

UNE TRAGÉDIE EN QUATRE ACTES

d'appropriation monopolistique. Ainsi, il est en partie artificiel de séparer les mutations de l'industrie pharmaceutique et celles des brevets sur les molécules et les gènes, ou l'histoire du logiciel propriétaire et des médias centralisés numériques, et les changements dans les mécanismes de mise en œuvre du copyright.

Les mécanismes du capitalisme informationnel

Les nouvelles industries apparaissent dans des domaines où il est possible de s'approprier la fonction de reproduction à coût très faible de l'information elle-même ou d'un objet matériel dans lequel une part informationnelle joue un rôle essentiel. La chaîne classique *conception* ⇨ *production* ⇨ *distribution* ⇨ *consommation* d'un produit est recomposée en *conception* ⇨ *reproduction informationnelle* ⇨ *production (éventuellement sous-traitée)* ⇨ *distribution* ⇨ *consommation*. Dans le cas d'industries informationnelles pures (logiciels, médias numériques), la reproduction remplace la production, qui ne joue plus qu'un rôle satellite (packaging, documentation). Dans le cas d'industries à base informationnelle (industrie pharmaceutique, semenciers, biotechnologies), la production prend la forme du clonage d'un objet biologique, c'est-à-dire d'une combinaison entre la reproduction de sa partie informationnelle (formule de molécule, génome d'une variété pure, gènes d'un OGM) et la production physique d'un « support » de cette information. La distribution et la consommation sont profondément transformées dans tous les cas, car, pour s'approprier l'étape de reproduction (où se réalise dans les nouvelles industries une part inouïe de la valeur

CAUSE COMMUNE

ajoutée), les industriels doivent mettre en place un contrôle serré de la distribution et de l'usage pour empêcher qu'il ne s'y produise des reproductions.

Une caractéristique essentielle de ces industries informationnelles est que les rendements y sont croissants (contrairement aux industries physiques traditionnelles), ce qui est facilité dans le cas de l'information pure par l'augmentation de la valeur d'usage des biens en fonction de leur nombre d'utilisateurs. Les exemples types d'une telle situation sont ceux de logiciels d'autant plus utiles qu'un grand nombre de gens les utilisent, ou de la possession d'un abonnement à un service de télécommunication d'autant plus utile que les abonnés y sont nombreux. Ces propriétés sont exploitées par les biens communs informationnels au profit de la société, au lieu d'être préemptées au seul bénéfice d'un acteur capitalistique. Dans le cas d'industries mixtes, comme l'industrie pharmaceutique, certaines de leurs activités sont à rendements croissants et d'autres restent soumises aux rendements décroissants. Leur réinvention sous une forme socialement acceptable devra donc suivre des voies différentes.

Les semences «hybrides» et l'asservissement des agriculteurs

Divers articles de Jean-Pierre Berlan [11, 12] ont jeté un jour nouveau sur la véritable nature des transformations de la production des semences de céréales de 1840 à nos jours. Dès le XIX^e siècle, les sélectionneurs anglais parviennent à produire des populations de semences génétiquement quasi identiques, qu'ils appellent *pure sorts*. Cela leur permet d'obtenir des titres de propriété sur ces semences, mais tout agriculteur reste libre de semer les produits de sa récolte et d'améliorer ces populations par de

UNE TRAGÉDIE EN QUATRE ACTES

nouveaux croisements. La véritable nouveauté, qui se répand à partir de 1926 aux États-Unis pour le maïs sous le nom de semences hybrides, est celle de techniques qui non seulement reproduisent à l'identique – ou en s'en approchant autant que possible – un même modèle génétique de semences, mais dotent en plus le maïs de la merveilleuse propriété (pour les semenciers) de perdre ses qualités productives à la génération suivante. De ce fait, le paysan ne peut plus semer les produits de sa récolte, et se trouve placé en situation de dépendance totale à l'égard du semencier. Avant même que ne s'appliquent les brevets, dès que les semenciers sont arrivés à installer cette situation, le prix des semences a connu une forte croissance, pour arriver aujourd'hui à un prix que Jean-Pierre Berlan juge cent fois plus élevé que celui de semences aussi productives mais libres de propriété. Le semencier Pioneer devient le premier cas de société à croissance explosive sur la base d'un monopole informationnel. La naissance des « variétés » OGM, que Jean-Pierre Berlan appelle à juste titre des « clones chimériques brevetés », vient plus tard compléter cette opération d'appropriation et d'asservissement, en la rendant possible pour d'autres plantes (le colza, par exemple) et en l'installant dans un cadre juridique de propriété qui permet de lutter contre l'alternative des semences libres.

Ainsi, avant même que l'on n'introduise des brevets sur le vivant, c'est déjà d'appropriation de l'information qu'il s'agit dans le cas des semences.

La nouvelle industrie pharmaceutique apparaît au grand jour au milieu des années 1970, et est aujourd'hui à la fois hyperprofitable, hyperpuissante et en crise. Son développement résulte d'un ensemble de transformations décrites par Philippe

CAUSE COMMUNE

Pignarre [60] : apparition de techniques systématiques d'exploration des effets des molécules (*screening*), généralisation des brevets sur les molécules dans les pays développés, complexification des tests cliniques¹ après quelques catastrophes comme celle de la Thalidomide et, à partir de 1980, l'autodestruction de la capacité de contrôle public sur les orientations de la recherche et les coûts des médicaments. Elle oriente progressivement toute son activité de recherche-développement en fonction d'un objectif unique : construire de nouveaux monopoles de propriété informationnelle privilégiant des médicaments qui autorisent une telle appropriation, et délaissant des perspectives thérapeutiques qui s'en écartent ou qui portent sur des médicaments dont les malades ne sont pas susceptibles de payer les prix associés aux monopoles de brevets. Il n'est évidemment pas facile de documenter dans le détail toutes les recherches... non conduites, et c'est pourquoi les analyses émanant de l'intérieur du système pharmaceutique, comme celles de Philippe Pignarre déjà citée, de Didier-Claude Rod² ou de Laurent Ziegelmeyer³, sont particulièrement précieuses. Elles font toutes ressortir l'abandon massif des médicaments pour les maladies spécifiques au tiers-

1. Cette complexité des tests cliniques augmente les coûts d'entrée pour les concurrents, et permet de prétendre que la croissance stratosphérique des coûts de mise au point de médicaments ne devrait rien aux mécanismes d'appropriation eux-mêmes.

2. Médecin, cadre de l'industrie pharmaceutique et député européen. Voir son compte rendu de mandat 1999-2004 sur le site : <http://www.europe-ecologie.com/article.php3?id-article=329>.

3. Syndicaliste CGT de Sanofi-Aventis. Voir son intervention aux Assises du service public en 2001 : <http://www.local.attac.org/rhone/agcs/documents/ziegelmeyer.rtf>.

UNE TRAGÉDIE EN QUATRE ACTES

monde ou frappant des populations réputées peu solvables. Un rapport de Médecins sans frontières montrait en 2001 que, «sur 1393 nouvelles molécules sorties entre 1975 et 1999, seulement 13 concernaient ces maladies, 1 % ! Quasiment aucune molécule n'est actuellement à l'étude sur la plupart de ces maladies. Toujours selon MSF, on en trouve seulement 3 en développement : 2 sur la malaria, 1 sur la tuberculose ; en comparaison, 8 sont à l'étude sur l'impuissance masculine, 7 sur l'obésité... Plus grave encore, rien dans les tuyaux pour les cinq à dix ans à venir¹ ! » Il a fallu tous les efforts de MSF pour relancer la production de médicaments plus anciens comme le chloramphénicol huileux (contre la méningite) ou l'eflornithine (contre la maladie du sommeil). Mais les distorsions majeures des objectifs de recherche s'exercent aussi dans les pays développés. Dean Baker [8] a ainsi montré que l'industrie pharmaceutique dépense autant en publicité et en marketing qu'en recherche et développement, et que ces dépenses sont soit inutiles, soit plus souvent négatives en termes de bénéfice pour la santé publique. Le doublement de la part des médicaments dans les dépenses d'assurance-maladie en France et la résistance forcenée à l'introduction de véritables approches de prévention – sauf lorsque celles-ci reposent sur la prescription chronique de médicaments – sont aussi à ranger parmi les effets de la transformation de l'industrie pharmaceutique en industrie de la propriété.

C'est dans les années 1980 qu'apparaissent les premières industries informationnelles pures, avec

1. Laurent Ziegelmeyer, *ibid.*

CAUSE COMMUNE

les géants du logiciel propriétaire, dont Microsoft constitue l'exemple type. Bénéficiant au maximum des rendements croissants et des externalités positives de réseau (utilité croissante des produits au fur et à mesure de leur diffusion), de l'absence d'une alternative sous forme de bien commun, Microsoft n'a besoin que du copyright pour s'appropriier les ressources essentielles de l'écosystème informationnel que sont le système d'exploitation des ordinateurs et les applications génériques des usagers individuels (bureautique notamment). En moins de dix ans, Microsoft devient l'une des plus grandes sociétés de la planète. À son point culminant, le chiffre d'affaires par employé est de l'ordre de 1 million de dollars par an, avec des profits représentant un tiers du chiffre d'affaires et des marges sur les produits phares de l'ordre de 95 %. Depuis, la crainte relative des actions antitrust, les investissements pour construire de nouveaux empires collatéraux et la constitution d'une armée mondiale de lobbyistes ont un peu réduit ces chiffres, mais Microsoft se maintient au firmament du capitalisme informationnel. La société a aujourd'hui recours à tous les mécanismes d'appropriation (brevets, systèmes de gestion de droits numériques) pour maintenir son empire.

Dans la foulée du Bayh-Dole Act de 1980¹ et de son imitation par les États européens dans les

1. Ce texte, qui fut l'un des premiers adoptés lors de la présidence de Ronald Reagan, lève l'interdiction des accords d'exploitation exclusive des résultats de la recherche universitaire américaine, encourage les universités à acquérir des titres de propriété intellectuelle sur leurs résultats et à les exploiter en partenariat exclusif avec des entreprises.

UNE TRAGÉDIE EN QUATRE ACTES

années 1990, de nouveaux types d'entreprises biotechnologiques apparaissent. Elles sont principalement issues de l'essaimage de chercheurs universitaires et sont financées par le capital-risque, qui explose dans cette période. Ciblant à l'origine des applications dans le champ de la santé, le modèle commercial de ces entreprises est entièrement construit sur des objectifs d'exploitation d'une propriété informationnelle (en général un brevet). Il apparaît au bout de quelques années que les promesses de nouvelles thérapies géniques sous-estimaient complètement les difficultés ou même l'impossibilité de certaines approches. À ce moment, l'attention des financiers se reporte sur l'agroalimentaire biotechnologique et sur ses OGM. Monsanto, Novartis et Sanofi-Aventis Crop deviennent les promoteurs d'une nouvelle agriculture qui vend des agrottoxiques et des semences modifiées pour résister à ces derniers. Plus tard, lorsqu'il apparaîtra que le rejet de ces nouvelles formes de servage ne s'arrête pas à quelques militants, mais touche les consommateurs et les agriculteurs dans de nombreux pays, ceux des groupes industriels concernés qui viennent de la chimie ou de la pharmacie n'auront de cesse de se débarrasser de leurs filiales agroalimentaires (Sanofi-Aventis cédera ainsi Sanofi-Aventis Crop à Bayer). Ils réinvestiront le champ des biotechnologies pour la santé, avec de nouveaux modèles (cellules souches, puces à ADN pour la détection systématique des « prédispositions » génétiques « nécessitant » des traitements préventifs à vie ou servant de vecteurs à des médicaments « intelligents », vaccins thérapeutiques). Certains de ces modèles présentent

CAUSE COMMUNE

peut-être des potentiels intéressants, mais ils sont pour l'instant explorés essentiellement sous contrainte de compatibilité avec l'appropriation informationnelle forte, ce qui rend très improbable que leur domaine de véritable utilité soit atteint.

Les médias tiennent une place à part dans les industries de la propriété en raison de l'impact de leur activité sur les représentations de soi et du monde que chacun se construit. Notre conception commune de la liberté de l'information est héritée d'un autre âge. On considère le plus souvent qu'il y a liberté de l'information si pour tout courant de pensée il existe au moins un média susceptible de le relayer, et si tout citoyen a, s'il le souhaite, la possibilité d'accéder à ce média. L'ennemi de la liberté de l'information est alors la censure. Les médias centralisés d'aujourd'hui posent pourtant un tout autre problème. Les groupes qui y détiennent les plus fortes positions ne contrôlent souvent que quelques dizaines de pourcents de l'audience de la télévision, de la radio et de la presse. Pourtant, ces groupes parviennent à exercer sur les représentations un contrôle sans précédent, même dans des sociétés beaucoup plus fermées. À vrai dire, il est trompeur de parler de contrôle des représentations par les groupes de médias. Il est plus exact de dire qu'il y a eu coévolution entre une certaine forme de médias, un certain type de groupes économiques et certaines formes de représentations, de rapport au monde. Et que, dans cette situation, la possibilité d'une instrumentalisation des médias par des stratégies politiques – et, réciproquement, d'une instrumentalisation des stratégies politiques par les médias – prend des formes jamais vues.

UNE TRAGÉDIE EN QUATRE ACTES

Parmi les médias centralisés, la télévision, voleuse de temps et servante infidèle, selon l'expression de John Condry [23], occupe une place centrale. Elle se caractérise par une distinction particulièrement poussée entre émetteur et récepteur. Les émetteurs sont peu nombreux. L'accès à cette position demande des investissements importants, et il est fortement réglementé. Les récepteurs sont dans une position de passivité, aggravée dans le cas de la télévision par le caractère hypnotique liée à la reconstruction mentale d'une image de faible qualité, point analysé dès les années 1960 par Marshall McLuhan [52]. Ils sont parfois mobilisés dans les modes pseudo-interactifs d'une participation qui est une forme suprême de la passivité ou, plus exactement, de l'acquiescement. L'économie de ces médias repose sur des modèles de financement qui poussent à la quête de l'audience, vendue à des annonceurs publicitaires, laquelle conduit à la recherche de la fascination par la répétition, la violence, l'angoisse, l'impudeur d'une mise en scène d'un reflet stupide de la vie, la pornographie. Cette quête de l'audience s'étend par mimétisme et concurrence aux télévisions qui reposent sur d'autres modèles de financement, par exemple étatiques, même si c'est à un degré moindre. Les autres médias traditionnels deviennent des satellites de la télévision, à laquelle ils consacrent d'ailleurs une part importante de leur contenu et de leurs références. Cette satellisation est bien sûr renforcée par le caractère multimédia des groupes concernés. L'hyperréalisation des représentations et la déréalisation de la vie qui l'accompagne sont accrues par la télévision par satellite. Des populations entières

CAUSE COMMUNE

vivent au rythme d'un monde dont elles sont totalement séparées, spectateurs permanents de chaînes de télévision issues de pays lointains, immigrés algériens dans des banlieues françaises qui regardent des télévisions du golfe Persique, spectateurs de CNN partout dans le monde.

Cette prédominance de représentations qu'il n'est pas possible de s'approprier en les produisant, en les modifiant et en les critiquant constitue le fond d'un problème majeur de notre époque. Mais c'est également le terrain fertile de grandes manipulations lorsque, pour d'autres raisons, les liens de l'humanité avec elle-même se détériorent. Le miroir que se tendent le News Group de Murdoch et Al-Jazira est là pour nous le rappeler. Enfin, l'ère de la télévision s'est aujourd'hui combinée avec les formes de mobilisation propres à la radio, que McLuhan avait également analysées, mais qui connaissent une nouvelle poussée, par exemple avec le réseau de radios fondamentalistes chrétiennes Clear Channel aux États-Unis¹.

Les médias centralisés (télévisions, grands groupes éditoriaux) sont longtemps restés à l'écart des révolutions informationnelles. Leur modèle de contrôle des marchés repose à l'origine sur le contrôle des canaux de distribution, suffisant en l'absence de concurrence d'autres médias. En réalité, ce sont des industries d'avant la vraie révolution informationnelle, reposant sur les techniques de duplication et de diffusion, mais pas encore sur

1. Le cas de la mobilisation génocidaire de Radio Mille Collines au Rwanda est différent, car il s'est développé dans une société largement dépourvue de télévisions.

UNE TRAGÉDIE EN QUATRE ACTES

celles de traitement maîtrisé de l'information. Entre la Seconde Guerre mondiale et le début des années 1980, la télévision s'approprie plus de la moitié du temps dit « libre » des individus. Assise sur cette domination, elle traite d'abord par le mépris l'irruption de nouveaux types d'échanges d'information. Il en va de même pour les grands groupes éditoriaux, qui utilisent la numérisation comme un support, sans vraiment comprendre que le traitement de l'information va changer radicalement les usages et leur portée. Cette indifférence se transformera dans les années 1996-1997 en une véritable frénésie de contrôle d'Internet et du Web, décrits à la fois comme enfer où les groupes technologiques s'approprieraient la culture et comme eldorado futur... à condition qu'on laisse les éditeurs et télédiffuseurs redéfinir à leur guise ce que sont l'informatique et les réseaux. Enfer ou eldorado, l'incertitude sera de courte durée, puisqu'en quelques années, fusion après fusion, l'intégration verticale entre groupes de médias et industries informationnelles technologiques aura tant progressé que l'on ne sait plus où classer certains acteurs. Les prototypes de ces nouveaux groupes sont Microsoft/MSNBC, General Electric, Vivendi-Universal, Sony, AOL-Time Warner. L'existence de groupes qui mettent en œuvre à la fois le contrôle par appropriation informationnelle des contenus et le contrôle sur les canaux de distribution est particulièrement inquiétante, car elle réalise « le pire des deux mondes » : réduction immense de la diversité de l'offre, utilisation des médias contrôlés pour la promotion des différentes déclinaisons de contenus dans une marchandisation

CAUSE COMMUNE

permanente, attaques violentes pour anéantir les alternatives de biens communs.

La concentration des médias

La télédiffusion est l'un des domaines dans lesquels le fondamentalisme de l'appropriation s'est récemment déchaîné, notamment dans la négociation d'un traité à l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, dit traité des télédiffuseurs. Dans ce contexte, Ted Turner, fondateur de CNN et peu suspect d'anarchisme culturel, a rédigé un vibrant plaidoyer [82] contre la concentration des médias. En voici un petit extrait, portant sur le contexte américain : « Les géants des médias ne possèdent pas seulement les réseaux de télédiffusion et les stations locales, ils possèdent aussi les compagnies du câble qui diffusent les signaux de leurs concurrents et les studios qui produisent l'essentiel de la programmation. Pour avoir une idée du degré de concentration de l'industrie, considérez ceci : en 1990, les réseaux majeurs – ABC, CBS, NBC et Fox – possédaient totalement ou en partie 12,5 % des nouvelles séries qu'ils diffusaient. En 2000, ils en possédaient 56,3 %. Deux ans plus tard, c'était 77,5 %. » La folie de la propriété n'a pas créé cette concentration, qui résulte de tendances naturelles des médias centralisés à l'ère de l'information, et du relâchement des mécanismes de contrôle étatiques anti-concentration, aux États-Unis comme en Italie ou au Royaume-Uni, et plus généralement en Europe. C'est la concentration qui déchaîne ici la folie de la propriété pour bloquer l'inévitable concurrence des biens communs ou tout simplement d'une offre plus diversifiée. Ted Turner ajoute, pour réfuter l'apparente diversité résultant de la multiplication des canaux ou des sites Internet commerciaux : « Bien sûr, un chœur de 100 personnes

UNE TRAGÉDIE EN QUATRE ACTES

vous donne le choix entre beaucoup de voix, mais elles chantent toutes le même chant.» Ainsi la société de production Endemol, pour laquelle AOL-Time Warner a fait une offre d'acquisition de 2 milliards d'euros en octobre 2004, alimente-t-elle de ses «formats» de télé-réalité les chaînes du monde entier. La concentration est encore supérieure dans le domaine de l'édition musicale, où 3 ou 4 (suivant les dernières rumeurs de fusions) multinationales contrôlent 70 % du marché mondial. Et que dire de l'édition logicielle, où l'on quitte les oligopoles pour le monopole ?

Aux effets directs majeurs de la création de nouvelles industries du capitalisme informationnel s'ajoute un effet indirect qui est peut-être le plus important. À l'ère où la financiarisation de l'économie permet une mise en concurrence accrue entre branches industrielles, les taux de marges et de profits insensés réalisés dans le capitalisme informationnel deviennent un étalon de référence. Un taux de profit de 15 % est considéré comme normal, voire comme un minimum, par les fonds de placement et investisseurs qui dominent les «marchés» financiers. Or ce type de profit ne peut être réalisé dans les industries du monde physique (production énergétique, eau, infrastructures physiques de télécommunication, etc.) et du monde social que par un mélange de vente à crédit des ressources communes présentes et futures, d'escroquerie comptable, de chasse aux marchés à prix fixés par la corruption, notamment dans le militaire, et d'isolement artificiel de composantes où sont concentrés les profits, pendant que les pertes sont généreusement mutualisées pour être gérées

CAUSE COMMUNE

par les États. Enron, WorldCom ou, à l'autre bout de la chaîne, Metaleurop ne sont pas des exceptions pathologiques, mais bien une nouvelle règle commune, qui ne s'applique heureusement qu'à une part de l'économie.

On verra plus loin que l'appropriation énergétique du capitalisme informationnel n'est pas seulement nécessaire pour éviter ses propres dérives, mais aussi tout simplement pour qu'il reste une économie raisonnable, avec laquelle les sociétés puissent passer des pactes. C'est tout le sens des travaux auxquels nous invite depuis des décennies René Passet [57, 58] ¹.

CONTRE-RÉVOLUTION IDÉOLOGIQUE

Un vrai putsch idéologique a eu lieu parallèlement à cette transformation économique. À partir de la fin des années 1960, on voit apparaître une étrange combinaison de fondamentalisme du marché et de sacralisation des droits de propriété, y compris dans le domaine informationnel. On peut situer le moment fondateur de cette combinaison à la parution de l'article de Garrett Hardin, «The tragedy of the commons» (1968) [35], compte tenu de la façon dont celui-ci fut interprété et mis en avant. L'existence de penseurs du marché autoré-

1. René Passet est l'auteur, dans *L'Économie et le vivant* [57] et les articles qui l'ont précédé au début des années 1970, des premières descriptions rigoureuses du capitalisme informationnel. À l'époque, logiquement, il ne perçoit pas la naissance des industries informationnelles pures, qui n'existent pas encore, et se concentre sur la part croissante des processus informationnels dans les industries physiques.

UNE TRAGÉDIE EN QUATRE ACTES

gulé qui sont aussi des défenseurs de droits de propriété est une constante depuis le XIX^e siècle, mais un nouveau socle idéologique se constitue avec Hardin.

En 1944, Karl Polanyi avait publié sa *Grande Transformation* [61], dans laquelle il racontait l'histoire – alors largement oubliée – des enclosures agricoles, mouvement général en Europe entre le XVI^e et le XVIII^e siècle et qui a vu la plupart des terrains communaux, jusque-là librement utilisables par les habitants d'une commune, appropriés (enclos) par de grands propriétaires fonciers. Il avait décrit les immenses problèmes sociaux qui en résultèrent, générateurs de troubles si puissants qu'ils freinèrent considérablement les enclosures et suscitèrent une réponse des sociétés européennes pour constituer un nouvel équilibre. Il avait aussi analysé la façon dont ces appropriations avaient permis la mise en œuvre d'un modèle d'agriculture plus productiviste, alors très destructeur socialement, et aujourd'hui critiqué pour ses excès, mais qui fut l'un des facteurs d'une réduction importante des famines dans l'espace européen. Derrière l'analyse de Polanyi, dont le livre reste fondamental pour la compréhension de notre présent, il y avait l'idée que l'existence d'un marché autorégulateur fondé sur la mise en valeur de la propriété était une fiction qui « ne pouvait exister de façon suivie sans anéantir la substance humaine et naturelle de la société, sans détruire l'homme et sans transformer son milieu en désert¹ ».

1. On notera que la grande transformation dont parle Polanyi n'est pas celle des enclosures, mais celle qui voit s'effondrer, entre 1929 et 1945, l'équilibre fragile établi au XIX^e siècle entre

CAUSE COMMUNE

Garrett Hardin développe un point de vue exactement opposé à celui de Polanyi, dans le contexte des débuts de la contestation de l'État-providence et des débats liés à la montée du mouvement environnementaliste aux États-Unis. Il décrit une évidence, à savoir la fragilité des biens communs physiques en présence d'un usage croissant résultant de la démographie, de la quête du profit ou de l'érosion d'un système de valeurs communes qui encadrerait leur utilisation. Ainsi, si l'on considère des terrains de pâturage fragiles comme ceux du Sahel, l'accès libre de tous aboutit effectivement à accélérer une véritable catastrophe écologique. Pour prévenir une «tragédie des communs», seules seront alors possibles soit une administration dirigée, soit l'acceptation des enclosures de la propriété. Garrett Hardin, rejetant l'idée d'une administration possible pour le bien public comme un mythe, conclut au fait que «l'injustice est préférable à la ruine totale», et que le système de l'appropriation privée est le moins mauvais possible parce qu'il garantit au moins un intérêt des propriétaires à l'entretien des biens considérés. Ce dernier point fera l'objet de quelques critiques féroces d'environnementalistes qui purent montrer que l'appropriation privée pouvait anéantir les ressources communes au moins autant que le statut de biens communs. Hardin fait d'ailleurs preuve d'une certaine rigueur intellectuelle, et, dans

marché, État, équilibre des puissances et étalon-or. Cet équilibre sera restauré dans un nouveau contexte à partir des accords de Bretton Woods, en 1944, à l'orée des Trente Glorieuses. Il n'est pas surprenant que le putsch idéologique décrit ici se déroule précisément au moment d'une nouvelle grande transformation, avec l'abandon de l'étalon-or par les États-Unis en 1972.

UNE TRAGÉDIE EN QUATRE ACTES

le cas des biens communs comme l'air et l'eau, qui ne peuvent être enclos, il reconnaît que d'autres mécanismes de réglementation ou de taxes sont nécessaires. La critique de l'administration des biens communs, explicitée par Beryl Crowe en 1969 dans un commentaire de l'article de Hardin, mérite d'être considérée avec attention :

« Un auteur a décrit un cycle de vie fondamental pour toute tentative de développer des politiques réglementaires [en matière de biens communs]. Le cycle est lancé en réaction à un tollé général suffisamment puissant pour exiger la mise en place d'une agence réglementaire assurant la distribution équitable, juste et rationnelle d'avantages entre tous ceux qui ont un intérêt dans les biens communs. Cette phase est suivie de la satisfaction symbolique prodiguée aux offensés lorsque l'agence devient opérationnelle, d'où il suit une phase de tranquillité politique pour l'immense majorité de ceux qui ont un intérêt général mais inorganisé dans le bien commun considéré. Lorsque cette tranquillité s'est installée, les groupes d'intérêts hautement organisés qui veulent faire des incursions dans les biens communs parviennent à exercer une pression suffisante à travers d'autres processus politiques pour convertir l'agence en un serviteur de leurs intérêts. Dans la dernière phase, les administrateurs de l'agence sont recrutés dans les rangs de ceux que la réglementation avait pour but de contrôler¹. »

1. Beryl Crowe, « The tragedy of the commons revisited » [24], traduit par l'auteur.

CAUSE COMMUNE

Si l'on s'abstrait des formulations utilitaristes, décrivant tout dans le registre de l'intérêt, il reste que le processus décrit a un air de déjà vu, et qu'il pose dans des termes clairs le défi de la gouvernance des biens communs physiques : si le public au sens large demeure inorganisé, la réglementation et la gestion par des agences publiques ne sont qu'une forme sophistiquée et opaque de l'appropriation privée.

Mais revenons au champ de l'information. Pendant l'étrange sommeil de la raison qui semble avoir caractérisé une bonne part de la pensée politique standard dans les trente ans qui suivirent, on a accepté de transporter l'analyse de Hardin vers des domaines où sa validité – toute relative dans son propre champ – s'effondre complètement. Dans le domaine informationnel, domaine de biens non rivaux par excellence où l'usage, loin de limiter la disponibilité ou la valeur des ressources, l'augmente, ce n'est pas une tragédie des communs qui nous menace, mais bien la tragédie des enclosures. Cela n'empêchera pas une génération entière de commencer à sacraliser les droits de propriété sur les biens informationnels.

Dans un détournement similaire portant cette fois sur les travaux de Ronald Coase, lui aussi spécialiste de ressources rares et rivales comme le spectre hertzien dans les années 1950, on enseignera la supériorité, y compris pour l'information, des marchés de titres de propriété et de leur gestion par les entreprises (voir plus loin l'encadré p. 206).

Ces interprétations, le discrédit relatif de la gestion directe par l'État des ressources communes

UNE TRAGÉDIE EN QUATRE ACTES

et l'ignorance des mécanismes encore immatures de gestion sociale directe vont cimenter une école de pensée pour qui l'appropriation intellectuelle et le laminage des biens communs vont devenir le cœur d'un programme politique qui guidera trente ans d'action politique et réglementaire. La surpuissance des entreprises du nouveau capitalisme informationnel et le poids du nouveau cadre idéologique vont se traduire par une véritable frénésie d'extension de l'étendue, de la durée, de l'intensité et des mécanismes de mise en œuvre des droits exclusifs. Les grands traits de cette frénésie d'appropriation sont connus, mais il est impressionnant de les réunir en une liste unique (voir l'encadré page suivante). À partir d'un certain moment, le système de gestion des titres de propriété – offices de brevets et de propriété intellectuelle, administrations réglementaires spécialisées, avocats et consultants – va devenir un acteur clé de sa propre extension.

TRENTE ANS DE FRÉNÉSIE

La frénésie prend trois formes : l'extension du domaine soumis au droit des brevets ou à de nouveaux titres de « propriété », le durcissement des mécanismes d'usage des entités soumises à copyright, et le durcissement universel des mécanismes policiers, des procédures et sanctions pénales et civiles concernant tous les titres de « propriété intellectuelle ».

CAUSE COMMUNE

Trente ans de frénésie d'appropriation**Domaines concernés**

- Molécules (de 1840 à 2006 et au-delà)
- Variétés végétales et animales
- Séquences et séquences partielles de gènes
- Logiciels, algorithmes, structures de données et à travers les logiciels tout le reste
- Droit à l'image
- Bases de données
- Contenus télédiffusés

Durée et exécution des droits d'auteur

- Extensions successives de la durée des droits exclusifs : 30, 50, 70 ans après la mort du dernier « créateur »
- Mesures techniques « de protection » et prohibition de leur contournement même pour des motifs légitimes
- Réinterprétation restrictive des droits d'usage (critique, citation, enseignement, etc.)
- Délimitation des droits par leur mise en œuvre technique
- Propriété redéfinie comme droit absolu et non plus comme compromis social

Procédures, sanctions et contrats

- Procédures pénales et civiles plus sévères
- Injonctions, responsabilité ou incrimination pour les fournisseurs de moyens (même légaux) et pour complicité ou incitation
- Acceptation de termes de licences plus restrictifs et protection plus faible des consommateurs et usagers

Lawrence Lessig [48, 49] et Florent Latrive [46] ont retracé l'ensemble de cette évolution sur une période plus longue. Seuls ses grands traits récents, porteurs d'enjeux politiques plus généraux, sont rappelés ici.

En ce qui concerne l'extension de la brevetabilité [3], il s'agit d'un processus engagé pour ce qui

UNE TRAGÉDIE EN QUATRE ACTES

concerne les molécules chimiques et commencé pour les variétés animales et végétales avant l'irruption des technologies informationnelles.

La brevetabilité apparaît comme problème spécifique avec les débats sur le point de savoir si on peut attribuer des brevets sur des molécules. L'industrie chimique allemande a tenté de l'imposer au monde dès les années 1840, avec des arguments assez similaires à ceux utilisés plus tard pour justifier la brevetabilité des séquences génétiques et des logiciels : les tenants de la brevetabilité des molécules affirment que, si une molécule synthétique n'est pas protégée, la protection de son procédé de fabrication est insuffisante pour justifier l'investissement dans la recherche et la production. Cette argumentation a été rejetée comme pure tentative de bétonner une position dominante. La France n'acceptera la brevetabilité des molécules que bien des années plus tard, par une série de décisions prises entre janvier 1944 et 1968. Pour d'autres pays, comme l'Inde, cette acceptation ne se fait que lors de leur adhésion à l'OMC (avec effet en 2005). Les effets réels de la brevetabilité des molécules ne sont apparus dans toute leur ampleur que depuis quelques années¹, avec la mutation de l'industrie pharmaceutique en industrie de la propriété intellectuelle.

1. Tant que ces brevets n'ont eu cours que dans certaines parties du monde développé et que les techniques informationnelles ne s'étaient pas encore diffusées, les prix des médicaments, par exemple, et la nature de l'innovation pharmaceutique sont restés relativement indépendants de l'existence des brevets sur les molécules.

CAUSE COMMUNE

Une extension similaire de la brevetabilité affecte les variétés végétales. Elle est introduite aux États-Unis dès 1930 sous la pression des «sélectionneurs», arguant du caractère artificiel «des variétés sélectionnées, résultat de leurs recherches». À l'époque, on conclut très vite que l'application des brevets à des plantes utilisées pour l'alimentation aboutirait à une dépendance extrêmement risquée, et on la rejette explicitement, sagesse qui semble s'être en partie perdue depuis. La brevetabilité des variétés végétales ne cessera de s'étendre après la Seconde Guerre mondiale, jusqu'à ce que le développement de la biopiraterie (prise de brevets par l'industrie agroalimentaire, pharmaceutique et cosmétique des pays développés sur des variétés naturelles ou sélectionnées par les populations de pays en développement) et la lutte des paysans indiens contre la brevetabilité du riz basmati aboutissent à une réaction, qui reste cependant très partielle.

Mais le cœur du problème de la brevetabilité apparaît avec le développement des technologies informationnelles proprement dites. Il devient facile de stocker l'information, de la manipuler automatiquement par des programmes eux-mêmes représentés par de l'information, d'isoler des couches informationnelles dans des machines ou des mécanismes biologiques (séquences génétiques, molécules du système immunitaire). Dès lors, la distinction entre idées, lois naturelles ou découvertes inaliénables et invention d'artefacts physiques va faire l'objet d'une offensive impitoyable.

Des entreprises transnationales tentent de protéger et d'étendre l'asservissement d'un marché,

UNE TRAGÉDIE EN QUATRE ACTES

qu'il s'agisse des semences pour les OGM agricoles ou des logiciels. Alliées aux acteurs spécialisés d'un système de brevets échappant en fait – si ce n'est en droit – au contrôle politique, elles veulent tout accaparer : les molécules du vivant, l'information génétique, les organismes génétiquement modifiés, les processus créatifs, toute entité immatérielle représentable par de l'information. Dès l'origine, la frénésie d'appropriation rencontre des résistances, mais celles-ci tardent à s'organiser et à se coaliser. Il faudra attendre les années 1990 (voir « Acte IV », p. 125) pour que l'affrontement devienne frontal et soit pensé en termes politiques, et non plus seulement techniques.

Brevetabilité des logiciels et méthodes de traitement de l'information

Dès que la notion de programme d'ordinateur est stabilisée, dans les années 1960, les juristes décident, aussi bien aux États-Unis qu'en Europe, de l'exclure de la brevetabilité. Cette exclusion est notamment inscrite dans l'article 52 (2) de la Convention européenne des brevets signée en 1972, avec des précisions à l'article 52 (3) dont l'interprétation commune fut pendant près de vingt ans qu'un dispositif technique contenant des logiciels peut être breveté, mais que les principes des logiciels inclus ne peuvent l'être. L'exclusion est à nouveau confirmée en 1991 par la directive européenne décidant d'appliquer au logiciel le régime du copyright. Après une première dérive en 1986, et suivant l'évolution de la pratique américaine depuis la fin des années 1980, l'Office européen des brevets commence, à partir de 1997 et 1998, à produire à travers sa chambre d'appel

CAUSE COMMUNE

maison une jurisprudence autorisant les brevets sur les algorithmes, les structures de données, le traitement et la présentation de l'information. L'Office et les lobbies industriels restent cependant frustrés devant l'inefficacité de brevets délivrés en opposition aussi flagrante à la charte fondatrice de l'Office, et s'efforcent d'obtenir l'officialisation légale de cette dérive, ce qui est l'objet de la proposition de directive européenne 2002/47. Des combats épiques entourent le processus législatif concernant cette directive (voir « Acte IV », p. 125).

La brevetabilité des logiciels peut être considérée comme un point de non-retour pour l'appropriation de l'information : en effet, tout traitement informationnel, quel que soit son objet, peut être réalisé sous la forme d'un logiciel. À l'ère informationnelle, un médicament miniaturisé qui incorpore une méthode thérapeutique contrôlée par un logiciel, un processus social de coopération, une méthode pédagogique, les outils d'expression et de débat, pourront, si l'on accepte les brevets sur les idées sous-jacentes des logiciels, être monopolisés par des détenteurs de brevets. Il ne resterait alors que le choix entre le chaos d'un monde qui reconnaîtrait les brevets mais les ignorerait en pratique, et un monde bien pire qui en forcerait le respect.

Sur le plan international (voir le chapitre 5), l'accord sur les aspects de la propriété intellectuelle liés au commerce (ADPIC, TRIPS en anglais) vise à mondialiser la brevetabilité et ses effets, ainsi que les mécanismes d'exécution les plus restrictifs de tous les titres de propriété intellectuelle. Il fut introduit par surprise à la fin des négociations du Gatt, et imposé à de très nombreux pays en développement

UNE TRAGÉDIE EN QUATRE ACTES

comme condition de leur adhésion à l'Organisation mondiale du commerce en cours de création. Cet accord dont Joseph Stiglitz a déclaré [78] que presque chacune de ses dispositions demande à être revue laisse cependant certaines marges d'interprétation qui permettent de s'opposer à l'extension de la brevetabilité sans attendre qu'il soit révisé.

Les brevets ne sont pas – loin de là – le seul instrument d'extension du domaine des droits exclusifs sur l'information. L'Union européenne a adopté une directive¹ qui crée des droits exclusifs sur les bases de données, entendues dans un sens très large, instrument qui permet de s'approprier un ensemble d'informations par sa simple collecte et son agrégation. Cette directive est aujourd'hui rejetée dans son principe même par une bonne part de ceux qui l'avaient réclamée, tout surpris qu'elle puisse aussi s'appliquer aux bases d'information dont ils ont besoin comme ressources productives. Mais cela n'empêche pas de nombreux efforts pour l'exporter dans le reste du monde.

Le combat pied à pied pour empêcher le point extrême que représenterait la légitimation des brevets logiciels en Europe ne nous autorise pas à ignorer les transformations radicales dans le domaine des droits d'usage d'entités soumises à copyright. Je parle à dessein de copyright, car la croyance selon laquelle il s'agirait ici encore d'un système de droits d'auteur et non de la pure capitalisation des droits patrimoniaux est l'une de ces étranges illusions françaises qui ont beaucoup contribué à faire croire aux

1. Directive 96/9 sur la « protection juridique des bases de données. »

CAUSE COMMUNE

auteurs et créateurs qu'ils partageaient les intérêts des grands groupes multinationaux qu'ils vilipendent par ailleurs. Même dans des domaines comme le livre et la photographie, pour lesquels les droits d'auteur (en ce qu'ils ont de distinct des droits patrimoniaux) n'ont pas encore été vidés de toute substance, les sociétés supposées représenter les auteurs étaient jusqu'à il y a peu¹ fréquemment instrumentalisées par l'industrie des droits de propriété, et aidaient cette dernière à étrangler le domaine public et l'accès libre, pour le plus grand profit de Corbis ou des livres électroniques à accès restrictif.

On a donc étendu la durée du copyright pour qu'il n'existe à peu près aucun enregistrement de média temporel sonore ou visuel dans le domaine public. On a restreint et rebaptisé «exceptions» les droits d'usage légitimes et fondamentaux des documents – entre autres, le droit de citation, en s'efforçant pour qu'il reste une fiction dans des médias comme la télévision. Nous avons accepté de sacraliser la défense des restrictions, à tel point que, si l'on ne parvient pas à l'empêcher, la transposition de la directive 2001/29 permettra à des dispositifs techniques de décider en lieu et place des juges du degré auxquels ces droits doivent pouvoir subsister². Nous acceptons d'être ainsi plongés dans l'obscurantisme

1. Le fait que les sociétés d'auteur aient pris position en faveur de droits minimaux pour les usagers et se soient désolidarisées des positions des majors musicales dans les débats français sur le partage de fichier musicaux est le signe d'un retournement important des positions sur ce plan.

2. La transposition allemande de la directive a confirmé l'existence du droit de citation pour l'audiovisuel, exemple dont on ferait bien de s'inspirer.

UNE TRAGÉDIE EN QUATRE ACTES

d'un illettrisme qui ne nous permet que le rôle de récepteurs des médias de flux, après quoi on se lamentera à propos des ravages de la télévision sur l'esprit public. Enfin, on est en train d'«harmoniser» en le durcissant un gigantesque système de traitement judiciaire et policier des infractions supposées, à travers la directive 2004/48. Ce texte ouvre la porte à des mesures préventives fondées sur la présomption de culpabilité qui ne laisseront même plus aux Percy Schmeiser¹ du futur l'occasion de prouver que le bon droit du sens commun est de leur côté.

*Acte III – Les biens communs
deviennent conscients d'eux-mêmes*

Les acteurs des biens communs informationnels sont devenus conscients de leurs projets lorsqu'ils ont été contraints de les développer sur le mode de la résistance : mouvements des logiciels libres se dressant contre l'appropriation de systèmes autrefois librement utilisés, scientifiques s'opposant à l'appropriation de leurs publications par les multi-

1. Agriculteur canadien accusé par Monsanto de cultiver du colza transgénique et de violer ainsi le brevet sur cette variété OGM, alors qu'il affirme avoir été victime d'une dissémination environnementale. Après des années de litiges, la Cour suprême le déclara coupable de contrefaçon, sans se prononcer au fond sur le point de savoir s'il avait fait exprès ou était au contraire victime de la dissémination environnementale des OGM. Mais cette victoire est amère pour Monsanto : pendant le litige, Percy Schmeiser a parcouru le monde entier pour donner des conférences anti-OGM, et les 500000 dollars de ses frais juridiques ont été entièrement financés par les auditeurs de ces conférences.

CAUSE COMMUNE

nationales de l'édition, réseaux coopératifs de semences et de variétés végétales réagissant à l'appropriation agroalimentaire, associations de malades et d'aide au développement cherchant à assurer l'accès aux médicaments et aux connaissances. Cette affirmation va très rapidement dépasser, et même rendre parfois secondaire la lutte contre l'appropriation : le projet positif de construction des biens communs est formulé dans de nouveaux termes, se dote de constitutions politiques et techniques, invente ses processus sociaux et ses outils.

LOGICIELS LIBRES

La création d'un mouvement des logiciels libres est la scène d'ouverture de ce troisième acte. À la fin de l'année 1982, la société AT&T, anticipant la fin des réglementations qui encadraient son activité, se prépare à développer des activités commerciales informatiques¹. Le système d'exploitation (logiciel de base permettant le fonctionnement et l'utilisation d'un ordinateur) Unix, qu'AT&T avait développé en coopération étroite avec des universitaires, était distribué par AT&T depuis 1976 pour le prix du support de mise à disposition et avec le code source. Il était utilisé par l'ensemble des communautés académiques et

1. Elle ne réussira jamais à s'affirmer dans ce domaine, et il est ironique que cette société, dont les Bell Laboratories avaient marqué l'apogée de la recherche industrielle pendant cinquante ans, ait aujourd'hui comme principal titre de gloire en matière informatique d'avoir suscité une résistance aussi créative que celle des logiciels libres.

UNE TRAGÉDIE EN QUATRE ACTES

par de nombreuses entreprises. Le passage à une politique de licence plus restrictive d'AT&T à partir de 1982 déclencha une double réaction qui aboutit à la création de la Free Software Foundation par Richard Stallman et au développement des versions libres d'Unix à Berkeley sous divers noms utilisant les initiales BSD¹.

Les deux projets partagent des valeurs et objectifs communs, mais celui de Richard Stallman a une portée différente, du fait qu'il fut d'emblée conscient d'œuvrer à une émancipation culturelle fondamentale. Dès la fondation de la Free Software Foundation et du projet GNU², en 1984, il s'agissait pour lui de construire l'ensemble des outils logiciels nécessaires pour les usages généraux de l'informatique, en garantissant que ces outils soient et restent disponibles sous un régime relevant des biens communs. Huit ans furent nécessaires pour que ce projet aboutisse à son but sous la forme de la combinaison d'un système d'exploitation complet formé des outils de GNU et du noyau³ Linux développé par Linus Torvalds.

Six ans plus tard, les systèmes GNU/Linux étaient devenus suffisamment faciles d'installation pour que des usagers individuels non spécialistes motivés puissent choisir de remplacer les systèmes propriétaires que les vendeurs de machines leur imposent par un système libre. Ce long travail fut

1. Pour Berkeley Software Distribution : 386BSD, FreeBSD, OpenBSD et NetBSD.

2. <http://www.gnu.org>.

3. Logiciel central du système d'exploitation qui gère l'accès aux ressources de calcul et auquel les autres logiciels du système d'exploitation font appel.

CAUSE COMMUNE

conduit au début dans le scepticisme général, quand Stallman devait construire les outils de base de l'écriture de logiciels comme un maçon qui devrait d'abord fabriquer sa pelle et sa truelle. Lorsque ces outils furent disponibles, ils recueillirent l'estime de petits groupes d'utilisateurs. Arrivés à maturité, les logiciels libres mobilisent des centaines de milliers de développeurs, sans doute un million de contributeurs à un niveau ou à un autre (traductions, rapports concernant des dysfonctionnements, requêtes de fonctionnalités, documentation pour les utilisateurs, échanges d'expérience, programmation à partir d'exemples notamment pour la création de sites Web). De 20 à 30 millions de personnes utilisent le système GNU/Linux sur leur ordinateur, et tous les utilisateurs de l'informatique se servent, souvent sans le savoir, des logiciels libres qui font fonctionner Internet, la Toile, le courrier électronique et toutes les normes réellement ouvertes.

Mais qu'est-ce exactement qu'un logiciel libre ? Au-delà de ses remarquables réalisations techniques, la contribution fondamentale de Richard Stallman fut la conception et la rédaction de la licence GNU General Public License (GPL), qui définit le régime de propriété commune et les devoirs qui y sont attachés pour les logiciels libres. Cette « Constitution » des logiciels libres explicite les droits des utilisateurs des logiciels soumis à la licence en introduisant comme condition le respect de ces droits lors de la redistribution de versions identiques ou modifiées de ces logiciels. D'autres licences libres n'imposent pas cette condition, mais le fait qu'une masse critique de logiciels libres (60 à

UNE TRAGÉDIE EN QUATRE ACTES

70 % de l'ensemble) y soit soumise joue un rôle clé dans la solidité de l'ensemble face aux tentatives de «repropriétarisation». Stallman parvint à définir les droits des usagers et leurs conditions de mise en œuvre en se situant dans le seul cadre des droits d'auteur tels que définis par la convention de Berne de 1886 amendée en 1948. Simplicité et universalité du fondement juridique de la licence expliquent la robustesse de cette approche. Les droits sont universels (pour tous, pour tous les types d'usages) et ne supposent aucun accord préalable entre parties : l'utilisateur qui ne respecte pas les conditions portant sur les œuvres dérivées ne peut plus arguer avoir reçu permission d'usage, et est donc passible de poursuites pour contrefaçon¹. Cette utilisation du copyright pour fonder a contrario les biens communs fut appelée par Stallman «copyleft», jeu de mots dont la portée dépassa de loin le niveau des logiciels. Dans d'autres domaines, les moyens juridiques du copyleft doivent souvent être différents, mais le projet philosophique de fonder un régime de biens communs par un usage paradoxal d'instruments juridiques émanant d'un univers qui les ignore demeure pleinement valide. À terme, la reconnaissance positive (voir le chapitre 4) des biens communs informationnels pourra clarifier et simplifier leur statut.

1. Les juristes français interprètent souvent la GPL comme un contrat cédant des droits avec des contreparties, et non comme une notice de permission unilatérale. Peu importe pour le propos de cet ouvrage : ce qui compte, c'est que nous soyons conscients que la GPL crée un régime de biens communs, et des devoirs à l'égard de ceux-ci.

CAUSE COMMUNE

Les logiciels libres ne sont pas un simple objet juridique. En permettant le partage sans limites de l'effort de développement, avec des garanties contre sa réappropriation par un acteur particulier, ils ont rendu possible un nouveau modèle de coopération sociale, avec une grande qualité des résultats et une extraordinaire créativité. Ce modèle a suscité beaucoup de commentaires et pas mal de confusion. Certains auteurs, comme Eric Raymond [63], y ont vu le triomphe d'une coopération complètement décentralisée, ce à quoi d'autres commentateurs ont opposé le fait que près de 80 % des projets de logiciels libres ne comptent qu'une personne, et que même parmi les projets réunissant de nombreux développeurs les modes d'organisation sont très variables et parfois assez hiérarchisés. En réalité, quand on prend un peu de recul, la nature du modèle de coopération apparaît plus clairement. Dans un projet donné, il y a une grande liberté de choix entre une structure très hiérarchique et une structure très décentralisée. Ce qui compte, à ce niveau, c'est la possibilité pour toute personne de faire sécession du projet en utilisant son état actuel pour fonder un nouveau projet. Ce droit de sécession – rarement utilisé – fait que, si la hiérarchie ou la coopération décentralisée aboutissent à des orientations qui ne plaisent pas, une porte de sortie existe, moyennant un effort certes souvent important. Surtout, c'est au niveau de l'ensemble de l'écosystème formé par tous les projets de logiciels libres qu'apparaît le vrai modèle de coopération. Sur le seul site <http://sourceforge.net>, près de 90 000 projets de logiciels sont hébergés, pour près d'un million de

UNE TRAGÉDIE EN QUATRE ACTES

développeurs enregistrés. La véritable créativité de l'univers des logiciels libres provient de la possibilité de développer en permanence de nouveaux objectifs, sans contraintes de plans commerciaux ou de profits à venir, et en pouvant s'appuyer sur l'immense fond des biens communs existants, sans avoir à négocier des permissions ou accords avec qui que ce soit.

Le processus de coopération propre aux logiciels libres est aussi un immense laboratoire éducatif. Interrogés pour une grande étude européenne¹ (depuis répétée aux États-Unis), les développeurs de logiciels libres mettent au premier plan de leurs motivations l'acquisition de connaissances et de savoir-faire. Pour peu que les bases du système éducatif et un minimum d'infrastructure (électricité, télécommunications) existent, ce grand processus éducatif réciproque est ouvert aux contributeurs des pays du tiers-monde, qui y ont conquis une place que l'université et la recherche institutionnelle ne leur ouvrent en général pas.

L'univers des logiciels libres fait cependant face à des défis difficiles. Sa naissance comme projet de construction «d'outils pour faire des outils pour faire des systèmes» lui a donné une connotation, un vocabulaire et une culture dont le folklore est sympathique et la générosité enthousiasmante, mais qui rebute nombre de personnes, notamment les femmes, qui ne représentent qu'environ 2 % des développeurs, soit moins encore que pour le logiciel propriétaire. Il y a là une sérieuse limite au potentiel de créativité et aux orientations choisies

1. FLOSS, <http://www.infonomics.nl/FLOSS>.

CAUSE COMMUNE

pour les développements. Heureusement, l'apparition de nouveaux types de biens communs informationnels est en train d'ouvrir le monde des hackers¹ sur un univers plus large, artistique, scientifique, politique ou social. Un deuxième défi réside, à l'inverse, dans le rapport aux objets techniques qui s'est construit dans nos sociétés pendant l'ère énergétique. Nous avons pris l'habitude de considérer que les objets techniques « aboutis » sont des boîtes noires dont seules les fonctionnalités externes doivent nous intéresser, et non plus les principes de fonctionnement interne. Déjà parfois problématique dans le monde des objets à finalité physique, cette attitude est désastreuse dans le monde informationnel. En effet, le traitement de l'information et l'usage de ce traitement n'y font qu'un. Impossible de se servir intelligemment d'un moteur de recherche ou même d'un traitement de texte sans comprendre en partie comment ils fonctionnent. Si les niveaux d'abstraction sont là pour nous éviter d'avoir à penser aux détails sous-jacents, cela n'a cependant rien à voir avec l'ignorance que nous pouvons nous permettre vis-à-vis d'un moteur électrique ou d'une automobile. L'analogie la plus pertinente est celle du langage : ce qu'il permet d'exprimer n'est jamais totalement séparable de comment on l'exprime. Si l'on transporte dans le

1. De nombreux auteurs, dont Pekka Himanen dans son ouvrage *L'Éthique hacker et l'esprit de l'ère de l'information* [38], ont montré que la culture originelle des développeurs était porteuse de valeurs d'une portée sociale générale. Il n'en reste pas moins que le monde des développeurs ne s'affranchit que très progressivement du vocabulaire et des attitudes propres aux petites communautés techniques spécialisées.

UNE TRAGÉDIE EN QUATRE ACTES

monde de l'information l'asymétrie entre ingénieur et consommateur telle qu'elle existe dans le monde des objets manufacturés, on installe les usagers dans une situation de terminaux infirmes, bons pour être manipulés à distance par ce qu'ils croient télécommander. Il n'y a donc pas que le monde des hackers qui doive s'ouvrir : le monde tout court doit s'approprier la technique informationnelle, et il faudra que la technique elle-même change pour que cela devienne possible.

Enfin, un troisième défi, qui n'est pas propre aux logiciels libres, est celui de l'articulation entre le monde de l'information et l'univers physique et humain. Le chapitre 6 aborde cette question du point de vue de la relation entre échanges d'information et économie, mais elle se pose également à un niveau beaucoup plus direct, celui de la relation entre les activités humaines physiques et celles qui portent sur l'information. Les situations d'usage des techniques informationnelles sont d'une extrême pauvreté gestuelle, d'une grande sédentarité. Si l'on n'y prend pas garde, l'usage systématique des médiations informationnelles dans diverses activités appauvrit l'expérience physique du monde et des autres. Il y a là une nouvelle discipline de vie à inventer, ce qui sera grandement facilité par la possibilité de reconquérir une partie du temps consacré à la télévision.

L'EXPLOSION

DES BIENS COMMUNS INFORMATIONNELS

Au-delà des logiciels libres, les biens communs informationnels et les mécanismes de coopération

CAUSE COMMUNE

associés vont connaître une véritable explosion à partir du milieu des années 1990. Les considérer dans leur ensemble conduit à une vision différente de leur signification. La mobilisation progressive des concepteurs et défenseurs d'Internet et du Web dans des débats politiques, les publications scientifiques en accès libre, les médias coopératifs, les nouveaux mouvements artistiques, les réseaux de coopération liés aux ressources biologiques, l'usage d'Internet par presque tous les mouvements altermondialistes, ont connu un développement séparé. Ce n'est que récemment qu'ils ont commencé à se percevoir dans leurs liens réciproques.

L'alternative des médias coopératifs

Pour toute personne qui suit l'actualité des technologies de l'information et leur contexte scientifique, social ou juridique, Slashdot <http://slashdot.org> est aujourd'hui une source d'information fondamentale autant qu'un espace de publication privilégié. Plusieurs centaines de milliers de personnes consultent ce site chaque jour. Pour des centaines de milliers de militants altermondialistes, le réseau de médias alternatifs Indymedia est une source d'information, mais aussi un lieu de coordination fondamental. Dans certains pays, Indymedia réunit une diversité de participants assez importante et assez représentative des acteurs de l'altermondialisme. Dans d'autres pays, notamment la France, Indymedia <http://www.indymedia.org> en mobilise essentiellement une frange d'extrême gauche. Au-delà de différences importantes dans les motivations de leurs animateurs, Slashdot et Indymedia ont en commun d'être des médias dont le support technique

UNE TRAGÉDIE EN QUATRE ACTES

est constitué de logiciels libres, dont l'espace de publication est Internet et dont une part essentielle de la production est réalisée... par les «lecteurs». Cette abolition de la distinction entre position de réception et position de publication ne correspond pas à une disparition de la fonction éditoriale. La plupart des centres Indymedia réunissaient à l'origine des équipes purement bénévoles, mais beaucoup ont aujourd'hui des équipes rédactionnelles permanentes, des journalistes, des reporters-photographes ou vidéo, et Slashdot, qui est une entreprise commerciale financée par la publicité spécialisée, conserve pour son équipe éditoriale un certain nombre de décisions clés, notamment la sélection quotidienne des dix à vingt «histoires» qui forment les têtes de chapitres des forums de discussion de l'actualité du domaine.

L'archivage sociétal des radios publiques

Les émissions de France Culture restent accessibles en ligne sur le site de cette radio... jusqu'à la prochaine émission de la même série. Or l'intérêt du contenu de ces émissions est en général durable. L'archivage numérique des radios publiques a fait l'objet de grands investissements techniques, jamais suffisants pour couvrir les besoins. La mise à disposition du public de ces archives sur Internet reste un serpent de mer. La consultation des mêmes archives au titre du dépôt légal reste confinée aux sites des organismes dépositaires par les dispositions de la loi sur le dépôt légal, que nous devons à la vigilance de divers lobbies. On en arrive donc à une situation remarquable : le public se voit privé de la possibilité – pourtant aisée et peu coûteuse, voir plus bas – d'accéder aux contenus d'une radio qu'il a intégralement

CAUSE COMMUNE

financée. Inutile de dire que France Culture n'est pas exceptionnelle de ce point de vue, toutes les radios publiques étant logées à la même enseigne. Les auditeurs ont entrepris de remédier à cette situation. Des groupes d'amis ou d'individus partageant un intérêt commun archivent numériquement les émissions qui les intéressent et les mettent à la disposition de tous sur les réseaux pair à pair de partage, parfois avec l'accord tacite des producteurs des émissions, parfois sans. Cet archivage sociétal, dont je propose de défendre la complète légitimité, ne saurait bien sûr se substituer aux dispositifs de conservation à long terme des archives. Mais elle les complète et y ajoute une valeur sociale par les échanges d'opinions, les annotations et la production de données descriptives. Les projets « officiels » gagneraient d'ailleurs à étudier les principes et le mécanisme technique des usages sociétaux.

Même confrontés à un obstacle clairement commun, à savoir l'extension systématique des mécanismes d'appropriation de la sphère intellectuelle, les acteurs des biens communs soulignent longtemps leurs différences plus que leurs points communs. En l'absence d'un soubassement théorique clair explicitant en quoi des choses aussi apparemment différentes que les médicaments et les logiciels, les publications et les semences, se développent en réalité sur un arrière-fond commun, celui des révolutions informationnelles, les groupes concernés ont souvent mis en avant leurs traits spécifiques : drame des malades privés de traitement pour l'accès aux médicaments, appropriation des idées pour les acteurs des logiciels libres et des publications ouvertes, liberté d'expression menacée pour les communautés d'Internet et

UNE TRAGÉDIE EN QUATRE ACTES

de la Toile, asservissement des agriculteurs et risques environnementaux pour les acteurs des semences et les opposants aux OGM.

Cette situation commença à changer à partir de 2000, à travers la multiplication d'analyses politiques ou philosophiques sur les divers domaines concernés (voir le chapitre 4), la participation de certains acteurs aux activités des autres communautés¹, la création explicite de coalitions plus générales aux États-Unis par Jamie Love² et David Bollier [13] ou à travers divers efforts en Europe³. Même s'ils se perçoivent aujourd'hui de plus en plus comme participant à une même aventure et ramant dans la même galère, les acteurs des biens communs informationnels, physiques et sociaux conservent une certaine méfiance les uns à l'égard des autres, notamment aux États-Unis, craignant par exemple que la politisation d'un des domaines ne vienne nuire à l'image d'un autre. En Europe, en Amérique latine et en Inde, l'acceptation d'une politisation des débats correspondants crée un terrain plus favorable, et les liens informels entre communautés sont très actifs.

1. Par exemple, participation de Jean-Pierre Berlan, directeur de recherche à l'INRA, aux actions contre les brevets logiciels.

2. Jamie Love est le directeur du Consumer Project on Technology, l'un des rares groupes associatifs qui se soient attaqués à l'action simultanée sur tous les fronts de la propriété intellectuelle et de ses effets sociaux mondiaux.

3. Voir par exemple la coalition d'associations formée à l'occasion du premier Sommet mondial de la société de l'information, ou mon article « Pour une coalition des biens communs », *Libération*, 25 août 2003, et divers textes accessibles sur ma page personnelle <http://www.debatpublic.net/Members/paigrain>.

Les publications scientifiques en accès libre et la science ouverte

Le lancement de la Public Library of Science <http://www.plos.org> en l'an 2000 par une lettre ouverte qu'ont signée 34 000 scientifiques de 180 pays et son arrivée à la taille critique en 2003 avec la parution de la revue en accès libre *Biology* marqueront une date dans l'histoire du partage du savoir scientifique. Aboutissement d'un long processus qui vit les chercheurs se révolter à partir de 1991 contre l'appropriation croissante des publications par les revues commerciales et contre les restrictions d'accès qui en résultaient, la Public Library of Science est fondée sur un principe simple : le savoir scientifique, tel qu'il se manifeste par les publications ayant fait l'objet d'une sélection éditoriale, est un bien commun universel. Jean-Claude Guédon [34] a retracé l'histoire du contrôle commercial de l'édition scientifique et de la révolte qui nous donna les publications scientifiques ouvertes d'aujourd'hui. La version numérique des articles publiés par la PLoS est en accès libre et gratuit, sous une licence qui autorise la redistribution et permet des travaux dérivés (par exemple des traductions) à condition de donner crédit aux auteurs originaux. L'abonnement à la version sur support papier des revues éditées par la PLoS est payant, à un coût modeste comparé à celui des revues de qualité publiées par des éditeurs propriétaires. Pour rendre possible l'accès libre, la PLoS a exploité la situation favorable résultant du fait que les scientifiques sont les auteurs, les éditeurs au sens de la sélection éditoriale, qu'ils forment une part prédominante des lecteurs des publications scientifiques, et accomplissent par ailleurs une part importante du travail de mise en forme des articles. Ils pouvaient donc

UNE TRAGÉDIE EN QUATRE ACTES

aisément s'affranchir du contrôle des revues propriétaires, à condition de parvenir à créer pour le processus de sélection éditoriale une réputation suffisante. La PLoS avait cependant besoin d'inventer un modèle de financement propre pour assurer la qualité éditoriale. Le choix fait fut celui du paiement par les auteurs lors de l'acceptation d'un article pour publication, accompagné de mécanismes de bourses prenant en charge ces frais pour les auteurs quand ils ne sont pas couverts par des institutions scientifiques. La PLoS fut financée à l'origine par la Gordon and Betty Moore Foundation, et reçoit aujourd'hui le soutien de milliers d'individus, de diverses institutions scientifiques et de l'Open Society Institute de George Soros, qui couvre les frais de publication pour les scientifiques de près de 50 pays d'Europe de l'Est et du tiers-monde. Un long tâtonnement sera sans doute nécessaire pour mettre au point le modèle éditorial des publications scientifiques en accès libre, l'adapter aux changements d'échelle lorsqu'il s'appliquera à des dizaines de revues, corriger d'éventuels effets pervers. Mais ce chemin est celui d'un déploiement des savoirs qui ne peut se comparer, dans sa nouveauté et son projet, qu'aux échanges humanistes de la Renaissance.

VERS LES BIENS COMMUNS ARTISTIQUES

L'émergence de biens communs artistiques est venue souligner qu'il ne s'agissait pas seulement de technique mais bien de civilisation. L'artiste créateur solitaire élaborant sans interaction avec d'autres une œuvre achevée dont l'irruption soudaine sur la place publique vient manifester le génie unique : cette représentation n'a jamais été vraie.

CAUSE COMMUNE

De Braque et Picasso élaborant ensemble le cubisme en 1907 aux mouvements artistiques importants de l'après-Seconde Guerre mondiale (Cobra, Oulipo, Darmstadt), on pourrait multiplier les contre-exemples. La reconnaissance d'une dimension collective dans la création n'enlève rien à la singularité individuelle de l'expression artistique, elle vient nous rappeler que l'individu s'exprime sur un fond d'interactions dont la substance fournit la matière première des œuvres. Les nouveaux types d'interactions interpersonnelles rendues possibles par les médiations techniques de notre temps nous fournissent leur lot de mouvements artistiques qui questionnent de façon radicale la séparation entre créateur et récepteur d'une œuvre, le caractère fini d'une œuvre, l'assignation des œuvres à la singularité individuelle. Il s'agit d'un travail « en tension », comme tout travail artistique. Les mouvements liés ne nient pas l'individu, mais redéfinissent son apport et son génie. Ils ne suppriment pas la distance qui sépare l'expression unique d'un talent et la reproduction d'une technique, mais ils prétendent instituer entre elles d'autres liens, fondateurs d'un public lui-même praticien.

La musique remix remonte dans une réalisation sonore – souvent agie en temps réel et mise en spectacle – des composantes extraites d'œuvres existantes, assemblées et composées par divers artifices techniques. Elle est l'un des plus aboutis de ces mouvements, et vient aussi questionner l'absurdité de la prétention à s'approprier ces composantes. Une autre approche musicale consiste à fournir à l'auditeur, au lieu d'un flux sonore à écouter, un espace sonore à explorer, par exemple sous la

UNE TRAGÉDIE EN QUATRE ACTES

forme d'un modèle de génération de l'œuvre dont on contrôle les paramètres.

Des mouvements récents, réunis autour de l'idée d'«art copyleft», sont allés un pas plus loin dans l'organisation du caractère inachevé et coopératif des œuvres, en instituant des termes d'usages définis dans des licences libres¹ et en organisant des processus de création liés, notamment dans les domaines textuel et musical. Le projet Creative Commons² a réuni ces licences dans un ensemble cohérent qui en démultiplie la portée. Les formes correspondantes se cherchent encore, mais on y trouve déjà de belles esquisses, comme celles réalisées par les artistes de l'association Plak'art à Apt³.

SANS TITRE

chaque invention de ton corps

recompose ton corps

frémir sous la caresse

d'une voix ou d'une ville

fiévreuse, avancer

plus vite que l'ivresse

d'anciennes colères

gratter le noir

encore luisant à ton ongle

ou écrire, simplement

écrire

ce verbe maigre

1. Voir par exemple la licence Art libre, <http://artlibre.org/licence.php/lal.html>.

2. <http://www.creativecommons.org>.

3. <http://www.plakart.free.fr>.

CAUSE COMMUNE

*qui ramène l'infini
à la hauteur des mains*

*mais un poème
jamais ne te sauvera*

*de toutes les guerres
inutiles*

Louise Dupré,
Poètes contre la guerre.

Les biens communs artistiques se développent également dans des champs plus traditionnels. De très nombreuses personnes écrivent de la poésie, et plus encore aiment la lire ou l'écouter. Pourtant, l'édition commerciale de poésie est minuscule. Il a fallu l'initiative des Poets Against the War¹, dans les mois qui précédèrent la guerre américaine en Irak, pour montrer à beaucoup ce que peut donner la mobilisation des talents. Le site francophone Poètes contre la guerre répond à un principe différent : les poèmes y ont été sélectionnés parmi ceux déjà publiés sur Internet. Ces sites ne sont pas des cas isolés motivés par une situation tragique. Chaque jour, des dizaines de milliers de poètes amateurs, utilisant les sites Web et forums de poésie², proposent leurs poèmes, commentent

1. <http://www.poetsagainsthewar.org>.

2. Voir par exemple <http://www.wildpoetryforum.com/>, notamment le *community workshop* et le *forum for community poem action*. Les forums francophones comme celui du Club des poètes (<http://franceweb.fr/poesie/forum.htm>) sont moins orientés vers la collaboration.

UNE TRAGÉDIE EN QUATRE ACTES

ceux des autres et donnent des conseils à leurs pairs. Les revues de poésie, de plus en plus souvent, vont chercher dans ces forums les poètes qu'elles éditent ensuite.

Acte IV – La grande collision

Depuis 1998, les acteurs des biens communs devenus conscients d'eux-mêmes et la frénésie de l'appropriation sont entrés en collision frontale. Les temps forts de cette confrontation ont été les combats contre la brevetabilité du vivant et du logiciel, les luttes pour l'accès aux médicaments, le rejet des OGM et les débats entourant le durcissement de l'exécution des titres de propriété intellectuelle en général.

Depuis 1998, dans la sphère intellectuelle et chez les universitaires qui ne méprisent pas le réel, un retournement majeur a eu lieu. On ne trouve plus aujourd'hui une seule étude empirique sérieuse, une seule analyse des mécanismes concrets de l'innovation ou des effets sociaux des régimes de propriété qui ne mette au jour les effets nuisibles de la frénésie d'appropriation. En cinq ans, on est passé des dénonciations de quelques pionniers aux doutes des conseillers des commissaires européens¹ et à l'accumulation des preuves. Loin

1. Voir l'article de Zaki Laïdi [44], conseiller de Pascal Lamy, commissaire européen à la Politique commerciale, dans *Esprit*, en novembre 2003. Pascal Lamy a repris une partie de ses analyses dans son discours du 23 juin 2004 à la conférence «TRIPS : dix ans après». Dans la même conférence, les représentants des services de la Commission européenne, y compris ceux

CAUSE COMMUNE

de conduire les acteurs de la frénésie à modérer leurs ardeurs, cette situation les pousse à accélérer sans retenue, et à exploiter la déstabilisation du débat démocratique après le 11 septembre 2001 pour aller le plus loin possible et rendre aussi irréversible que possible la prévarication des biens communs d'aujourd'hui et de demain. Un moment ébranlés par la montée des oppositions citoyennes, comme après le vote du Parlement européen contre la brevetabilité logicielle, en septembre 2003, ils parviennent cependant à faire passer quelques mois plus tard un texte insensé : la directive sur le « respect des droits de propriété intellectuelle », qui institue des mesures préventives extrêmes pour les infractions, même imminentes ou supposées, à des droits incertains dans leur validité, strict équivalent dans le champ juridique des guerres préventives dans le champ stratégique.

Cette situation est porteuse de grands dangers. L'optimiste ne pensera pas tant à la mise en œuvre effective de l'appropriation absolue de l'information, qui ne serait possible que dans des régimes totalitaires. Il craindra le monde morcelé qui verrait la fiction de l'appropriation frapper ceux qu'elle peut atteindre, pendant que les autres seraient contraints d'ignorer un cadre juridique aberrant pour continuer à vivre et créer. Dans un tel monde, les plus faibles souffriraient le plus des

placés directement sous l'autorité de Pascal Lamy, ont continué imperturbablement à marteler leurs raisonnements tout faits en faveur de l'extension infinie des mécanismes de propriété, dans un grand écart qui témoigne de l'impuissance du politique à reprendre le contrôle de la machine bureaucratique (dans l'hypothèse optimiste où il en aurait eu l'intention).

UNE TRAGÉDIE EN QUATRE ACTES

effets nuisibles de l'appropriation et seraient privés des bienfaits des nouveaux biens communs. Les pays pauvres s'y verraient définitivement interdire la possibilité de produire ou d'importer les médicaments essentiels à la santé de leurs populations, et les systèmes de santé des pays riches, financés collectivement, y seraient érodés plus avant. Au nom de la survie de l'humanité les agriculteurs des pays pauvres seraient rendus dépendants des grands groupes financiers, et toute crise financière ou guerre provoquerait inévitablement des famines. Les petites entreprises et les pays émergents y seraient bloqués dans la capacité de développer une innovation reposant forcément sur l'usage des techniques informationnelles déjà existantes – dans le champ des logiciels, par exemple, tout nouveau développement repose sur 95 % de réutilisation bien pensée du réservoir de méthodes de traitement de l'information. Il faut donc saluer le fait que des enceintes démocratiques et le public au sens le plus large aient commencé à s'approprier ces questions, à défendre la légitimité des biens communs, le droit essentiel de les protéger contre l'appropriation. De ce point de vue, quelques événements méritent l'attention.

Après avoir rejeté une première mouture de la directive sur la brevetabilité des inventions biotechnologiques en 1995, le Parlement européen céda en 1998 au lobbying forcené d'EuropaBio, de ses relais dans la Commission européenne, et à la pression du Conseil européen, représentant les gouvernements. La directive 98/44 institue la brevetabilité des séquences génétiques dans son article 5, en l'entourant de précautions qui marquent l'irruption de la

CAUSE COMMUNE

novlangue¹ dans le champ de la législation européenne. Curieusement, cette défaite des biens communs prélude à une opposition générale. Devant l'opposition de leurs opinions publiques, huit pays européens² refusèrent de transposer cette disposition de la directive et sont poursuivis pour cela depuis juillet 2003 par la Commission européenne. Sous l'égide du gouvernement de Jean-Pierre Raffarin, la France a transposé les dispositions contestées le 29 novembre 2004. On notera qu'un nombre bien plus faible de pays aurait pu bloquer le texte au Conseil, mais dans cette enceinte le débat public n'a pas droit de cité.

Contestés sur leur définition, les brevets le furent peu après sur leurs effets. Une coalition d'ONG et de pays en développement ont mis en accusation les laboratoires pharmaceutiques à propos de leurs politiques de licences de brevets et de ses conséquences pour l'accès des pays pauvres aux multi-thérapies contre le sida. Cette coalition a amené les laboratoires à abandonner leurs poursuites

1. La novlangue (*newspeak* en anglais) apparaît dans *1984*, de George Orwell. Elle vise à rendre impossible les pensées non conformes en vidant les mots de leur sens par l'empilement de significations contradictoires. Considérée pendant longtemps comme une fiction extrême, elle fut mise en pratique par les rédacteurs européens sous la forme d'affirmations comme quoi les séquences n'étaient pas rendues brevetables dans un texte qui affirme leur brevetabilité en l'entourant de conditions triviales. Le stratagème ayant fonctionné une fois, la Direction générale du marché intérieur a tenté de le réutiliser pour les logiciels et méthodes de traitement de l'information, mais avec moins de succès.

2. Allemagne, Autriche, Belgique, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Suède.

UNE TRAGÉDIE EN QUATRE ACTES

contre plusieurs pays, et pour certains à modifier leurs termes de licences pour les pays les plus pauvres. En parallèle, les gouvernements des pays riches ont accepté à la réunion de l'OMC à Doha, en 2001, un agenda supposé atténuer ces effets sur l'accès aux médicaments, avant d'en faire capoter la mise en pratique par la suite. La déclaration de Doha était en réalité un texte très ambigu. Il constituait surtout un effort calculé pour céder le minimum afin de sauver le principe même de l'appropriation forcenée. Le problème véritable dépasse largement la seule question d'une gestion charitable : les effets des brevets sur les orientations de la recherche pharmaceutique sont de plus en plus critiqués, des analystes [69], [60] montrant qu'ils poussent les laboratoires à privilégier la recherche de molécules visant à remplacer les médicaments brevetés en fin de vie, et à délaisser les pistes plus incertaines, non brevetables ou destinées à des clientèles non solvables. Leurs conséquences pour les systèmes de santé dans les pays développés ont été rendus évidentes par la hausse considérable de la part des médicaments dans le budget de l'assurance-maladie (les remboursements de médicaments croissent de 10 % par an ces dernières années en France), hausse qui va être encore accélérée par la récente décision d'assouplir le contrôle de prix pour les médicaments dits innovants (c'est-à-dire récemment brevetés).

À partir de 1995, les acteurs de médias centralisés (Motion Picture Association, International Federation of the Phonographic Industry) et leurs fournisseurs logiciels ont lancé une offensive pour faire adopter des mesures portant sur la protection

CAUSE COMMUNE

par la technique de leurs modèles commerciaux. Les premières étapes de cette offensive se déroulèrent dans une relative clandestinité, l'adoption par l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle d'un traité sur les phonogrammes, en 1996, qui prévoyait la protection juridique des « mesures techniques de protection » contre leur contournement, n'ayant que peu retenu l'attention. Ce n'est que lorsque apparurent des textes comme le Digital Millenium Copyright Act aux États-Unis, la directive européenne sur les droits d'auteurs et droits voisins dans la société de l'information et celle sur le respect des droits de propriété intellectuelle que les conséquences des offensives en cours devinrent perceptibles pour un large public. Considérés dans leur ensemble, ces textes visent à criminaliser l'échange entre individus d'informations soumises à copyright, même lorsque ces informations ont été légitimement acquises par l'un d'entre eux : on a décidé que seuls les groupes éditoriaux profiteraient de la capacité de reproduire et de distribuer l'information. Aujourd'hui, des coalitions réunissant associations de consommateurs, sociétés d'auteurs et associations liées aux biens communs informationnels tentent de s'opposer aux derniers stades de la transposition de ces textes. Incriminant des actes sans but lucratif, renforçant le caractère absolu des droits de propriété et confiant à des dispositifs techniques et aux industriels qui en pilotent les paramètres le soin de déterminer le champ des droits d'usage, ces textes tentent d'imposer à toute force la rareté de l'information. Ils entendent obliger chacun à choisir entre l'accès aux contenus édités par les grands groupes et la promesse des

UNE TRAGÉDIE EN QUATRE ACTES

biens communs. On pourra sans doute (si quelque nouveau développement législatif ne l'interdit pas) choisir d'accéder aux contenus librement partagés et d'utiliser les logiciels libres qui le permettent, mais il faudra alors renoncer aux bienfaits du *tittytainment*¹. En essayant ainsi d'enfermer les biens communs dans un ghetto, il n'est pas sûr que les acteurs des médias centralisés aient pris la mesure de leurs problèmes. Le ghetto pourrait bien être plus grand que leur royaume.

Lorsque le Parlement européen eut à nouveau à se prononcer sur une question de brevetabilité, il trouva devant lui un mouvement citoyen d'un nouveau type. L'Office européen des brevets (OEB), après diverses dérives discrètes, commença en 1997-1998 à délivrer massivement des brevets sur les algorithmes et méthodes de traitement de l'information, au mépris² de sa charte (voir l'encadré p. 133). La Commission européenne proposa dès 1997 d'officialiser cette pratique, poussée dans cette direction par l'Office, les départements de propriété intellectuelle de quelques multinationales américaines et européennes, et les convictions

1. Le *tittytainment* désigne la façon dont les consommateurs sont amenés à têter les contenus à forte promotion que leur destinent les grands médias. Le choix qui serait imposé résulterait des conditions qui pourraient être mises en œuvre par les logiciels et matériels de contrôle d'accès : seuls des logiciels « certifiés » y donneraient accès. L'utilisateur devrait donc choisir entre l'usage de ces logiciels et celui des outils des biens communs.

2. La couverture juridique de ce mépris fut organisée par la chambre d'appel maison de l'OEB. Les États disposent des moyens du contrôle de l'Office à travers son conseil d'administration, mais n'ont pas exercé ce contrôle.

CAUSE COMMUNE

idéologiques des fonctionnaires de la Direction générale du marché intérieur. Trois cent mille personnes, dont près d'une moitié de professionnels de l'informatique, signèrent une pétition de la FFII¹ et d'Eurolinux rejetant la brevetabilité des logiciels. Des centaines d'ingénieurs des sociétés demandeuses de brevets s'y associèrent, alors que pratiquement aucun développeur ne se prononça en faveur de la brevetabilité. Pendant les mois précédant le vote du Parlement, il n'était pas rare de voir un étudiant fauché, développeur ou avocat des logiciels libres, venir de l'autre bout de l'Europe pour tenter de convaincre un député européen de ne pas accepter les brevets informationnels. Après une animation du débat public à l'initiative des Verts, ceux-ci, l'extrême gauche, une majorité des socialistes (sous l'impulsion de Michel Rocard, et contre l'avis de la rapporteuse travailliste britannique), une minorité significative des centristes et conservateurs, quelques libéraux et indépendants et les souverainistes votèrent le 24 septembre 2003 un ensemble d'amendements. Leur vote rejette sans ambiguïté les brevets sur les logiciels et méthodes de traitement de l'information, et trace une limite claire entre inventions physiques et constructions informationnelles.

Mais de telles victoires sont fragiles. Le 18 mai 2004, après une pression énorme de la présidence irlandaise de l'Union européenne, qui visait l'extension de son paradis fiscal, le Conseil des ministres européens a adopté un accord politique qui ignore totalement les orientations du Parlement. Lorsque

1. Fédération pour une infrastructure d'information libre.

UNE TRAGÉDIE EN QUATRE ACTES

ce livre paraîtra, on saura sans doute la suite de l'histoire. Mais sûrement pas sa fin.

Pour mesurer à quel point le terrain de la préparation législative est miné, il suffit de noter que, pendant le traitement législatif européen de la directive sur les droits d'auteur dans la société de l'information, une société comme AOL-Time Warner avait vingt juristes à plein temps travaillant et poussant les jeux d'influence sur le sujet. La conseillère juridique du Bureau européen des unions de consommateurs – l'une des rares associations qui tentaient d'atténuer la catastrophe, avec les représentants des bibliothèques et ceux des aveugles – ne pouvait consacrer à la même question qu'un dixième de son temps. Qui pourra jamais détecter et stopper à temps des textes aussi obscurs que les directives 1998/34 et 48 sur la notification des règlements techniques et des règlements sur les formes de services, qui pourraient pourtant se révéler des armes dévastatrices contre différentes politiques en faveur des biens communs ? Seule une prise de conscience politique générale, seule la promotion d'une nouvelle représentation du monde et des choix qui s'y présentent, pourront rétablir le sens commun.

**L'argumentaire de scientifiques européens
contre la brevetabilité des logiciels et
traitements de l'information**

En 2003, trente-trois des plus grands scientifiques européens en informatique signèrent une pétition affirmant notamment :

CAUSE COMMUNE

« Officialiser la brevetabilité des algorithmes, des principes des logiciels, des méthodes de traitement de l'information ou des structures de données serait scandaleux du point de vue de l'éthique, injustifié et nuisible du point de vue de l'économie, défavorable à la poursuite de l'innovation scientifique et technique, et dangereux pour la démocratie.

« Scandaleux du point de vue de l'éthique car aujourd'hui et demain les connaissances, les informations, les idées ne peuvent plus être séparées des représentations et outils logiciels. C'est donc à une véritable mise aux enchères du domaine des idées et des connaissances que se livrent les offices de brevets, alors que ce domaine a toujours été considéré comme un bien commun, précieux et inappropriable.

« Injustifié du point de vue de l'économie car les arguments qui ont justifié la création des brevets pour les industries mécaniques ou chimiques, ou plus généralement manufacturières, ne s'appliquent en rien aux logiciels. Nul besoin pour eux de ces monopoles sans lesquels on hésiterait à construire des usines de production. Les industries manufacturières pourront continuer à breveter leurs dispositifs techniques, qu'ils incluent ou non des logiciels, comme elles ont toujours pu le faire.

« Mais cette protection ne doit pas s'étendre aux logiciels. La protection des logiciels par le droit d'auteur a permis le développement d'immenses industries, sans nul besoin des brevets. Ceux-ci y sont non seulement inutiles, mais nuisibles pour l'économie, car cela figerait et renforcerait les monopoles si puissants qui émergent dans les industries de l'information, alors même que nous avons besoin au contraire d'instruments renouvelés pour faire vivre la concurrence.

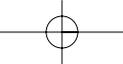
« Défavorable à la poursuite de l'innovation scientifique et technique, car dans un domaine comme celui-là elle a besoin plus que tout de la

UNE TRAGÉDIE EN QUATRE ACTES

circulation ouverte des idées et des connaissances, et non de l'appropriation sauvage de petits fiefs. Les brevets y institueraient une immense taxe sur l'innovation, alimentant un système échappant à tout contrôle et servant les positions acquises.

« Dangereux pour la démocratie, car les outils d'expression, de débat, de médias, de consultation des citoyens, dépendent de façon critique des logiciels. Imagine-t-on de permettre la monopolisation de ces vecteurs essentiels de la démocratie de demain ? »

Quelques semaines plus tard, une dizaine des meilleurs économistes européens signaient une lettre ouverte critiquant les brevets logiciels dans leurs propres termes.



Chapitre 4

Retour aux sources : reconstruire les droits

L'émergence d'une critique structurée des conséquences de la frénésie d'appropriation a pris du temps. La dimension temporelle des mécanismes d'appropriation explique en partie ce délai : les effets sociaux concrets des nouveaux mécanismes n'apparaissent souvent qu'au bout de plusieurs années. Qui plus est, l'effet destructeur de l'appropriation porte sur le possible plus encore que sur le présent. C'est seulement lorsque les bénéfices des nouveaux modes de coopération et des capacités d'action qui leur étaient liées devinrent évidents que l'on prit la mesure de ce qui était en train de se jouer. Dès 1981, David Lange [45]¹ avait publié une éloquente critique de l'extension des mécanismes de propriété intellectuelle, appelant à

1. Cité par James Boyle [15].

CAUSE COMMUNE

reconnaître les «droits que chacun détient dans le domaine public». Cette réaction constitue une première tentative d'exprimer des droits positifs en la matière, d'affirmer que chaque être humain a des droits sur le domaine public. Cependant, elle ne pouvait encore s'appuyer sur l'alternative d'une production active de nouveaux biens communs, ce qui limita fortement sa portée à l'époque.

Tragédie des enclosures

Tout comme les mots «environnement» et «nature» prennent différents sens pour répondre à différents espoirs et à différentes peurs, et recouvrent la biodiversité, la préservation de la beauté, une relation particulière entre les êtres humains et la planète, les différentes images du domaine public et des biens communs expriment chacune un ensemble spécifique de craintes des dangers de la propriété et d'espoirs concernant les processus créatifs¹.

On doit à des penseurs américains, confrontés au développement le plus démesuré de l'appropriation, et conscients avant d'autres du potentiel de développement de la société de l'information si elle parvenait à y échapper, d'avoir construit une critique d'ensemble des enclosures informationnelles. Ils l'ont située d'emblée dans la perspective d'une alternative constituée par les nouveaux biens

1. James Boyle, *The Second Enclosure Movement and the Construction of the Public Domain* [15], p. 73 (traduit par l'auteur).

RETOUR AUX SOURCES : RECONSTRUIRE LES DROITS

communs, et ont fait de la mise en œuvre de cette alternative un projet concret. Au premier rang d'entre eux se trouvent Rebecca Eisenberg [28], Yochai Benkler [9], Lawrence Lessig [47, 48], James Boyle [15] et Paul Starr [74]. Suivons ici James Boyle, qui propose la mise en perspective la plus générale et la plus éclairante.

Le geste fondateur de la dénonciation de la tragédie des enclosures est celui d'un changement de récit. L'extension du domaine, de la durée, de l'intensité et des mécanismes d'exécution de droits restrictifs est décrite comme processus d'expropriation de droits portant sur des biens communs. En ce sens, le chapitre précédent n'aurait jamais pu être écrit avant ce geste fondateur. La lecture de *La Grande Transformation* de Karl Polanyi [61] et de sa description des enclosures des communs agricoles entre le XVI^e et le XVIII^e siècle rend possible ce nouveau récit. Mais quels sont ces droits dont le public est exproprié par la frénésie de l'appropriation ? Les enclosures agricoles s'attaquaient à des droits bien identifiés, codifiés : pâturage, collecte de bois, etc. À l'opposé, les nouvelles enclosures s'attaquent à des droits souvent implicites. Lorsque Rebecca Eisenberg et John Sulston s'opposeront à l'appropriation des données génomiques, ils devront « inventer » le bien commun qui est l'objet de cette appropriation, produire la description du génome comme patrimoine commun de l'humanité. Et quand la Cour suprême de Californie décidera en 1990 qu'un certain M. Moore n'avait pas de droit de propriété sur les cellules dérivées de sa moelle osseuse, mais que l'université de Californie pouvait quant à elle se voir attribuer un brevet sur

CAUSE COMMUNE

la lignée dérivée de ces cellules¹, elle le fera dans le vide que n'a pas encore comblé l'invention de nouveaux biens communs.

Lorsque les agriculteurs ou médecins de pays du Sud (voir le chapitre 5) se révolteront contre le dépôt de brevets sur des variétés végétales sélectionnées et cultivées depuis longtemps ou sur des produits extraits de plantes médicinales traditionnelles, il faudra inventer des mots pour désigner ces biens communs. On y est d'ailleurs très mal parvenu, puisque les débats actuels sur le sujet à l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle les rangent dans un fourre-tout qui inclut le folklore.

Quand apparaîtront les premiers «biens communs volontaires», avec la naissance des logiciels libres, il faudra trouver de nouveaux mots pour désigner ces richesses de l'ère informationnelle. Et lorsque viendront s'y ajouter les publications scientifiques en accès libre, de nouvelles formes artistiques ou les encyclopédies libres, on se rendra compte que les biens communs informationnels sont à réinventer à chaque fois.

Ce dont nous sommes par-dessus tout redevables aux récits de James Boyle ou de David Bollier, c'est la reconnaissance de la multidimensionnalité des biens communs. Nous avons échangé un placard poussiéreux où l'on confinait le domaine public contre un univers complexe et ouvert, où la coopération et l'échange humain tiennent le premier rôle.

1. Cité dans Boyle [15], p. 37.

RETOUR AUX SOURCES : RECONSTRUIRE LES DROITS

Droits intellectuels positifs : une Constitution pour l'ère informationnelle

DÉLIQUESCENCE

Le système de ce qu'on appelle aujourd'hui « propriété intellectuelle » est entré dans un état de déliquescence complet. Sa crise se manifeste par des décisions et des débats aberrants à tous les niveaux, depuis les textes à portée constitutionnelle jusqu'aux régimes contractuels ou informels de mise en œuvre des droits. Au total, la crise se caractérise par l'invocation de grands mythes nobles (le créateur, l'inventeur solitaire) au service d'un système qui ne sert que les intérêts de quelques grands groupes industriels de la propriété et de divers lobbies parasites (héritiers de stocks de droits, consultants en propriété intellectuelle). Ce système distribue une part incroyablement faible de la richesse qu'il capture aux individus qu'il prétend servir : de 4 à 15 % de la valeur économique générée par le commerce des biens culturels, qui ne constitue qu'une petite part de la valeur d'ensemble de la création. Plus les médias sont centralisés (audiovisuel, édition musicale ou cinématographique liée aux grands circuits de distribution), plus cette part est faible, alors qu'elle reste élevée pour des médias comme l'édition de livres et ce qui subsiste de photographie indépendante. Le fondamentalisme de la propriété étrangle chaque jour un peu plus le droit de tout un chacun d'accéder aux connaissances, de créer en utilisant ce qui existe, de partager avec d'autres ce qu'il aime. Au niveau constitutionnel, on a inscrit dans la Charte européenne des droits fondamentaux un alinéa à l'article 17

CAUSE COMMUNE

affirmant que «la propriété intellectuelle est protégée», étrange verrue dans un texte où tous les autres droits sont référés aux personnes – même ceux qui concernent la propriété : «Toute personne a le droit de jouir de la propriété des biens qu'elle a acquis légalement...» Ce tour de passe-passe permet de masquer l'introduction dans le texte (aujourd'hui part de la Constitution européenne soumise à ratification¹) d'une machine à déposséder les individus de leurs droits fondamentaux. À l'autre extrémité, on a pu voir dans la même journée du 15 juillet 2004 :

- le Parlement français adopter une révision de la loi «informatique et libertés» qui autorise les sociétés détentrices et gestionnaires de droits à collecter des données personnelles sur l'utilisation sans but lucratif de systèmes de partage de fichiers;
- trois ministres réunir ces mêmes sociétés et les fournisseurs d'accès à Internet pour leur proposer une charte prévoyant de couper l'accès à Internet aux usagers des mêmes systèmes.

La crise la plus sévère frappe l'élaboration de la loi et des textes réglementaires, qu'il s'agisse de sa naissance au niveau des lois-cadres ou des traités européens ou de sa transposition en droit national. On y voit des lobbies mobiliser des armées de juristes et envoyer en délégation quelques créateurs gagnants à la loterie de l'édition centralisée. Les lobbyistes usent de grands mots et terrorisent avec succès ceux qui entendent résister à la folie en les défiant d'oser soutenir des «voleurs» (sans but

1. Qu'on n'interprète pas cette critique comme une position générale sur la Constitution. Il n'y a là qu'un symptôme particulièrement sévère d'une crise générale.

RETOUR AUX SOURCES : RECONSTRUIRE LES DROITS

lucratif) contre les droits de la culture. Cela n'empêcha pas la rapporteuse au Parlement européen de la directive sur le « respect des droits de propriété intellectuelle » et son mari, PDG de Vivendi-Universal, de faire acquérir par leur fondation¹ environ 15 millions d'euros d'options sur Vivendi-Universal² (les enfants du couple en auraient acquis pour environ 5 millions d'euros supplémentaires). La plus-value totale sur ces options convertibles au 25 novembre 2005 est actuellement supérieure à 12 millions d'euros. La nue-propriété des actifs de la fondation reste acquise à la famille Fourtou, la fondation ne distribuant que le produit de l'usufruit. Bien sûr, la plupart des 380 parlementaires européens qui adoptèrent la directive ne sont pas accusés de telles inconvenances. Elles n'en constituent pas moins des symptômes révélateurs d'un système. Le 21 juillet 2004, la société Microsoft a annoncé que, cédant aux pressions de ses actionnaires, et satisfaite du bon

1. Cette fondation (humanitaire et culturelle) fut créée juste avant que Jean-René Fourtou ne prenne la tête de Vivendi-Universal, au printemps 2002. Les transactions sur les obligations convertibles ont eu lieu à l'automne 2002, soit avant que Mme Fourtou ne se juge en position légitime pour agir comme rapporteur pendant l'année 2003 sur la directive « respect des droits de propriété intellectuelle », qui prévoit des mesures préventives extrêmes et un durcissement des procédures, y compris contre les violations sans but lucratif de la propriété intellectuelle. Les électeurs n'ont pas tenu rigueur à Mme Fourtou de cette gestion de ses intérêts et de leurs conflits, puisqu'ils l'ont renvoyée siéger au Parlement le 13 juin 2004, juste après que le scandale a éclaté dans la presse.

2. Voir les articles du *Monde* du 15 mai 2004, de l'*International Herald Tribune* du 17 mai 2004 et du *Berliner Zeitung* du 1^{er} juin 2004.

CAUSE COMMUNE

règlement de ses différents procès au titre de la concurrence, elle distribuerait environ 70 milliards de dollars de dividendes en trois ans. Le même jour, les sociétés pharmaceutiques Pfizer et Roche ont publié des résultats faisant apparaître des bénéfices d'exploitation hors opérations exceptionnelles (mais amortissements déduits) de l'ordre de 25 % de leur chiffre d'affaires. Les mêmes lobbies sont parvenus à faire inscrire les « crimes contre la propriété intellectuelle » dans les priorités des sommets « cybercrimes » du G8, qui s'occupaient à l'origine de la sécurité des infrastructures fondamentales face au terrorisme. Pendant ce temps, la Direction générale du marché intérieur bataille ferme à l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle pour faire porter la durée de protection des signaux télédiffusés, qui n'est que de vingt ans aux États-Unis, à cinquante ans dans le monde entier, pendant que les États-Unis s'efforcent de prolonger à soixante-dix puis à quatre-vingt-quinze ans celle des enregistrements sonores – qui n'est que de cinquante ans en Europe, ce qui y a permis l'émergence d'une petite industrie de la réédition des enregistrements du domaine public¹.

Rassurez-vous, Europe et États-Unis se retrouvent d'accord pour introduire des mesures techniques de protection dans tous les appareils capables de recevoir ou de stocker des signaux télévisuels. Ces mesures seraient elles-mêmes protégées par la loi contre tout contournement, d'une

1. Seuls les enregistrements sont dans le domaine public, les droits d'auteur sur la composition n'étant pas éteints, mais ceux-ci donnent lieu à un paiement forfaitaire selon une licence légale.

RETOUR AUX SOURCES : RECONSTRUIRE LES DROITS

façon qui rendra impossible l'exercice de la critique démocratique des médias¹ qui minent la démocratie. La boucle serait bouclée.

Quand un système atteint un tel niveau de déliquescence, on peut bien parfois batailler sur tel front, concentrer des forces pour remporter une victoire localisée, comme dans la lutte contre la brevetabilité des logiciels. Mais cela sera vain si on ne reconstruit pas tout l'édifice du droit qu'on a laissé corrompre. Commençons par ses fondements.

LE CONTENU DES DROITS INTELLECTUELS POSITIFS

L'approche que j'ai proposée sous le titre de «droits intellectuels positifs» [2] combine deux principes fondamentaux : l'inversion de la priorité entre biens communs et propriété, qui était déjà proposée par l'école américaine de la tragédie des enclosures, et la définition d'un socle de droits concrets en termes de capacités. Il faut lever ici un malentendu possible : les juristes parlent souvent de droit positif dans le sens de droit matériel concret tel qu'il a cours à une époque et dans un lieu donnés. L'usage que je fais de cette expression est différent : il s'agit d'affirmer des droits positifs au sens où ils seraient liés à la capacité concrète d'agir ou d'obtenir un résultat, par opposition à des droits restrictifs ou exclusifs tels que les droits

1. Le texte ne poursuit évidemment pas explicitement cet objectif, mais il institue une protection juridique des dispositifs techniques empêchant les copies ou manipulations nécessaires pour l'exercice du droit de critique ou de citation, sans en protéger d'aucune façon l'exercice pratique.

CAUSE COMMUNE

de propriété. Lorsqu'il s'agit d'inscrire ces principes dans le droit matériel, dans les textes de loi ou dans la jurisprudence, il faut bien sûr prendre en compte toute la complexité du réel : diversité des créations intellectuelles, des médias et des modes de production et d'échange. L'espoir est que l'énoncé d'un socle de droits positifs puisse nous guider dans l'évolution du droit et dans sa mise en œuvre. Son mérite immédiat est de tracer quelques lignes blanches à ne pas franchir, et d'affirmer haut et fort la légitimité des valeurs des biens communs.

De quels droits s'agit-il ? En voici une liste où l'on énonce ces droits sans encore se préoccuper de leur mise en œuvre ou de leur compatibilité.

La meilleure façon de lire cette liste est d'avoir à l'esprit les « droits du lecteur » proposés par Daniel Pennac¹. Voici donc un rappel d'évidences enterrées sous de doctes certitudes et de gros intérêts. Chacun a :

1. Le droit de créer de nouvelles entités² intellectuelles, y compris en utilisant des entités préexistantes.

1. Dans *Comme un roman*. Le droit de ne pas lire. Le droit de sauter des pages. Le droit de ne pas finir un livre. Le droit de relire. Le droit de lire n'importe quoi. Le droit au bovarysme (maladie textuellement transmissible). Le droit de lire n'importe où. Le droit de grappiller. Le droit de lire à haute voix. Le droit de nous taire.

2. Le *Trésor de la langue française* définit une *entité* comme étant une chose réelle, existante, mais représentable uniquement par une image ou un concept. On emploie ici *entité intellectuelle* pour désigner ce qui est représentable par de l'information, construit sous le contrôle d'opérations de l'esprit humain... utilisant d'autres constructions du même

RETOUR AUX SOURCES : RECONSTRUIRE LES DROITS

2. Le droit de rendre sa création¹ publique (sens originel de publication).

3. Le droit d'être reconnu comme créateur de tout ou partie d'une entité intellectuelle.

4. Le droit d'obtenir récompense économique ou non économique pour une création, en proportion² de l'intérêt que d'autres y ont porté.

5. Le droit d'accéder à toute entité intellectuelle qui a été rendue publique.

6. Le droit de citer³ des extraits d'une entité intellectuelle quel que soit son média, pour les besoins de l'information, de l'analyse, de la critique, de l'enseignement, de la recherche ou de la création d'autres entités intellectuelles.

type, ou des signaux et informations prélevés dans le monde physique, qui peut être rendu perceptible à d'autres êtres humains, ou exécuté pour contrôler des procédés techniques, et qui peut être séparé du support ou du signal qui le porte. Cela recouvrira à la fois les créations dans n'importe quel média, les idées d'invention, les connaissances, etc.

1. «Créateur» et «créer» renvoient ici à l'écriture, à la composition, à l'innovation, à la création dans le sens artistique ou technique, que le contexte en soit individuel ou collectif.

2. La nature ou le montant de cette rétribution, et la relation qu'elle entretient avec le nombre de personnes intéressées et l'intensité de leur intérêt, sortent du cadre de notre discussion des droits. L'idée est ici qu'il existe un droit à être récompensé, les mécanismes de sa mise en œuvre ne relevant cependant pas d'un droit absolu, mais de compromis sociaux.

3. Introduire un cas particulier pour la citation peut sembler inutile ou restrictif, mais la distinction entre reproduction et citation (c'est-à-dire reproduction seulement d'une partie devenant elle-même partie d'une entité nouvelle) est un acquis positif des droits intellectuels existants. Cela vaut la peine de l'inclure d'emblée dans notre cadre, dans la mesure où certaines limitations qui pourraient se révéler nécessaires en matière de droits de reproduction ou d'usage ne s'appliqueront pas aux citations.

CAUSE COMMUNE

7. Le droit de redresser toute erreur, affirmation diffamatoire, information fausse ou attribution erronée.

8. Le droit de référencer, de créer un lien vers des entités intellectuelles produites par d'autres ou d'inventorier ces dernières, du moment qu'elles ont été rendues publiques¹.

La passivité face aux excès de l'appropriation ne peut s'expliquer que par l'attention exclusive qui a été portée au quatrième droit, celui d'obtenir récompense, et par le fait que l'on ait traité de sa mise en œuvre dans le cadre d'un véritable fondamentalisme du marché et de la propriété. Les troisième et septième droits (attribution et redressement) ont plus ou moins résisté dans la mesure où ils étaient compatibles avec l'absolutisme de la propriété. Les cinq autres ont été impitoyablement laminés. On a presque réussi à faire croire que la rémunération directe des créateurs par la vente et le contrôle détaillé des usages des biens culturels était un mécanisme naturel et dominant, alors qu'il n'a jamais joué qu'un rôle très secondaire dans le financement de la culture, et insignifiant dans celui d'autres quêtes intellectuelles. C'est un extraordinaire exploit idéologique que d'être parvenu à imposer ces termes de débat au moment précis où

1. On peut contester qu'il s'agisse ici d'un droit primaire (un droit qui ne peut être dérivé d'un ensemble minimal), mais, comme dans le cas de la citation, la possibilité de créer et de publier des inventaires de références et des liens vers des créations rendues publiques est au cœur de la définition de ce que «public» veut dire. Il s'agit d'une question de contrat social : en rendant quelque chose public, l'on accepte d'être critiqué et référencé, le lien étant la forme moderne de la référence.

RETOUR AUX SOURCES : RECONSTRUIRE LES DROITS

les créateurs et auteurs étaient plus dépossédés que jamais de leurs droits et de leur rémunération par les producteurs et distributeurs. Mais plus la part des créateurs dans le gâteau se rétrécit, plus les producteurs affirment que cette part est sacrée, et qu'il faut leur donner des privilèges supplémentaires pour la défendre.

Il ne sert cependant à rien de s'indigner si on ne propose pas d'alternative concrète et de transition crédible. Celles que je propose partent d'un constat simple : les fondations solides sur lesquelles on peut s'appuyer sont celles des biens communs informationnels. De là une approche qui a quatre facettes :

- une affirmation de principe plaçant les biens communs comme régime par défaut, et différents modes d'appropriation, comme des exceptions mesurées et négociées pour le bien social ;

- le tracé de limites claires et immédiatement applicables portant sur la nature de ce qui peut être sujet à des droits restrictifs et sur les mécanismes de mise en œuvre de ces restrictions. L'idée est ici de garantir que l'exploration parallèle des différents modes d'appropriation ou de partage reste possible, en interdisant les formes d'appropriation extrêmes qui mettent les biens communs en danger ;

- une approche pragmatique et progressive de l'évolution du droit matériel pour le rapprocher des principes énoncés plus haut ;

- une prise en compte de toute la diversité concrète des médias ou des types de créations intellectuelles, rompant avec le traitement indifférencié promu par les idéologues de la propriété. Il s'agit également de faire la part de l'influence des mécanismes de droits intellectuels sur la nature même

CAUSE COMMUNE

des créations, qui n'est pas un donné naturel mais bien une construction sociale.

**La justification fondamentaliste
de la propriété intellectuelle**

L'idéal du fondamentalisme de marché appliqué aux droits intellectuels est d'instituer un droit de propriété absolu sur chaque entité, et des formes de mise en œuvre de cette propriété qui autorisent ce que les économistes appellent des prix parfaitement différenciés, permettant au détenteur des droits de capturer tout le marché potentiel du produit. En termes moins techniques, cela consiste à faire payer à chaque usager le maximum de ce qu'il est prêt à payer pour chaque usage. En pratique, ce programme ne peut être mis en œuvre que sur un tout petit nombre d'entités, compte tenu des gigantesques coûts de gestion et de maintien de contraintes qui sont nécessaires à l'ère de l'information pour empêcher les usagers d'appliquer le programme inverse, qui consiste à obtenir l'accès à l'entité au moindre coût possible, à l'utiliser librement et à la partager le plus largement possible avec tous les autres usagers potentiels. Même pour les titres phares, on peut fortement douter de l'applicabilité de la différenciation parfaite de prix. En effet, les entités intellectuelles ont une valeur qui n'est connue que par l'usage. Si l'on essaye d'empêcher les usagers d'y accéder sans les acquérir, beaucoup y renoncent. Cela explique que, même pour les titres qui font l'objet d'une promotion forcenée, la diffusion libre sur les réseaux pair à pair puisse avoir un effet positif sur les ventes, comme l'ont montré Felix Oberholzer et Koleman Strumpf [55]. L'effet réel du programme d'appropriation absolue est de laminer la distribution ou l'usage des biens à marché capturable

RETOUR AUX SOURCES : RECONSTRUIRE LES DROITS

limité, et de concentrer la promotion et la gestion de droits sur les titres phares, ou décrétés tels. La distance qui sépare l'invocation abstraite d'un optimum économique de la réalité de sa mise en œuvre est ce qui justifie l'usage que je fais de l'expression «fondamentalisme de marché». L'approche néoclassique de l'économie du bien-être sur laquelle s'appuient les justifications standards de la propriété intellectuelle est l'objet de critiques sévères depuis des décennies, et ressemble aujourd'hui à un pneu dégonflé couvert de rustines. Mais cela n'empêche pas grands prêtres et mercenaires de s'en servir pour prétendre que l'on peut raisonner sur l'optimisation microéconomique du marché d'un titre de propriété pour évaluer le bénéfice social général. Cette affirmation combine les failles de l'économisme (croire que le marché total mesure le bien social), celles de la mauvaise économie (ignorer les contraintes macroéconomiques comme celles des budgets-temps et la pratique réelle des acteurs comme la recherche de rentes) et celle du mépris général de la réalité (ignorer la mise en œuvre concrète des droits de propriété et ses contraintes techniques, par exemple).

Affirmer la légitimité de principe des biens communs informationnels, et le droit de chacun d'y contribuer en ayant la certitude que ce qu'il y place restera commun, affirmer le droit de tous d'y accéder et d'en faire usage, peut sembler inutile tant c'est évident. Pourtant, c'est bien la base du réformisme radical proposé, et la rupture introduite dans les termes du débat est considérable. C'est de là que vient la justification de limites intrinsèques excluant toute forme d'appropriation qui ne soit pas compatible avec les biens communs : rejet des brevets sur l'information (logiciels,

CAUSE COMMUNE

méthodes, données, séquences génétiques) ou sur les organismes qui les incluent, obligation pour toute mesure technique de restriction d'accès qu'elle garantisse la mise en œuvre des droits reconnus. C'est surtout ce qui justifie que toute décision portant sur l'infrastructure générale de la société de l'information doive avant toute chose prendre en compte ses effets sur la création et le partage des biens communs. Cette remise à l'endroit des principes et ces lignes blanches à ne pas franchir peuvent être immédiates. Il s'agit simplement d'un retour à la raison. Le reste – durée des droits d'auteur, arbitrage entre droits à l'expression et droit au redressement, modulation des degrés d'exclusivité et de leur durée selon les médias ou les domaines – relève de l'évaluation et du débat démocratique, en faisant la part de l'inévitable inertie du droit en la matière.

J'ai défini un ensemble de critères pour nous guider dans l'adaptation des natures, des durées et de la mise en œuvre des droits exclusifs concédés comme exceptions pour différentes sortes d'entités intellectuelles. Il s'agit en réalité d'un simple recueil et d'une mise en forme de la sagesse repérable dans l'histoire des droits intellectuels.

1. La taille plus ou moins importante de l'investissement nécessaire pour créer une entité intellectuelle avant qu'elle puisse être utilisée ou qu'on puisse y accéder.
2. Le fait qu'une entité soit créée une fois pour toutes, puis qu'on y accède sans la modifier, ou au contraire qu'elle soit créée par modifications successives et redéfinie à travers des séquences complexes d'usage et de (re)création. Un cas

RETOUR AUX SOURCES : RECONSTRUIRE LES DROITS

particulier d'entités qui sont créées une fois pour toutes, au besoin à travers un processus complexe, est celui des médiations avec un processus «en direct» (par exemple, une interprétation musicale) ou celui dont l'usage est un processus temporel contraint (par exemple, voir un film dans une salle de cinéma). Il faut ici noter que le cadre juridique influe sur la nature des entités : s'il favorise des usages libres, il est plus probable que des entités créées collectivement de façon itérative existent, alors que si ce cadre juridique est restrictif, on ne verra que des entités créées «une fois pour toutes».

3. Le fait que la création soit individuelle ou collective.

4. Le fait que l'entité codifie ou non des connaissances sur le monde physique ou la société

5. La relation entre l'entité et la transformation du monde physique, avec à un extrême les conceptions de dispositifs physiques (machines, par exemple) et à l'autre les entités intellectuelles dont le seul lien avec les processus physiques se produit lorsqu'on les traduit en signaux perceptibles pour les sens.

6. Le fait que l'usage de l'entité soit ou non d'une nature telle qu'il soit nécessaire de permettre une appropriation durable pour que cet usage se développe.

On trouvera dans le tableau 3 un récapitulatif des conclusions auxquelles conduit l'application de ces critères pour le choix de la nature des droits.

La limitation introduite pour les formes de mise en œuvre des droits s'oppose à certaines formes de création artificielle de la rareté, reposant sur le contrôle détaillé des usages. L'industrie musicale et

CAUSE COMMUNE

Tableau 3 – Choix de la nature des droits

Conditions	Régime de droits
Cas par défaut	Biens communs
Investissement important à réaliser a priori.	Droits exclusifs, par défaut droits d'auteur, à condition que leur mise en œuvre ne suppose pas le contrôle de l'usage (exécution judiciaire a posteriori) et respecte les droits positifs (liberté des usages non commerciaux et de ceux qui sont nécessaires à la démocratie et à l'éducation). Le détenteur des droits exclusifs reste bien sûr libre d'opter pour un régime de biens communs.
Investissement important avant usage, invention et non découverte (exclusion des gènes et organismes), conception de dispositifs et procédés physiques (à l'exclusion de toute entité informationnelle), appropriation privée durable nécessaire pour le déploiement de l'usage en raison de l'investissement nécessaire dans la production manufacturière.	Une protection de type brevets est envisageable. Sa durée doit pouvoir être modulable en fonction des secteurs industriels. L'accord ADPIC s'oppose à cette modulation de durée en prévoyant une durée minimale de vingt ans. Il faudra donc le modifier. En attendant, les branches d'industries physiques à cycles rapides d'innovation en souffriront. Son exécution doit toujours être a posteriori : le rejet des mesures préventives est justifié par l'aisance avec laquelle on peut abuser des brevets pour éliminer la concurrence.
Cas où l'appropriation exclusive conduit à des dysfonctionnements graves (éthiques ou sociaux), notamment pour les brevets.	Biens communs avec gestion sociétale ou étatique.

RETOUR AUX SOURCES : RECONSTRUIRE LES DROITS

l'industrie cinématographique réclament de telles possibilités. Dans le cas de la première, il s'agit d'une simple recherche de rentes pour des oligo-poles, presque surpris eux-mêmes qu'on leur donne satisfaction. Dans sa forme actuelle, l'industrie cinématographique a de son côté des contraintes spécifiques pour les modes de financement et de retour sur investissement, qui la poussent à rechercher un contrôle fin de l'accessibilité à ses contenus. Fort bien, mais les moyens qu'il est légitime d'employer pour y parvenir ne peuvent aller jusqu'à l'installation de mécanismes de fermeture, de contrôle et de surveillance généralisée dans toute l'infrastructure informationnelle des usages personnels. Qu'on le lui dise clairement, et, ô surprise, on s'apercevra que non seulement cette industrie ne s'effondre pas, mais que soudain elle explore de nouvelles voies vers la diversité ou la production plus légère.

LES DROITS INTELLECTUELS POSITIFS
COMME CONDITION DE LA DÉMOCRATIE

Lorsqu'un individu se pose une question qui est vraiment une question pour lui, sa curiosité s'en trouve stimulée et alimente sa recherche d'information, qui l'aidera à la traiter, et, s'il dispose de l'équipement nécessaire pour mettre cette quête en pratique, cet individu est intellectuellement libre. Ce qu'il possède de capacité d'initiative et de vision imaginative sera mis en jeu et contrôlera ses impulsions et habitudes. Ses buts dirigeront ses actions. À l'opposé, [s'il manque de ces buts et de ces moyens], son attention apparente, sa docilité, ce qu'il a mémorisé et qu'il

CAUSE COMMUNE

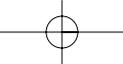
reproduit relèveront de la servitude intellectuelle. Une telle condition est adéquate et même nécessaire dans une société où l'on ne souhaite pas que la plupart aient des buts ou des idées propres, mais plutôt qu'ils prennent leurs ordres du petit nombre de ceux qui sont mis en position d'autorité. Elle n'est pas adaptée à une société qui s'efforce d'être démocratique¹.

Lorsque John Dewey écrivit ces lignes, il n'existait ni ordinateurs, ni Internet, ni logiciels – libres ou pas. Il est intéressant de se demander ce qu'est aujourd'hui « l'équipement nécessaire » pour mettre en pratique l'interrogation créative que Dewey considérait comme la condition générale de la démocratie. À l'heure où les réseaux unidirectionnels de médias mobilisent grâce à de nouveaux instruments l'« attention apparente », à l'heure où l'interrogation créative du monde, lorsqu'elle parvient à se développer, est un processus de plus en plus collectif, l'accès et la maîtrise des outils de l'information et leur partage sont devenus une part essentielle de l'équipement de l'interrogation créative. Les droits intellectuels positifs ne sont que l'une des conditions de cet accès et de cette maîtrise, qui sera sans effet si les fondements de la justice sociale, de l'éducation, et certaines infrastructures, manquent pour transformer les droits en capacités concrètes. Mais c'est une condition qui fait aujourd'hui cruellement défaut et qu'il convient d'affirmer avec force dans l'espace politique et dans les institutions internationales.

1. John Dewey, *Democracy and Education* (1916), traduit par l'auteur.

RETOUR AUX SOURCES : RECONSTRUIRE LES DROITS

Au-delà de la définition technique des droits intellectuels positifs, leur affirmation comme philosophie tire sa légitimité de la conjonction entre liberté et coopération qu'ils permettent. Qu'on ne s'y trompe pas : à elle seule, l'existence de biens communs informationnels ne produit pas magiquement du sens. Elle ne garantit pas que les êtres humains sauront conduire cette transformation profonde d'eux-mêmes et de leur vision des autres, de tous les autres, qui est nécessaire pour qu'ils s'instituent en citoyens de notre planète. Ce n'est qu'une fondation sur laquelle il faut bâtir.



Chapitre 5

Quelle planète informationnelle ?

Le Sud s'en mêle

C'est l'accès aux médicaments dans les pays pauvres, notamment pour les multithérapies du sida, qui a fait réaliser à beaucoup que la propriété intellectuelle pouvait constituer une ligne d'affrontement politique planétaire. Pourtant, l'émergence de ce problème est relativement récente, et elle est loin de représenter l'ensemble des lignes de fracture en la matière.

Ha-Joon Chang a dressé dans divers articles [20] et dans son ouvrage *Kicking Away the Ladder* [19] un tableau acerbe de l'utilisation des instruments de propriété, notamment les brevets, comme obstacles dressés devant les pays en développement pour les empêcher de suivre la route que les pays aujour-

CAUSE COMMUNE

d'hui développés avaient parcourue avant eux. Cette route consiste à imiter, et, par là, à progresser et faire progresser l'innovation. Le recours à l'asymétrie pour décourager l'imitation est ancien : dès le Moyen Âge, les règlements se multiplient pour interdire l'exportation d'outils ou l'émigration de ceux qui sont capables de les fabriquer. Lors de l'adoption des systèmes de brevets dans les pays développés (entre 1790 et 1850), ils comportaient deux volets : un volet favorisant l'importation des techniques étrangères (en interdisant aux étrangers de breveter, tout en encourageant la prise de brevets par des citoyens sur les techniques étrangères), et un volet protégeant les inventions autochtones contre l'imitation. Ce n'est qu'avec la convention de Paris, en 1883, que l'idée d'une portée globale des brevets s'impose, mais seulement entre pays développés. À partir de ce moment, c'est sur la question des domaines brevetables que ces pays s'opposent, en commençant par la brevetabilité des molécules en chimie. On est alors à l'apogée de la colonisation par les puissances européennes, et la capacité d'innovation autonome des rares pays qui échappent à leur domination ne soulève pas l'inquiétude de ces puissances.

La montée progressive d'une nouvelle forme de mondialisation, après la Seconde Guerre mondiale, va mettre les questions d'appropriation intellectuelle au centre de nouveaux conflits Nord-Sud. Anticipant un contexte ouvert aux délocalisations et un commerce accru des biens technologiques, les promoteurs industriels et politiques de la mondialisation se préoccupent d'installer un cadre où la propriété intellectuelle pourra garantir aux acteurs

QUELLE PLANÈTE INFORMATIONNELLE ?

industriels des pays développés la mainmise sur les ressources essentielles d'innovation¹. Il s'agira par exemple de délocaliser la production des produits dans les « dragons » asiatiques, puis en Chine et en Inde, et de profiter de la naissance de marchés émergents en installant des obstacles empêchant les pays concernés d'innover à partir de ces mêmes produits.

Depuis le XIX^e siècle, les questions liées aux droits d'auteur, aux brevets ou aux marques faisaient l'objet de négociations internationales aboutissant à des conventions dont la gestion fut réunie en 1970 au sein d'un organisme dépendant des Nations unies, l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle. Or, depuis 1970 et surtout 1986, on assiste à leur transfert progressif dans le champ des négociations commerciales. Ces négociations aboutiront à l'accord ADPIC, intégré dans le traité de Marrakech du 15 avril 1994 lors de la conclusion du cycle de négociation commerciale dit de l'Uruguay Round, qui fut la dernière étape avant la mise en place de l'Organisation mondiale du commerce. Le comité américain ACTPN (Advisory Committee on Trade Policy and Negotiations), mis en place par le gouvernement américain en 1974, joua un rôle clé dans l'élaboration d'une stratégie faisant de l'appropriation intellectuelle un instrument politique mondial dès la fin des années 1970 et dans les années 1980, avant que ne se mette en

1. Le lecteur curieux des mécanismes détaillés de cette irruption et des négociations qui s'ensuivirent pourra se référer à l'analyse historique détaillée produite par J. P. Singh, de Georgetown University [72], et au mémoire de K. Nijar, de l'université du Kent [54].

CAUSE COMMUNE

place une stratégie trilatérale (avec l'Europe et le Japon). Ce comité était présidé par Edmond T. Pratt, PDG de la société pharmaceutique Pfizer, et des groupes comme IBM et Monsanto jouèrent un rôle important dans son travail. En 1986, l'ACTPN se dota d'un comité purement industriel, l'Intellectual Property Committee (IPC), qui deviendra le bras armé du lobbying mondial sur la question, et dont la liste de membres est presque un annuaire des industries de la propriété décrites au chapitre 3 : Bristol-Myers, DuPont, General Electric, General Motors, FMC Corporation, Hewlett-Packard, IBM, Johnson & Johnson, Merck, Monsanto, Pfizer, Rockwell International et Warner Communications¹. C'est précisément à partir de cette date, qui est celle du démarrage de l'Uruguay Round, que l'on va assister à une réorientation des négociations centrées auparavant sur la contrefaçon de marchandises de luxe : le projet devient celui d'une harmonisation mondiale des droits de propriété intellectuelle. Les multinationales des pays développés ont décidé de «retirer l'échelle», elles réclament le beurre et l'argent du beurre : des bas salaires pour leurs productions manufacturières, des marchés émergents, et le moins possible de concurrence autonome d'innovation ou de création dans le champ de l'information.

Il est difficile de savoir si ce programme visait simplement le bétonnage des «bénéfices» du capitalisme informationnel, ou s'il portait un projet plus

1. La présence de quelques sociétés manufacturières comme General Motors, Ford ou Rockwell ne doit pas faire illusion. GE a de son côté déjà commencé l'évolution qui en fait aujourd'hui un géant des médias.

QUELLE PLANÈTE INFORMATIONNELLE ?

global sur la mondialisation et les rôles respectifs des différents pays. Il visera principalement les pays émergents, les pays les plus pauvres n'entrant même pas dans le champ visuel de ses concepteurs. Même en l'absence des correctifs que s'efforcent aujourd'hui d'y apporter de nouvelles coalitions, il n'a pas pour effet de bloquer le développement des pays émergents, mais plutôt de les lancer dans des trajectoires folles, caricatures de la frénésie dont la révolution industrielle européenne du XIX^e siècle a été le théâtre : montée des inégalités, destruction des ressources, nouveaux riches consommateurs et hordes de pauvres se massant dans la périphérie des villes. Mais voyons comment on est arrivé là.

À partir de 1990, le projet d'une imposition mondiale de l'appropriation de la sphère intellectuelle devient visible dans les négociations officielles à Genève. Certains pays en développement se rendent compte immédiatement du piège où on va les enfermer. Qu'on en juge :

Un participant a déclaré que [...] sa délégation continuait de penser que ces négociations étaient encore bien loin de s'attaquer à la question des besoins et problèmes spéciaux des pays en développement. L'uniformisation des régimes applicables aux droits de propriété intellectuelle [DPI], vers laquelle [le texte proposé] tendait, était en contradiction avec la nécessité de ménager, à l'intention de ces pays, la souplesse voulue pour qu'il soit tenu compte de leurs besoins élevés et pressants en matière de technologie et de développement. Il restait un sérieux effort à faire pour éviter que ces négociations compromettent les objectifs de

CAUSE COMMUNE

développement authentiques des pays en développement. Il fallait chercher à atteindre les objectifs des systèmes nationaux de protection de la propriété intellectuelle, y compris les objectifs en matière de développement et de technologie, qui relevaient de la politique des pouvoirs publics, en trouvant un juste milieu entre les droits des titulaires de DPI et l'intérêt public. Dans le texte actuel, l'accent était mis sur les droits des titulaires de DPI et non sur leurs obligations. Des périodes transitoires n'étaient pas par elles-mêmes suffisantes pour répondre aux exigences du développement. Ce qu'il fallait, c'était des dispositions concrètes et utiles qui répondent aux besoins économiques et technologiques des pays en développement et qui soient suffisamment souples pour tenir compte de leur situation et de leurs besoins économiques et sociaux¹.

Mais cette conscience ne changera rien au résultat des négociations. Les pays en développement accepteront finalement une rédaction de l'accord ADPIC et des accords bilatéraux associés qui donnera aux États-Unis (entendre à leurs multinationales) « presque tout ce qu'ils voulaient² ». Il en fut ainsi en partie parce que les gouvernements de très nombreux pays étaient sous l'influence des Américains ou des Européens, en partie parce qu'ils acceptèrent de lâcher sur la propriété intellectuelle pour ne pas devoir renoncer à l'espoir d'un accès aux marchés. Ce dernier se révélera largement illu-

1. Extrait des minutes de la première réunion de négociation du comité TRIPS, 27-28 juin 1991.

2. Selon l'expression de Susan Sell [70], citée par J.P. Singh [72].

QUELLE PLANÈTE INFORMATIONNELLE ?

soire dans certains domaines (agriculture), et apparaîtra comme une réalité aux conséquences sociales complexes dans d'autres.

Par une ironie de l'histoire, les pays développés se retrouvèrent également être les dindons de leur propre farce. L'appui donné aux demandes des industriels résultait dans certains cas d'un engagement idéologique de la part des gouvernants, mais il relevait aussi souvent d'une croyance sincère en l'identité entre grands intérêts industriels et création générale de richesse dont une part deviendrait disponible pour la redistribution et la justice sociale (dans le pays). Or ce sont précisément les instruments dont les gouvernements se feront les défenseurs dans les négociations commerciales qui, joints aux effets des révolutions informationnelles et à la financiarisation de l'économie, vont permettre aux industriels de se dénationaliser, de s'affranchir des contraintes des territoires et de l'humain, de ne plus servir qu'une classe d'hyper-riches mondialisée. Même la ville de Seattle et l'État de Washington qui hébergent Microsoft se plaignent de l'évasion fiscale résultant de l'implantation fictive des bénéfices liés à la propriété intellectuelle dans des paradis fiscaux¹. Ce processus

1. Deux conseillers municipaux ont tenté de faire adopter un règlement selon lequel on aurait considéré que les revenus de licence de propriété intellectuelle étaient réalisés là où la recherche et le développement supposés avoir généré ces résultats avaient eu lieu. On leur a vite fait comprendre que cette proposition avait peu d'avenir politique. Pour une vision complète des méthodes d'évitement des taxes de Microsoft, voir le remarquable article « Citizen Microsoft » de Jeff Reifman paru dans le *Seattle Weekly* du 29 septembre 2004. <http://www.seattle-weekly.com/features/printme.php3?eid=57164>.

CAUSE COMMUNE

sera lent à apparaître dans toute son ampleur, et il est encore aujourd'hui partiellement masqué aux États-Unis par l'afflux massif de placements financiers venus du monde entier. Il se manifeste déjà fortement dans le caractère « fractal¹ » de la pauvreté et des inégalités, que l'on retrouve aujourd'hui entre habitants ou quartiers d'une même ville, entre villes et zones d'une même région, entre régions d'un même pays et entre pays dans le monde. À l'opposé, il y a de moins en moins de mixité sociale dans tel ou tel immeuble, dans une école donnée. Mais restons pour l'instant dans les pays pauvres ou émergents.

Là aussi, les effets de la mondialisation de l'appropriation ne sont apparus que très progressivement. Ainsi, nous sommes loin d'avoir vu les effets globaux de l'accord ADPIC, qui, bien que signé en 1994, n'entrera en vigueur dans une partie du monde que cette année. Mais les prémices sont déjà spectaculaires et devraient suffire à susciter le sursaut auquel appelle Joseph Stiglitz [78]. Ces prémices ont pris trois formes : la biopiraterie, la tentative de passer à une nouvelle forme de domination des ressources essentielles agricoles à travers les OGM, et un nouveau stade de la crise mondiale des systèmes de santé publique, lié entre autres à l'imposition de modèles médicaux et pharmaceutiques propres aux industries de la propriété (primat de l'acte médical sur la prévention, priorité donnée aux médicaments de haute technologie dont les composants peuvent être brevetés). Ces trois crises ne sont pourtant que

1. Fractal signifie ici : « dont les parties sont semblables à l'ensemble ».

QUELLE PLANÈTE INFORMATIONNELLE ?

la partie visible d'un drame plus important encore : les pays en développement risquent d'être privés des possibilités de développement humain qu'ouvrent les biens communs en rendant information et connaissances librement accessibles et réutilisables. En réalité, deux registres d'enjeux se superposent : l'un concerne l'identité de ceux qui ont le pouvoir de s'approprier des ressources, l'autre, l'arbitrage entre biens communs et propriété.

La biopiraterie apparut lorsque des multinationales issues des pays développés, parfois associées à des acteurs des pays en développement, prirent des brevets sur des variétés végétales traditionnelles (ou sur certains de leurs composants). Les conflits correspondants furent traités initialement sans remise en cause du primat de la propriété. Ainsi, la réponse qu'ont donnée dans un premier temps les institutions internationales chargées de la propriété intellectuelle (l'OMPI en particulier) au problème de la biopiraterie est en réalité aussi dangereuse que celle-ci. Elles proposèrent aux pays pauvres... de participer au pillage des biens communs¹. Aujourd'hui encore, elles élaborent pour les variétés, les savoirs et les pratiques traditionnels des protections calquées sur le modèle de l'appropriation industrielle, qui pousseraient les acteurs des pays pauvres, notamment les gouvernements, les structures publiques ou les industriels locaux, à développer la prévarication des biens communs de leurs propres

1. On trouvera un exemple de cette approche dans un éditorial de *The Economist* en 2001 [80], même si la conclusion fait allusion à la nécessité de prendre en compte les régimes de propriété collective.

CAUSE COMMUNE

peuples, avant d'en organiser la cession aux acteurs industriels des pays développés. Heureusement, des ONG, des laboratoires, des réseaux de coopération paysans et d'échange de savoirs, des politiques publiques, sont en train de produire de nouveaux modèles fondés sur le copyleft. Ces modèles reconnaissent le caractère de biens communs de ces variétés ou savoirs, et les placent dans un cadre qui en interdit toute appropriation future. Il s'agit d'une construction très délicate, car il faut parvenir à empêcher que des modifications mineures ne permettent de s'approprier le bien commun en brevetant ces améliorations et en les imposant grâce à différentes formes de pouvoir sur le marché. En pratique, une véritable solution du problème à long terme supposera de revenir sur l'acceptation de la brevetabilité de toute forme de variété végétale ou entité informationnelle. Quant aux bénéfices que les pays pauvres pourraient retirer d'une libre exploitation mondiale de leurs savoirs ou pratiques traditionnels, c'est un problème bien réel, qui demande une aide significative à leur exploitation locale. Leur reconnaissance en tant que biens communs ne peut donc être qu'un premier pas.

Les batailles du riz

Dès 1990, la compagnie transnationale RiceTec acquiert à travers sa filiale américaine des marques (dont Kasmati) portant sur des variétés hybrides de riz basmati, dont 27 étaient cultivées depuis des siècles en Inde. En 1994, la même société dépose un brevet sur certaines de ces variétés, qui sera délivré par l'Office américain des brevets et marques en

QUELLE PLANÈTE INFORMATIONNELLE ?

1997. Il semble qu'au départ les brevets de RiceTec aient été principalement destinés à bloquer les exportations indiennes et thaïlandaises aux États-Unis, où les consommateurs reconnaissaient de plus en plus les qualités gustatives des variétés asiatiques. À la suite d'une action entreprise par diverses ONG indiennes (dont RFSTE) avec le soutien du gouvernement indien, un certain nombre des revendications du brevet furent invalidées, mais 3 variétés de riz basmati restèrent couvertes. Chacun des acteurs cria victoire. La même société breveta également des variétés de riz jasmine (traditionnel en Thaïlande). Les variétés simplement appropriées (sans aucune réelle modification) ou supposées innovantes de RiceTec avaient été dérivées de variétés obtenues auprès d'une des banques mondiales de variétés financées par des pays développés, l'IRRI, dont la mission est de favoriser l'agriculture du tiers-monde. À l'initiative de diverses ONG indiennes et des pays développés, des paysans indiens manifestèrent ou entreprirent des tournées d'information dans le monde entier. La prise de brevets sur des variétés traditionnelles ou améliorées sur des points mineurs fit éclater dans le monde entier le problème de la biopiraterie. Un précédent scandale avait frappé une autre plante, le neem, mais le dossier était moins clair, et l'impact, moins extrême que celui lié à l'appropriation d'un produit assurant une part significative de la subsistance et des exportations d'une grande partie de l'Asie. L'appropriation de variétés traditionnelles deviendra visible dans de très nombreux autres domaines (plantes médicinales, cosmétiques), suscitera une émotion considérable et donnera naissance au terme « biopiraterie ». Il ne s'agissait pourtant que d'une bataille du riz parmi d'autres, après celles qui avaient déjà entouré la promotion des variétés hybrides, et celles qui vont se développer à propos des OGM.

CAUSE COMMUNE

Un autre affrontement planétaire se développe aujourd'hui. Les multinationales de l'agroalimentaire et divers laboratoires publics ou privés tentent de passer à une nouvelle étape après la promotion des variétés hybrides (voir plus haut l'encadré p. 82), dans le cadre de la «révolution verte». L'asservissement du marché mondial des semences étant resté très incomplet, une nouvelle stratégie est apparue, qui combine tous les mécanismes d'appropriation informationnelle : celle des OGM. Pendant que les opinions des pays développés sont invitées à centrer leur attention sur d'éventuelles questions d'effets sur la santé publique, deux drames se jouent dans les coulisses. D'une part, le déploiement précipité de semences OGM pour différentes plantes risque de transformer en fiction l'idée de coexistence entre l'agriculture sans OGM et celle qui les accepte. D'autre part, et c'est encore plus grave, les OGM permettent une mise en dépendance des agriculteurs du monde entier. Il faut le dire avec force : dans l'état actuel des mécanismes d'appropriation, aucune expertise sérieuse ne peut exister sur le point de savoir si des organismes génétiquement modifiés pourront un jour jouer un rôle positif dans l'agriculture mondiale. Car les OGM, comme l'ont dit Jean-Pierre Berlan et Richard Lewontin, ne sont que des clones chimériques brevetés. Dans leur principe, leur mode de production, leurs contraintes d'usage, ils n'ont été conçus que pour les besoins de modèles commerciaux fondés sur l'appropriation forte des brevets. Que l'on affirme clairement la non-brevetabilité des gènes, des OGM, des variétés et cultures les incluant, et l'on

QUELLE PLANÈTE INFORMATIONNELLE ?

aura accompli un grand pas vers la possibilité d'un débat public sur l'utilité des OGM. Qu'au contraire on poursuive leur introduction à travers l'Organisation mondiale du commerce, les ADPIC et toutes sortes de manœuvres¹, et l'on peut être sûr qu'il en résultera une grande catastrophe. Pas – ou probablement pas – la catastrophe sanitaire que les promoteurs des OGM aiment à décrire comme étant le fantasme de critiques obscurantistes, mais une vraie catastrophe alimentaire, à l'occasion d'une crise financière ou d'un conflit régional, lorsqu'une partie des agriculteurs se trouveront incapables de semer l'année suivante. Les auteurs de ce crime enverront alors des détachements humanitaires pour parfaire leurs méfaits.

Les problèmes liés à l'accès aux médicaments brevetés dans les pays pauvres sont bien connus², et ont donné lieu à des mobilisations mondiales et à des victoires partielles : renonciation des industriels pharmaceutiques à diverses actions judiciaires, notamment en Afrique du Sud, changement de la politique des licences pour les pays pauvres de la part des laboratoires GlaxoSmithKline et Böhringer-Ingelheim, début – très insuffisant – d'une reconnaissance effective du droit aux licences obligatoires de production et d'importation. Aussi importante soit-elle, cette bataille en

1. Aide alimentaire, conditions mises à la signature des accords commerciaux bilatéraux, manœuvres de la Commission européenne pour lever le moratoire que les États européens lui ont imposé sous la pression de leurs opinions publiques.

2. Notamment grâce à l'action de groupes comme Act Up et MSF en France et ailleurs, et du Consumer Project on Technology ou de Aids Treatment Activists Coalition (ATAC) aux États-Unis.

CAUSE COMMUNE

cache une autre, celle du modèle général de santé publique planétaire. Les questions de santé publique mondiale ne sont pas des sujets qui se prêtent à des affirmations à l'emporte-pièce. En dehors des régimes de propriété, bien d'autres facteurs en déterminent le cours, sans parler des limites intrinsèques de l'idée même de santé, notamment l'inéluctabilité de la mort et du vieillissement. Cependant, les régimes de propriété et plus généralement les mutations informationnelles agissent comme un révélateur social d'une crise générale, et, comme toujours, c'est dans les pays pauvres que la lumière est la plus crue.

Dans les pays développés, l'acte médical et le produit pharmaceutique dominant la définition des objectifs de santé publique. Cette situation a plongé le système de santé des pays concernés dans une crise de financement profonde. La tension ne résulte pas uniquement de la naissance des industries de la propriété, elle est le produit d'un ensemble complexe de facteurs : choix de systèmes d'assurances qui privilégient la réparation par rapport à la prévention, inapplicabilité de certaines approches «coercitives» de santé publique dans des sociétés permissives, sociologie des professions médicales. Il serait bien sûr absurde d'attribuer aux industriels des pays développés la responsabilité de tous les problèmes de santé publique dans le monde. Cependant, l'industrie pharmaceutique joue un rôle important dans l'orientation de la recherche des solutions, et il y a tout lieu de craindre que l'évolution récente des objectifs n'accentue encore l'inadaptation de ces solutions pour les pays pauvres. En effet, la recherche thérapeutique

QUELLE PLANÈTE INFORMATIONNELLE ?

s'oriente de plus en plus vers la médication ciblée en fonction de caractéristiques génétiques, qui même dans les pays développés tend à faire de chaque médicament un médicament orphelin¹, visant une population souvent étroite, et faisant de chaque patient un dépendant chronique. Développer des médicaments orphelins pour des populations insolubles ne mobilisera pas l'ardeur des multinationales pharmaceutiques, sauf pour quelques opérations de relations publiques. Dans les pays développés, on pourra rechercher une solution à travers la réinternalisation dans la recherche publique de la recherche-développement et un véritable débat sur les objectifs de cette recherche. Ce débat sera cependant difficile en raison du besoin de dégager des ressources budgétaires pour cette réinternalisation, et des tensions inévitables entre demande individuelle et bien social. Les vrais enjeux mondiaux sont dans le retour à la prédominance de la santé publique sur l'acte médical et le médicament, en se rappelant que les authentiques victoires de la santé publique ont été hier celles du social et de l'hygiène, et seront demain celles de l'environnement, des modes de vie et de la réduction des inégalités.

1. On appelle maladies orphelines celles dont la rareté fait qu'elles ne constituent pas un marché suffisant pour justifier des recherches dans un modèle de retour sur investissement industriel. Par généralisation, on peut parler de médicaments orphelins à propos de médicaments dont le domaine de prescription est trop étroit pour justifier l'investissement dans leur développement, sauf lorsque le revenu par malade est très élevé.

CAUSE COMMUNE

*Le développement
par les biens communs informationnels*

La privation des bienfaits des biens communs informationnels serait pour les pays en développement plus grave encore que les dégâts de l'appropriation. Pour ceux d'entre eux qui sont dotés d'une infrastructure élémentaire de biens publics sociaux (éducation, santé, habitat) et d'infrastructures techniques minimales (accès à l'électricité et aux télécommunications au moins dans des postes collectifs), les biens communs informationnels permettent d'élaborer des stratégies de développement propres.

L'adoption des logiciels libres dans les pays en développement est à l'heure actuelle le principal exemple de politique cherchant à bâtir le développement sur la base des biens communs. Elle prend des formes très diverses : politiques énergiques d'introduction dans les administrations et la vie économique des pays émergents, notamment au Brésil, en Chine ou dans des régions européennes en restructuration économique, lois de préférence ou d'incitation en leur faveur pour les administrations dans des pays aussi divers que le Pérou et la Malaisie. Dans beaucoup de pays pauvres, le développement de l'usage de l'informatique ne peut passer que par deux voies : les logiciels libres ou le piratage systématique des logiciels propriétaires. Mais, quoi qu'ils en disent, c'est la seconde solution qui a la préférence des industriels concernés. De là le procès intenté par Microsoft au responsable gouvernemental brésilien de l'informatique, qui avait cité des commentateurs

QUELLE PLANÈTE INFORMATIONNELLE ?

américains comparant les fabricants de logiciels propriétaires à des dealers qui laissent utiliser leurs produits gratuitement jusqu'à ce que l'acoutumance soit effective.

Ces stratégies d'introduction du logiciel libre ont engendré un début de panique de Microsoft, des pressions du gouvernement américain dans de nombreux pays, et une campagne idéologique mondiale dénonçant la « discrimination », exemple typique de dérive dans l'usage des mots par laquelle on voudrait interdire aux sociétés et aux politiques de définir des préférences dans la nature sociale des techniques, en faisant passer ces choix pour l'équivalent d'une ségrégation. La violence de la réaction n'est pas due aux marchés ainsi perdus, souvent de petite taille, mais plutôt à la crainte de voir apparaître des exemples d'usages réussis à l'échelle de toute une société.

En Chine et en Amérique latine, l'adoption des logiciels libres a de loin dépassé le seul usage, et l'on y verra bientôt émerger des innovations significatives. D'autres types de coopération informationnelle se développent dans les pays en développement, notamment dans le domaine agricole (réseaux de semences, productions coopérative de variétés), dans celui du commerce équitable et dans celui des plantes médicinales et pratiques de santé. Dans tous ces domaines, la coopération décentralisée entre les associations et d'autres organismes d'intérêt général joue un rôle clé : c'est un véritable laboratoire de l'invention d'une citoyenneté mondiale.

CAUSE COMMUNE

Un nouveau regard sur les biens communs physiques

Dans beaucoup de pays, les techniques de l'information, aussi importantes soient-elles, apparaissent cependant comme un luxe. Le défaut ou l'insuffisance d'accès à des biens communs essentiels comme l'eau potable, l'éducation primaire, un milieu à peu près sain, y sont des priorités absolues. Mais, paradoxalement, les biens communs informationnels, par l'exemple de mécanismes de coopération reposant sur la mise en commun, ont contribué à donner un nouveau souffle aux mouvements pour les biens publics mondiaux. La synergie entre biens communs informationnels et biens publics mondiaux s'est construite dans un premier temps par l'identification d'adversaires communs : égoïsme étroit, idéologie de la propriété, rentes concédées à des sociétés privées auxquelles le monopole sur des ressources essentielles est attribué.

L'exemple majeur d'un sursaut en faveur d'une vision renouvelée des biens communs physiques est celui de l'eau et des initiatives de Riccardo Petrella. Ancien directeur à la Commission européenne, il a fondé le groupe de Lisbonne [33] et a contribué à la création de l'Association pour le Conseil mondial de l'eau¹. On lui doit [59] le renouveau européen de l'expression « bien commun² », et un début d'organisation mondiale des acteurs d'une

1. ACME : <http://www.acme-eau.com>.

2. Le singulier permet de jouer sur les deux sens de l'expression (ressource appartenant à tous et intérêt général). Il a cependant le défaut de masquer la profonde diversité des biens communs, notamment ce qui sépare les biens informationnels

QUELLE PLANÈTE INFORMATIONNELLE ?

gestion collective de ce bien commun physique fondamental, avec une articulation originale entre gestion étatique et gestion sociétale. Mais cet exemple est loin d'être isolé : une association comme Act Up, qui aurait pu en rester à la représentation étroite des intérêts des malades du sida, se trouve aujourd'hui au cœur de réseaux d'acteurs de la santé publique mondiale.

On en trouve de nombreux autres exemples autour de toutes les ressources environnementales. La fédération politique des acteurs de la solidarité mondiale centrés sur les biens communs informationnels et de ceux qui travaillent de façon privilégiée autour des biens communs physiques est un enjeu majeur. David Bollier et le *commons movement* s'y attellent aux États-Unis, tout comme Transversales Science Culture, de nombreux écologistes politiques et une partie de la gauche en Europe.

Mais il faut prendre garde à ce que ces alliances ne nous fassent pas ignorer les différences de nature entre biens informationnels et ressources physiques : les mécanismes de gestion nécessaires pour les biens physiques, parce qu'ils ne sont pas inépuisables, sont d'une nature profondément différente.

Le rôle de l'État à l'égard des biens communs

Suivant l'école américaine et Riccardo Petrella, j'ai promu l'usage de l'expression « bien commun »,

des biens physiques. C'est ce qui m'a fait préférer le pluriel, selon une analyse semblable à celle de James Boyle analysant « les domaines publics ».

CAUSE COMMUNE

et plus encore de son pluriel. Cette expression venait corriger les biais associés aux «biens publics», notamment une certaine confusion qui entoure l'usage du mot «public» dans la relation à l'État (entendre tous les niveaux d'institutions politiques, du local au global). Dans l'univers physique, il n'est pas de bien public qui ne réclame une gestion collective organisée dans des institutions. Contrairement à ce qu'ont tenté de faire croire les tenants d'une tragédie des communs, les biens publics comme l'eau ou les pâturages ont toujours fait l'objet d'une gestion collective qui est à l'origine de règles et de fonctions qui se sont maintenues jusqu'à nous. Ces modes de gouvernance présentaient cependant des limites en ce qui concerne leur justice à plus grande échelle, du fait que la régulation locale de l'usage d'un bien physique peut se faire au détriment d'un intérêt plus général, ou présenter un caractère autoritaire et d'exclusion. Avec l'élargissement des échelles d'échange, puis avec les différentes étapes de la mondialisation et la pression démographique, ils ont été l'objet d'agressions croissantes. Nécessité d'une gestion à plus grande échelle et défense contre les agressions ont conduit à une forte demande de gestion étatique. Mireille Delmas-Marty [25] a retracé l'histoire d'une reconnaissance d'un «patrimoine commun» de l'humanité avec le traité qui donna ce statut au Spitzberg, et avec celui concernant l'Antarctique. Elle a aussi décrit la façon dont cette notion s'est progressivement transformée en celle de «biens publics mondiaux», plus floue et moins associée à un authentique pouvoir de décision arbitrale lorsque surgissent des conflits.

QUELLE PLANÈTE INFORMATIONNELLE ?

Le problème de la gouvernance des biens communs est aujourd'hui sur la table de discussion des institutions internationales et politiques à tous les niveaux, et cette discussion commence dans une grande confusion. Pour progresser, il faut reconnaître à la fois la légitimité partagée des biens communs, cause commune qui donne son titre à ce livre, et leur nature très diverse. Les biens communs informationnels purs, du fait de leur caractère non rival, se prêtent à une gestion sociétale décentralisée. Le rôle de l'État est avant tout de protéger leur principe et de mettre en place leurs conditions d'existence. Ce n'est déjà pas rien, puisque cela suppose, par exemple, l'inscription de leurs fondements en droit positif, et des politiques actives pour organiser la synergie entre les biens publics sociaux comme l'éducation et les biens communs informationnels qui se développent sur la base de l'éducation et y contribuent. L'État comme organisation a bien sûr également pleine légitimité pour bénéficier de leurs bienfaits, notamment en ce qui concerne le contrôle stratégique qu'ils lui procurent sur les infrastructures de son fonctionnement. Cela justifie notamment toutes les politiques ou dispositions favorisant l'utilisation et la production des biens communs informationnels dans les organisations publiques. Mais il n'est pas nécessaire que l'État développe un gouvernement détaillé des biens communs informationnels, au-delà de l'institution de leurs conditions d'existence et de leur protection contre l'appropriation privée.

À l'opposé, la gouvernance des biens communs physiques et celle des biens publics sociaux ont besoin d'une intervention bien plus ambitieuse de

CAUSE COMMUNE

l'État, d'une véritable régulation politique de l'allocation de ressources. Même dans le champ des biens communs mixtes, qui ont une composante informationnelle et une composante physique – comme les réseaux de télécommunications ou audiovisuels, les semences et variétés végétales –, ou dans celui de la préservation à long terme de l'information, une régulation active est nécessaire. Cela est particulièrement vrai des réseaux, pour lesquels un contrôle propriétaire sur l'infrastructure peut saper toute la base des biens communs informationnels. L'intervention de l'État doit ici être préventive autant que curative. Une approche fondée sur la seule correction a posteriori des abus de concentration a fait la preuve de son incapacité à maîtriser ceux-ci. Le contrôle de la concentration des médias, conduit en parallèle avec la promotion active de l'expression décentralisée, est une condition de base de la réinvention de la démocratie.

Les biens communs informationnels constituent l'un des outils de la régulation d'autres types de biens, notamment culturels. Mais l'État est ici plus qu'un animateur, il est un véritable *trustee*, un curateur.

Lorsqu'on passe aux ressources naturelles physiques, le Conservatoire du littoral nous démontre avec succès que l'État peut avoir à devenir, à travers des institutions adaptées, propriétaire et gardien de ces ressources. Qui dit *trustee* dit contrôle et débat sur celui-ci. La gouvernance ne peut jamais reposer sur une confiance naïve. Elle suppose à la fois de nouvelles institutions – notamment à l'échelle mondiale – et, pour les contrôler et les construire en permanence, ce public dont John Dewey nous disait qu'il est toujours à réinventer [26].

Chapitre 6

Civilisation immatérielle, économie et capitalisme

Lorsque la *société-monde* connaît des transformations très profondes à l'échelle de la vie d'une génération, il est difficile aux contemporains d'en saisir la nature et la portée. Des symptômes cachent des tendances plus discrètes, mais cependant essentielles. Cette myopie provient du retard dans l'adaptation des instruments de mesure qui s'efforcent de capturer la réalité des phénomènes dans leur globalité. On tend naturellement à juger des transformations avec les instruments qui sont précisément ceux qui ont perdu leur validité du fait de ces mêmes transformations. On juge ainsi des révolutions informationnelles par leurs effets sur le commerce des contenus, alors que le premier de ces effets est précisément que les échanges d'information se déroulent plus que jamais hors des transactions monétaires qui caractérisent le commerce. De

CAUSE COMMUNE

là l'incertitude qui pèse sur une question centrale : quelles relations peut-on construire entre les biens communs informationnels et l'économie ? Embarquons donc pour ce voyage, en commençant par l'anecdotique et en remontant progressivement vers l'essentiel, l'agissable.

Petite exploration de la complexité

Que peut dire le réductionnisme économique de ma journée d'hier ? Il s'y est déroulé très peu de transactions monétaires directes : 1,20 euro pour un journal, 9,80 euros pour un déjeuner dans le salon de thé arabe de la rue d'Aligre. Bien sûr, la vision économique ne s'arrête pas à ces échanges directs. Chacune de mes activités renvoie à un ensemble complexe de transactions préalables, plus ou moins indirectes. Les locaux où j'ai passé la journée font l'objet d'un contrat de location, l'ordinateur sur lequel je tape ce texte, la chaise sur laquelle je suis assis, sont des biens d'investissement. J'utilise des services de télécommunication (pour Internet et le téléphone). Je suis rentré le soir dans un appartement qui est une autre forme de bien d'investissement (des ménages) et j'y ai mangé un repas dont les ingrédients ont été préalablement achetés. J'ai marché dans des rues dont l'entretien est assuré par des collectivités locales financées par l'impôt, pris le métro deux fois, partiellement à mes frais et partiellement financé par les contributions des employeurs. Comme pour tout être humain occidental, presque chacun de mes gestes est pris dans un réseau de contextes économiques. Vu de l'autre

CIVILISATION IMMATÉRIELLE, ÉCONOMIE ET CAPITALISME

côté, je suis un investisseur, un client, un fournisseur de services potentiel, un contribuable, un prescripteur peut-être, un profil.

On peut cependant porter un autre regard sur mes activités. J'ai passé hier environ une heure et demie à lire des messages électroniques, à leur répondre ou à en envoyer. En les étudiant aujourd'hui, je peux estimer qu'environ les trois quarts de ces échanges n'ont aucune dimension ou motivation économique : j'ai correspondu avec des amis, fourni des conseils à des inconnus, reçu des suggestions de la part de personnes que je connais seulement par ces échanges. Les messages de la petite dizaine de listes de discussion auxquelles je suis abonné m'ont permis de suivre l'actualité de divers sujets politiques, intellectuels, techniques ou culturels. Les abonnés de l'une d'entre elles habitent le XII^e arrondissement de Paris, ceux d'une autre, le monde entier. L'une de ces listes a pour but de produire une contre-proposition pour un traité en cours de négociation. D'autres sont les instruments quotidiens qui font vivre un groupe, une coalition thématique locale, nationale ou européenne. D'autres encore sont des arènes d'échanges d'information sur l'actualité d'un sujet précis. D'autres sont des instruments de la production coopérative de réalisations techniques. J'ai dû passer près d'une heure à naviguer sur la Toile (le Web) pour y rechercher des informations précises sur divers sujets, pour chercher des traces d'une manifestation politique européenne à laquelle j'avais participé la veille, pour suivre l'actualité technique sur le site de Slashdot et en débattre s'il me venait quelque chose de spécifique à en dire. Une bonne partie de

CAUSE COMMUNE

cette navigation se déroulait à l'intérieur d'autres activités, dans lesquelles la mobilisation instantanée du réservoir d'information de la Toile est devenue naturelle. À l'opposé, j'ai passé moins de dix minutes au téléphone. J'ai passé trois heures environ à discuter avec deux collaborateurs de divers mécanismes de débat sur des sujets politiques complexes, en étudiant des exemples, et près de deux heures à tenter de traduire avec l'un d'entre eux les concepts encore vagues qui émergeaient de cette discussion dans des modélisations techniques. Il s'agit certes d'un investissement fondamental dans une activité économique : notre société s'occupe précisément de construire de nouvelles solutions techniques pour l'organisation de débats publics sur Internet. Mais ce moyen est aussi un but : ces discussions, ces modélisations, sont au cœur de ce qui nous réunit dans un projet commun, elles sont une composante ce qui donne un sens social et humain à nos vies. J'ai passé environ vingt-cinq minutes à lire le journal, écouté la radio pendant environ une heure et des disques durant peut-être quarante-cinq minutes. J'ai aussi passé deux heures et demie en réunion pour concevoir un projet avec des partenaires, deux fois une heure à table à converser de sujets sérieux ou plaisants, à midi avec mes collègues, le soir avec ma famille. Une autre heure m'a permis de faire connaissance avec la famille de l'ami de l'une de mes filles, une heure encore a été consacrée à diverses paperasseries administratives, une petite heure, à des tâches ménagères, vingt minutes, à me doucher, me raser, m'habiller ou me déshabiller. Je n'ai même pas effectué la demi-heure de marche

CIVILISATION IMMATÉRIELLE, ÉCONOMIE ET CAPITALISME

quotidienne recommandée par des publicités émanant d'organismes d'éducation à la santé. J'ai lu une demi-heure au lit : d'abord, quelques pages des récits des marais rwandais collectés et mis en forme par Jean Hatzfeld [36], puis, pour interposer un fragile rideau entre l'inhumanité que ces récits tentent d'exorciser et la paix de mes rêves, quelques pages en anglais de John Le Carré. Cela fait beaucoup d'heures au total, en partie parce que certaines de ces activités peuvent s'exercer en parallèle, en partie parce que je n'ai pas la télévision. La part très importante des échanges informationnels dans ma vie est-elle une conséquence de ma seule spécialité professionnelle ? Elle est à peine moindre pour ma compagne, architecte, et pour nos filles, étudiantes. La différence tient au degré auquel ces activités sont pour moi construites, réfléchies, incluses dans une pensée de l'outil.

Le contexte économique de réalisation de mon mode de vie est peu typique, mais son concret est très semblable à celui de ceux avec qui je développe ces échanges, qui pour la plupart combinent activités associatives, emplois plus ou moins précaires, boulots alimentaires, technicité, intérêts éclectiques et action politique. Alors que je peux développer mes projets dans le confort, ils subissent, bien que « privilégiés culturels », toute la pression de la précarité. L'une assume des responsabilités que dans l'ancien régime du travail on associerait à un statut de pouvoir, mais ne sait pas comment elle gagnera sa vie le mois prochain. Un autre, lassé du perpétuel combat pour trouver les ressources nécessaires à ses projets, a accepté un

CAUSE COMMUNE

emploi bien rémunéré dans une entreprise classique. Un an plus tard, épuisé et déprimé, il cherche déjà à la quitter.

Parvenir à comprendre les différentes façons dont les échanges informationnels peuvent s'articuler avec les autres activités humaines, la sphère matérielle et les différents niveaux de l'économie est essentiel pour ressaisir les fils de notre destin. Il nous faut pour cela quitter le terrain de l'anecdotique pour celui des faits statistiques, et accepter un petit voyage historique et théorique.

Le quatrième niveau des échanges

En 1979, Fernand Braudel publia *Civilisation matérielle, économie et capitalisme* [16], qui constitue encore l'introduction fondamentale à « l'ère du capitalisme ». Dans sa somme, Braudel dépeint un édifice à trois niveaux. L'étage de la vie matérielle est celui des structures du quotidien et des activités. Dans l'étage des échanges et des marchés, la monnaie est un moyen permettant les échanges de biens matériels et des services qui commencent à émerger. Enfin, dans l'étage du capitalisme, la monnaie devient une sphère propre, tissant une toile de concentration et d'optimisation de profits, et s'affranchissant en partie¹ de la sphère de la production et des échanges.

Depuis deux siècles, l'économie physique et monétaire joue un rôle central dans nos sociétés.

1. Dans une mesure très faible comparée à la financiarisation explosive des trente dernières années.

CIVILISATION IMMATÉRIELLE, ÉCONOMIE ET CAPITALISME

L'organisation sociale de la production de biens physiques remonte au moins à la sédentarisation des groupes humains, et sans doute à bien plus loin. La monnaie et l'organisation d'une sphère d'échanges de biens physiques autour d'équivalents monétaires remontent à plusieurs millénaires. Mais l'ère moderne a vu s'installer une domination sans partage de l'économie physique et monétaire et de sa superstructure capitaliste. Nous avons grandi dans un monde où nous considérons comme acquis que l'essentiel des biens et des services nécessaires à notre subsistance ou à notre épanouissement nous soient accessibles à travers des mécanismes économiques. Dans ce contexte, la principale forme d'accès aux ressources monétaires ou aux droits nécessaires est la fourniture d'un travail, salarié pour la très grande majorité, indépendant pour une minorité. Les transactions monétaires peuvent être directes – l'achat d'un bien contre un équivalent monétaire. Elles peuvent être beaucoup plus complexes et indirectes – recevoir des services d'éducation ou de santé, par exemple, émanant de structures publiques financées par l'impôt ou par des transferts sociaux, eux-mêmes prélevés sur des échanges, des revenus ou des possessions évaluées en équivalents monétaires. Même dans cet univers où régnait apparemment l'économie, de vastes continents d'activités échappaient aux transactions économiques et monétaires, souvent ignorés des statistiques : production domestique ou échanges de services entre amis, par exemple. Cependant, cette sphère ressemblait il y a peu à un reliquat échappant de plus en plus difficilement à la marchandisation toujours plus

CAUSE COMMUNE

poussée, y compris dans les zones du monde où la production et les échanges non monétarisés jouaient encore un rôle important. Un nombre gigantesque d'êtres humains ont quitté l'espace rural pour se presser dans les marges des mégapoles, où la survie passe par l'accès à des ressources monétaires, aussi faibles soient-elles. Et pourtant, à ce moment précis où l'on croit qu'elle triomphe partout, cette prédominance de l'économie monétaire est bousculée de fond en comble par la révolution informationnelle, d'une façon dont nous avons à peine commencé à mesurer la portée.

CHAMPS DE L'ÉCONOMIE

Que peut-on dire des transformations récentes de l'économie ? Pour les besoins de l'analyse, on considérera quelques grands domaines : la production et la distribution matérielle (agriculture, industrie, transports), les services, la partie des activités financières qui est déconnectée des échanges de biens et de services, et enfin la sphère des échanges d'information. Les frontières entre ces catégories sont mouvantes et floues, et leur analyse demande souvent des différenciations internes qualitatives (par exemple, pour cerner la part des services qui sont inséparables de la prestation personnelle et celle de ceux qui sont « marchandisables » et peuvent être fournis à distance, partiellement mécanisés et concentrés). Un des effets importants de l'informatisation de la logistique des entreprises a été la tendance à l'externalisation de ce qui y est perçu comme centres de coûts (*call centers* de la fonction commerciale ou après-vente, certaines

CIVILISATION IMMATÉRIELLE, ÉCONOMIE ET CAPITALISME

prestations techniques – saisie de données, archivage, production de logiciels, etc.)¹. Cette tendance ne s'est pas arrêtée aux entreprises, et elle existe également pour les administrations dans certains pays, et bien sûr pour les services informationnels eux-mêmes lorsqu'ils sont conduits dans un cadre économique. Même dans le cadre des échanges informationnels libres, certaines des infrastructures de ces échanges sont aujourd'hui fournies à titre de services gratuits par des prestataires économiques qui en tirent des revenus grâce au parasitage publicitaire, ou espèrent en tirer des bénéfices secondaires (image, connaissance des acteurs et marchés, contacts) exploitables dans leur sphère d'activité économique. Il en va ainsi de certaines infrastructures fondamentales des échanges d'information, notamment les moteurs de recherche comme Google ou l'hébergement ouvert des projets de développement de logiciels libres sur un service comme SourceForge, ce qui évidemment représente un élément de fragilité. Malgré la complexité des délimitations et des différences internes des grandes catégories macroéconomiques, il faut cependant bien commencer par tenter de saisir ce qui leur arrive pour retrouver le chemin d'actions possibles sur leur devenir.

À tout seigneur tout honneur, commençons par l'*information*. L'économie des outils du traitement de l'information et des services de son transport (télécommunications), bien que récente, représente

1. Au contraire, certains services, perçus comme concentrant contrôle et valeur ajoutée, ont été réinternalisés dans les entreprises (certaines activités financières, propriété intellectuelle).

CAUSE COMMUNE

aujourd'hui plus d'un dixième du produit intérieur brut des pays développés¹. À l'opposé, la vente de l'information elle-même et tous les services liés (édition, médias, services en ligne d'information²) ne représentent qu'environ 3% du PIB, signe flagrant de la difficulté de l'économie à profiter des échanges informationnels. L'écosystème des échanges d'information est devenu si important qu'une part sans cesse croissante de l'économie vise l'infrastructure de ces échanges, point que les commentateurs ont souvent manqué, tant ils étaient occupés à souligner le fait que l'information devient une infrastructure fondamentale de l'économie. Mais qu'en est-il des autres secteurs ?

Il est raisonnable d'admettre que l'essentiel de la *production matérielle* ait lieu dans la sphère du travail. On verra plus loin que le temps consacré au travail dans les pays développés n'a cessé de décroître, et est en moyenne de l'ordre de deux heures par jour³ si on le répartit sur l'ensemble de la vie. Dans la période récente (depuis 1974), l'évolution a été contrastée, avec une continuation forte de la réduction du nombre d'heures travaillées par habitant en Europe continentale, alors qu'aux États-Unis et dans quelques autres pays l'apparition d'emplois très peu payés et une

1. Calculé par l'auteur par comparaison entre les données de l'OCDE sur la valeur ajoutée des secteurs correspondants et des comptes nationaux pour ce qui concerne le produit intérieur brut.

2. Le logiciel propriétaire n'a été comptabilisé ni dans les outils ni dans l'information vendue comme commodité, pour éviter de fausser la comparaison. Il représente de toute façon moins d'un tiers de la valeur ajoutée liée au logiciel en général.

3. Estimation moyenne approximative pour les pays développés. Voir la section « Temps des activités », p. 194.

CIVILISATION IMMATÉRIELLE, ÉCONOMIE ET CAPITALISME

moins substitution du capital au travail dans certaines branches d'activité ont stabilisé le nombre d'heures travaillées par habitant. Les statistiques nous apprennent que pour la France¹ l'emploi dans toute la sphère matérielle, y compris les transports et le commerce de biens matériels, ne représente que 40 % de l'emploi rémunéré total. Cela signifie que toute la production de biens matériels (agriculture et industrie) ne représente plus qu'environ quarante-huit minutes par jour. L'émancipation tolérée ou voulue de la sphère financière a eu des effets majeurs sur les ressources fiscales et sociales, à travers la baisse de la part du travail dans la valeur ajoutée (transfert du travail vers le capital de près de 10 % de la valeur totale, 7 % si l'on gomme un pic anormal au début des années 1970) et à travers la croissance des inégalités. Cette déconnexion de la sphère financière a été elle-même favorisée par les premiers effets de la révolution informationnelle : dématérialisation accrue des flux financiers, logistique d'organisation de la production et nouveaux calculs d'optimisation des profits rendus possibles. La pression accrue de la recherche du profit à court terme a poussé à de fortes substitutions de machines – et dans une moindre mesure de travail délocalisé – dans les pays développés, en particulier européens. En parallèle, on a assisté à un creusement massif des inégalités et à une évolution générale oligarchique des sociétés, avec l'apparition d'un groupe de très privilégiés et l'érosion des classes moyennes. Les 1 % et les 5 % les plus riches détiennent respectivement 21 et 39 % des patrimoines

1. Données 2001, source Insee.

CAUSE COMMUNE

français (ou plutôt de la part qui n'en est pas dissimulée) en 2002. Cette concentration de la richesse est en augmentation constante, et est bien plus extrême aux États-Unis. Que ce soit à travers le creusement des inégalités ou à travers le transfert de la valeur ajoutée du travail vers le capital et les revenus de l'épargne, c'est tout l'édifice des rapports entre économique et social, tout le modèle dit, selon les cas, keynésien, social-démocrate, de l'État-providence ou européen, qui en a été bouleversé.

Lorsque naît l'économie politique moderne, au XVIII^e siècle, la sphère des *services aux personnes* est pratiquement inexistante. L'impôt est collecté principalement sur la production et l'échanges de biens matériels. On réalise peu à quel point le référentiel de la production matérielle est resté essentiel à la définition de l'économie en général. La production matérielle est l'espace dans lequel existait un semblant de mesure de la contribution productive de chaque facteur (travail ou capital), permettant l'établissement de sa rémunération en fonction de sa productivité marginale. Le domaine des services liés aux biens publics n'a jamais élaboré une véritable valorisation autonome, fonctionnant de façon fragile par comparaison (par exemple, des niveaux de qualification) ou par référence à l'investissement dans la création ou la maintenance du facteur travail. Or ces références deviennent aujourd'hui dénuées de sens, entraînant, comme l'a montré René Passet [56], un effondrement de l'idée de revenu «contributif» (c'est-à-dire fondé sur la contribution à la création mesurable de richesse) qui se manifeste par la croissance de 19 à 37 % de la part des revenus sociaux dans les revenus des ménages entre 1959 et

CIVILISATION IMMATÉRIELLE, ÉCONOMIE ET CAPITALISME

1992¹. René Passet conclut à la nécessité de viser directement la justice distributive. L'impossibilité de l'évaluation de la contribution résulte de facteurs internes à la production, notamment le rôle des infrastructures de connaissances et des réseaux, mais tout autant du fait que la sphère des services à la personne échappe à l'évaluation contributive : comment, en effet, évaluer la productivité de tout ce qui permet aux personnes âgées de rester des acteurs autonomes de la vie sociale, de continuer à apprendre, par exemple. L'effondrement de la référence contributive met au jour le piège dans lequel le développement des services, notamment de ceux qui créent des biens publics (éducation, santé), a été depuis l'origine enfermé : on l'a pensé en termes de coûts et non de création de valeur², et on l'a enfermé dans des organisations qui ne savent plus rénover la définition de leurs buts. Aujourd'hui, santé et éducation traversent une crise où chaque réforme et chaque ajustement les enfoncent un peu plus, puisque ces réformes et ajustements ne peuvent jouer sur l'essentiel : le fait que l'éducation se joue largement ailleurs qu'à l'école, et la santé, ailleurs que dans l'acte médical et la consommation pharmaceutique, intuitions fondamentales d'Ivan Illich dès les années 1970 [40, 41], même s'il les avait formulées de façon excessive.

1. Ce processus est fortement engagé avant la montée du chômage, et ne peut pas être considéré comme en étant une conséquence.

2. Le penser en termes de création de valeur ne signifie pas l'affranchir de toute contrainte, mais y installer des mécanismes d'allocation des ressources qui correspondent à la nature de la valeur qu'on entend y créer.

CAUSE COMMUNE

La reprise en main de nos destins supposera un double affranchissement : il faudra à la fois reconnaître et organiser l'autonomie d'une écologie sociale des échanges d'information, et réinventer un mode général de circulation de la richesse qui permette le financement durable des biens publics sociaux. Pour explorer les voies vers cette réinvention, prenons d'abord la mesure de notre temps.

TEMPS DES ACTIVITÉS

Revenons aux budgets temps et à l'économie, considérés cette fois au niveau de sociétés tout entières. Les premières analyses de budgets temps remontent au milieu du XIX^e siècle, avec les travaux d'Engels sur la condition ouvrière anglaise. Au début des années 1920, divers chercheurs effectuent les premières enquêtes systématiques sur l'usage du temps en Union soviétique. Après la Seconde Guerre mondiale naissent les premières études internationales, dont Jesse Ausubel et Arnulf Grübler ont tiré les conclusions [6] dans une perspective d'écologie humaine à long terme. En 1994, Roger Sue¹ avait tracé dans *Temps et ordre social* [79] un premier tableau qualitatif des temps sociaux, qui faisait déjà apparaître une transformation majeure. Récemment, on a assisté à une nouvelle vague d'études systématiques de l'usage du temps dans des pays comme la Finlande, les Pays-Bas, la Belgique, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, mais aussi le Bénin ou le Nigeria. La connaissance de l'usage du temps à l'échelle de sociétés entières

1. Qu'on lira dans cette même collection.

CIVILISATION IMMATÉRIELLE, ÉCONOMIE ET CAPITALISME

est d'une importance primordiale, parce qu'elle constitue le premier continent de modélisation sociale quantitative non économique. Cette connaissance va bien sûr laisser intacte toute la difficulté de comprendre qualitativement les processus sociaux, mais elle constitue néanmoins un véritable affranchissement d'une modélisation purement économique qui devenait de plus en plus fictive.

Tableau 4 – Usage du temps en Belgique¹

Activité	Heures par jour moyen
Travail rémunéré	2h
Entretien personnel, tâches ménagères et familiales, soin des enfants	4h
Repos	9h
Repas et boissons	1 h30
Enseignement et formation	0h45
Loisirs	4h
dont :	
<i>TV, vidéo</i>	2h20
<i>Lecture</i>	0h30
<i>Hobby, jeux</i>	0h20
<i>Radio, musique</i>	0h06 env.
<i>Nouveaux médias (Internet, emails)</i>	0h04 env.
<i>Assistance à événements sportifs ou culturels</i>	0h06 env.
Déplacements	1 h20-1 h25
Activités sociales	1 h20-1 h25
dont <i>associations, bénévolat, obligations civiles, religion, contacts sociaux hors famille et amis</i>	0h10 env.

1. Étude d'Ignace Glorieux et Jessie Vandeweyer, VUB pour StatBel, 8382 personnes âgées de 12 à 95 ans du 3 décembre 1998 au 6 février 2000, carnet dix minutes par dix minutes, temps normalisé pour éliminer le temps passé à la mesure. Le temps passé à une activité n'est comptabilisé que lorsque cette activité

CAUSE COMMUNE

Le tableau 4 détaille un usage social du temps dans un pays « développé ». Il peut être lu de différentes façons. Pour ce qu'il nous apprend directement, tout d'abord. Ainsi, la part du travail rémunéré de toute nature, en baisse constante et importante depuis cent cinquante ans, est deux fois inférieure à celle du loisir pur (hors repas, entretien personnel et domestique), et est même inférieure au total des activités sociales (réceptions ou visites liées aux familles et amis, socialisation associative) et de l'enseignement et de la formation. Enfin, le temps de loisir pur fait l'objet d'une prédation immense par la télévision, qui en mobilise plus de la moitié¹, prédation si massive qu'elle masque les mouvements importants concernant d'autres formes d'activités informationnelles.

L'évolution de l'usage du temps dans les vingt dernières années n'est pas moins remarquable. Les études menées aux Pays-Bas montrent que le temps passé à écouter la radio ou de la musique sans rien faire d'autre a été divisé par quatre en vingt-cinq ans; le temps de lecture, par près de deux; le temps de socialisation, de 25 %. L'évolution du temps de travail rémunéré mesurée sur toute la population de plus de 10 ou 12 ans est

est effectuée seule ou comme activité principale (par exemple, le temps passé à écouter la radio pendant un déplacement en automobile n'est pas comptabilisé). Les agrégats du tableau ont été choisis par l'auteur, qui a également « arrondi » les chiffres pour tenir compte des marges d'imprécision.

1. Les données des études d'usages de temps font apparaître des chiffres de temps de visionnement de la télévision inférieurs d'environ un tiers aux statistiques directes d'audience de la télévision, qui sont probablement biaisées et influencées par les intérêts des distributeurs et annonceurs.

CIVILISATION IMMATÉRIELLE, ÉCONOMIE ET CAPITALISME

assez variable selon les pays (diminution de plus de 20 % en Belgique, quasi-maintien aux Pays-Bas), ce qui traduit probablement des différences dans les mécanismes de transferts sociaux et dans la structure industrielle. Cependant, ces différences sont anecdotiques comparées à la tendance majeure et puissante à la baisse.

Ces études n'incluent pas de catégories adéquates pour analyser l'usage des technologies de l'information, mais d'autres sources (études finlandaises et de l'OCDE) montrent que l'usage de l'informatique et d'Internet (y compris lecture sur Internet) ou les pratiques artistiques sont les seules catégories qui croissent et résistent à l'envahissement du temps de loisir et de socialisation par la télévision. Malheureusement, si les budgets temps nous permettent de saisir pleinement l'inadaptation d'une modélisation économiste des activités, ils ne suffisent pas à nous renseigner vraiment sur les tendances émergentes. Le temps passé à des activités sur Internet a crû significativement depuis la date des études systématiques disponibles, mais reste modéré. Les études spécialisées, comme le récent projet européen e-Living [29], font apparaître un temps d'usage moyen hors travail (pour les usagers, soit environ 40 % de la population dans les pays concernés) de l'ordre de vingt minutes, avec un usage plus important chez les hommes que chez les femmes, lié à une pratique plus importante des conversations téléphoniques chez celles-ci. Les études spécialisées et même les statistiques générales sont très biaisées en faveur de catégories d'activités liées à des modèles commerciaux, et ignorent largement certaines activités déconnectées de l'économie qui sont par ailleurs

CAUSE COMMUNE

difficiles à mesurer. Les échanges ou la recherche d'information ciblés (inclus dans des projets d'activité) sont peu consommateurs de temps humain, du moins après une première phase d'apprentissage, à l'opposé des médias de flux comme la télévision, qui, par leur nature et leurs modèles de financement, sont extrêmement consommateurs de temps. Curieusement, les usages *off-line* des ordinateurs, souvent associés à des activités productives ou créatives, restent très mal connus. Je vois tous mes amis passer un temps important à écrire, à classer et manipuler des photographies au moyen d'ordinateurs, et je ne retrouve pas trace de ces activités dans les statistiques, sans nul doute parce que, passé l'acquisition des outils, elles paraissent peu propices au parasitage économique. À l'opposé, on est submergé de statistiques sur le temps consacré au commerce électronique sur Internet.

Les données moyennes cachent des points importants. Pour une minorité significative, il existe des synergies entre échanges d'information sur Internet et engagement dans des organisations (politiques, scientifiques, syndicales, professionnelles ou humanitaires). D'autres types d'usage de l'infrastructure d'Internet ne sont pas perçus comme tels. Ainsi, pour de très nombreux jeunes de 15 à 24 ans, les réseaux pair à pair musicaux sont utilisés comme une sorte de juke-box permanent, à la façon d'une radio contrôlée par l'utilisateur, que l'on utilise en parallèle avec d'autres activités. Certains usages, comme le *chat*, ne sont même pas mesurables en termes de temps à tel point ils s'intercalent dans d'autres pratiques.

MARCHANDISATION OU AFFRANCHISSEMENT ?

Les deux points de vue – vision économique et analyse des activités concrètes humaines – peinent à élucider les transformations qui nous bousculent, mais leur différence explique déjà le fait que nous recevions des messages apparemment très contradictoires sur le devenir de nos sociétés. Jeremy Rifkin [64] nous a décrit un monde où le capitalisme informationnel s'efforce de transformer en services marchands chaque instant et chaque facette de nos activités, marchandisation d'autant plus pernicieuse que, la monnaie elle-même s'étant dématérialisée, les transactions y sont souvent discrètes et indirectes. Le sous-titre original de son livre, «The new culture of hypercapitalism where all of life is a paid-for-experience¹», signale son propos essentiel². Pourtant, les chapitres précédents ont aussi fait état de nombreux signes de mouvements inverses, qui témoignent d'une «déséconomisation» de nombreuses activités, de l'émergence d'une culture de la gratuité, de l'affranchissement des coopérations humaines à l'égard de la médiation économique. Qui plus est, une forte résistance existe à l'installation des mécanismes de location généralisée du temps décrits par Rifkin. Ces mécanismes se répandent plus facilement comme addition d'une valeur immatérielle sur les produits physiques que dans le domaine informationnel proprement dit. Ainsi, on est parvenu à convaincre des centaines de millions de

1. «La nouvelle culture de l'hypercapitalisme, où toute la vie est transformée en activité payante».

2. Curieusement masqué dans la traduction française : «La révolution de la nouvelle économie».

CAUSE COMMUNE

consommateurs de se transformer en support publicitaire de marques (du t-shirt Chanel aux chaussures Nike), et on peut leur faire payer des sommes folles pour télécharger des sonneries de téléphone portable, mais la location du temps sur Internet va d'échec en échec. Les services correspondants y sont rejetés dès qu'ils quittent le terrain de l'infrastructure, qu'ils prétendent canaliser les activités humaines sur des échanges, des contenus particuliers. Les fournisseurs en sont réduits à parasiter les échanges par la publicité pour tenter de capturer un butin économique qui reste maigre comparé à l'explosion des échanges. Frustrés, ils tentent d'organiser systématiquement la rareté, y compris en réinstallant des infrastructures de télécommunication asymétriques¹ et des contraintes techniques comme les systèmes de gestion de droits numériques, qui découragent les échanges directs et l'autoédition². On peut se demander si l'effort de marchandisation du temps – bien réel – n'est pas une réaction du capitalisme pour rattraper une nouvelle sphère qui lui échappe en le dépassant sur ce qui avait toujours constitué sa force : le faible

1. Les liaisons Internet par simple connexion téléphonique à bas débit étaient symétriques : leur débit était identique dans chaque direction. Avec le déploiement du haut débit, on est passé à une asymétrie de 4 à 1, ou même de 15 à 1 : les flux vers l'utilisateur bénéficient d'un débit nettement plus élevé. On a en plus installé diverses contraintes, telle l'interdiction de faire fonctionner un serveur dans les contrats à prix modéré. Certains veulent aller encore plus loin en taxant les flux dits montants. On peut dire que cela a au moins le mérite de la clarté.

2. Les systèmes de gestion de droits numériques (ou DRMS) contrôlent les accès, les usages et les transactions liées pour les documents auxquels ils s'appliquent.

CIVILISATION IMMATÉRIELLE, ÉCONOMIE ET CAPITALISME

niveau des coûts de transaction. L'écosystème des échanges d'information est soumis à des pressions gigantesques et contradictoires. Le capitalisme informationnel de Castells et Rifkin et les biens communs informationnels coexistent dans une même réalité, mais ils dirigent son développement dans des directions profondément contradictoires. Le temps des bifurcations est venu.

BIENS PUBLICS SOCIAUX

Nous sommes parvenus à une situation aberrante. Deux continents majeurs s'ouvrent à nos sociétés et potentiellement au monde, à savoir les services aux personnes (créateurs de biens publics) et la production et l'échange sociétal d'information (créateurs de biens communs informationnels). Cependant, on prétend asservir le développement de ces continents, dans leur volume, à des ressources indexées sur les revenus du travail et la production matérielle, et dans leur nature, à des mécanismes propres à l'organisation des entreprises et des administrations. Or, du fait de l'affranchissement de la sphère financière, le travail – dans son statut et sa rémunération – traverse une crise majeure. Quant à la production matérielle, elle subit une crise d'une autre nature, due pour partie à ses succès de productivité, et pour partie au fait que ces succès ont été obtenus au prix d'un usage démesuré des ressources et au détriment de certains paramètres de qualité. Plus généralement, la capacité des acteurs capitalistiques – y compris les nouvelles classes d'hyper-riches – d'échapper aux prélèvements fiscaux mine la base du financement

CAUSE COMMUNE

des biens publics. Il nous faut réinventer la façon d'articuler social et économique : partir des besoins propres au développement des services créateurs de biens publics et de la création de biens communs informationnels, et envisager comment penser leur organisation et l'articuler avec la production matérielle.

La sphère des services liés à des biens publics sort du propos strict de cet ouvrage, mais il est utile de la situer en regard de la production matérielle et de l'écologie des échanges d'information. Le champ des services concerne essentiellement le temps humain. De ce fait, un choix majeur s'offre à nous : faut-il lier cette sphère à la production capitaliste ou à une économie du temps humain s'appuyant sur les biens communs informationnels ? Ce sont des choix extrêmement concrets. Voulons-nous une éducation centrée sur l'acquisition de savoirs et savoir-faire à travers des activités et échanges humains, dans et hors des institutions éducatives, activités et échanges qui s'appuient sur les biens communs informationnels et sur leurs processus sociaux ? Ou voulons-nous une école toujours plus sclérosée, tentant en vain de corriger les effets des médias de flux et des inégalités culturelles, et autour de laquelle les connaissances sont transformées en marchandises, packagées dans des « produits éducatifs », et servent de base à un marché d'estampillage de diplômes ? Voulons-nous une santé publique fondée sur la gestion sociale de ce qui est un phénomène social complexe, la disponibilité de connaissances ouvertes, des prestations humaines, recourant à la technique selon ses propres besoins et évaluations ? Ou bien voulons-nous la marchan-

CIVILISATION IMMATÉRIELLE, ÉCONOMIE ET CAPITALISME

disation de composantes du système de santé – dans le médicament, la technicisation de l’acte thérapeutique, l’appropriation privée des connaissances et de leur usage, avec l’hôpital comme recours réticent des laissés-pour-compte de ce système ?

En ce qui concerne l’affectation des ressources, il ne s’agit pas de délier les biens publics fondamentaux des contraintes d’une gestion des ressources : certaines des prestations liées ne seront pas délivrées sur la base de bonnes volontés contributives. Mais il s’agit de construire une forme d’économie qui, dans ses modes de valorisation, son financement, sa gestion des ressources, soit compatible avec les besoins propres de ce champ, et dont le volume échappe à la crise et aux mécanismes d’évasion de la production capitaliste (à son rejet actuel de la gestion de l’humain comme contrainte insupportable).

Après cette brève évocation de l’avenir de biens publics essentiels, examinons l’apparition de la production informationnelle sociétale, et ce en quoi sa nature échappe à l’économie.

La production sociétale

Les logiciels libres, les médias coopératifs qui se développent sur la Toile, les publications scientifiques ouvertes, l’annotation coopérative des génomes par des chercheurs répartis sur toute la planète, les nouvelles pratiques artistiques du copy-left créent des artefacts complexes très largement hors des cadres que nous sommes habitués à considérer comme nécessaires à la production technique

CAUSE COMMUNE

ou culturelle complexe. Lorsque les économistes se sont rendus compte, un peu tardivement, de l'existence de ces « anomalies », ils ont d'abord tenté de les réduire dans leur dimension d'anomalie. On a ainsi vu fleurir un ensemble de travaux soulignant que la motivation des participants à ces efforts pouvait s'expliquer en termes économiques, par les bénéfices secondaires retirés par leurs auteurs, soit directement économiques, soit constitutifs d'un capital de réputation ultérieurement valorisable : valorisation sur le marché du travail, estime de leurs pairs. Sans être fausses, ces analyses sont réductrices et manquent l'essentiel : l'apparition d'un nouveau mode de production sociétal, où ce sont des individus et petits groupes qui se coordonnent de façon souple en profitant du fait que leur production a un statut de bien commun universel. Ce mode de production renoue avec des tendances bien plus anciennes de l'art, des humanités et de la science, les explicite et les codifie, et leur donne de nouvelles capacités. Rishab Aiyer Ghosh et Yochai Benkler ont accompli le pas essentiel en considérant ces pratiques pour elles-mêmes, comme un système d'échanges ayant ses propres lois. Tous deux continuent à les décrire en utilisant des concepts issus de l'économie. Ghosh, dans son modèle de *cooking pot market* [31], se réfère à la définition abstraite de l'économie proposée par Samuelson : « étude de comment les sociétés utilisent des ressources rares pour produire des biens de valeur et les distribuer entre différentes personnes », et il affirme lui-même que chacun des termes de cette définition doit aujourd'hui être réexaminé. Mais un point fondamental est ainsi manqué, à savoir que, justement, les

CIVILISATION IMMATÉRIELLE, ÉCONOMIE ET CAPITALISME

ressources dont il s'agit – l'intelligence humaine – ne sont pas rares. L'apport remarquable du modèle proposé par Ghosh est de souligner la rupture du transactionnel, c'est-à-dire le fait que les systèmes d'échanges liés aux biens communs informationnels sont fondés non plus sur une transaction mais sur deux, l'une par laquelle on donne au bien commun, et l'autre par laquelle on reçoit de lui. Ghosh conclut à la nécessité de mesures spécifiques de la valeur prenant en compte ces caractéristiques, question sur laquelle il mène divers travaux techniques. Benkler, dans son article «Coase's penguin, or Linux and the nature of the firm» [10], se situe au contact même de la théorie économique, et étudie la production sociétale par les pairs sur la base des biens communs dans les termes de la théorie des coûts de transaction proposée par Ronald Coase.

La théorie coasienne, appliquée à l'allocation de ressources rares comme le spectre hertzien, conclut à la supériorité de l'attribution de droits de propriété gérés par des entreprises sur la base de contrats. Benkler, quant à lui, montre que, après la révolution informationnelle, du fait de l'abondance, de la diversité des ressources intellectuelles, et de la difficulté de les localiser et de se les approprier, la production d'artefacts culturels sur la base des biens communs, sans les coûts de transaction de la propriété, est un modèle supérieur en termes d'allocation de ressources. L'intelligence humaine et les savoir-faire deviennent une ressource qui est à la fois abondante, difficile à localiser et extrêmement mobile. Si l'on tente de se l'approprier de façon planifiée par les contrats et la propriété des résultats, on obtient un système rigide beaucoup

CAUSE COMMUNE

moins performant qu'un système fondé sur la mise en commun universelle, où chacun peut s'emparer de l'état des choses pour le faire progresser. Un élément clé de la supériorité de la production par les pairs sur la base des biens communs réside dans la capacité pour les contributeurs de faire progresser l'ensemble par de petits apports, ne demandant pas un investissement excessif.

**Ronald Coase et l'analyse
des coûts de transaction**

Prix Nobel d'économie en 1991, Ronald Coase a proposé dans son article de 1937, «The nature of the firm», une théorie des coûts de transaction. Il cherche à expliquer l'existence de structures hiérarchiques comme les entreprises, anomalie aux yeux de ceux qui veulent penser tout en termes de marché. Il explique que l'existence de ces structures hiérarchiques permet d'éviter (du moins à l'échelle de chaque décision individuelle) les coûts de transaction liés à la formation des prix et à l'établissement des contrats. Il tente de déterminer où se situe la frontière entre les avantages retirés de cette élimination de coûts de transaction et les inconvénients des coûts de coordination internes à l'entreprise. Il développe dès ce moment des analyses remarquables sur le fait que les techniques de communication (téléphone, télégraphe) et les nouvelles techniques managériales déplacent cette frontière en faveur de la création de macroentreprises recherchant les positions de monopole. Il mentionne également le fait que l'évasion fiscale (liée au fait que les transactions internes à l'entreprise échappent à certaines taxes) joue un rôle important dans l'existence et les changements d'échelle des entreprises, remarque qui prend aujourd'hui

CIVILISATION IMMATÉRIELLE, ÉCONOMIE ET CAPITALISME

d'hui un nouveau sens avec la domiciliation systématique des transactions liées aux licences de titres de propriété intellectuelle dans les pays pratiquant le dumping fiscal en la matière, telle l'Irlande. Après la Seconde Guerre mondiale, Coase applique sa théorie à l'allocation de ressources rares comme le spectre hertzien de l'époque, et conclut à la supériorité de l'affectation de titres de propriété à des entreprises. Cette conclusion sert de justification à l'extension de la propriété intellectuelle, dans un détournement semblable à celui décrit précédemment pour la «tragédie des communs». L'analyse de Benkler est importante parce qu'elle démonte l'abus de l'extension des conclusions de Coase aux ressources abondantes du domaine informationnel, et affranchit ce domaine du couple entreprise-marché en montrant qu'il existe un autre modèle de production et d'échange, supérieur dans ce domaine.

Benkler est un philosophe du droit et un excellent connaisseur de l'édifice technique informationnel. L'approche «économiste» qu'il défend dans son article [10] est en partie tactique. Il retourne contre les tenants de l'économie des droits de propriété les arguments qu'ils utilisent pour justifier les monopoles attribués et défendus par l'État. Dans l'espace francophone, Yann Moulier Boutang a mené en parallèle une réflexion similaire, qu'il développe en une analyse de l'économie comme capture des externalités positives des échanges informationnels, point sur lequel on reviendra plus loin lorsqu'il s'agira de rechercher comment articuler l'écosystème des échanges d'information avec l'économie. Car c'est bien dans les termes d'une écologie sociale des échanges d'information qu'il nous faut aujourd'hui réfléchir.

Écologie humaine des échanges d'information

On a commencé à prendre la mesure de l'immense développement des échanges et de la production coopérative d'information à une époque que caractérisait la domination sans partage de l'économisme. Cela poussa un grand nombre de commentateurs à tenter de prouver qu'un phénomène présentant toutes les apparences d'une sociologie du don et de la coopération n'était en réalité qu'une nouvelle forme de la poursuite rationnelle de l'intérêt. Le choix d'une telle description serait sans importance si elle n'avait de profondes répercussions sur les modes d'organisation que ces commentateurs promeuvent, notamment pour les relations entre échanges d'information et économie monétaire.

Il est utile de situer, au besoin en forçant un peu le trait, les positions qui s'opposent radicalement en la matière. Pour les microéconomistes de la motivation, la contribution à la création d'un bien commun n'est qu'une étape dans un cycle de création et d'appropriation d'une valeur potentielle réalisable par réinjection dans un marché. Ainsi, un développeur de logiciels libres acquerra du fait de ses réalisations une réputation qu'il pourra monnayer sur le «marché» du travail. Une société finançant de tels développements échappera à la marginalisation où la tenait un acteur monopolistique propriétaire, et pourra, une fois son produit diffusé sur le marché, percevoir les bénéfices de cette diffusion. Ces exemples ne sont pas des hallucinations : dans notre univers économique, ils sont, si l'on ose le jeu de mots, «monnaie courante». Linus Torvalds, le développeur du noyau Linux, fut effectivement embauché par la

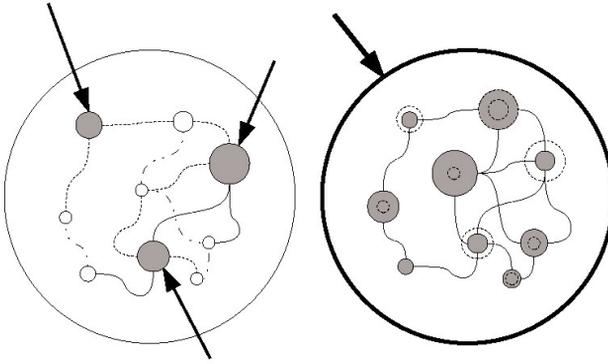
CIVILISATION IMMATÉRIELLE, ÉCONOMIE ET CAPITALISME

société Transmeta, et Sun ou OpenCascade ont bien recours à de nouveaux modèles commerciaux utilisant les logiciels libres pour tenter de pourfendre les positions dominantes de Microsoft ou de Dassault Systèmes. Mais cette description rend-elle compte de ce qui se passe dans l'ensemble ?

Dès 1995, Joël de Rosnay [66] a proposé l'expression « écosystème informationnel », pour affirmer le besoin de modes de description spécifiques prenant en compte l'interdépendance des différents systèmes et réseaux qui traitent et transportent l'information et de leurs acteurs. Depuis 1998 [4], j'ai repris cet usage pour reconnaître l'autonomie de la sphère informationnelle en la décrivant comme un écosystème social, avec ses espèces (d'information, d'échanges d'information et de modes de production d'information) et, dans chaque espèce, une plus ou moins grande diversité d'individus. Cela revient à demander « qui "parle" à qui et comment », « qui produit et partage avec qui et quoi », et non plus « qui vend combien à qui ». La véritable portée de ce changement de perspective apparaît lorsqu'on considère les liens entre cet écosystème informationnel et l'économie monétaire. Si l'on suit l'approche microéconomique, chacune des composantes de l'écosystème informationnel se développera sous contrainte de la disponibilité pour cette composante précise d'une ressource externe : les bénéfices économiques potentiels pour les acteurs directs ou les financeurs. Par exemple, un projet comme Wikipedia, un développement de logiciel libre particulier, un média coopératif donné, un projet artistique, une banque d'échanges d'images, ne pourront se développer que dans la mesure où des acteurs économiques y trouveront un

CAUSE COMMUNE

intérêt au moins potentiel, où des acteurs publics anticiperont un tel intérêt. À l’opposé, si c’est l’ensemble de l’écosystème qui est soutenu comme tel, par exemple par la création d’un revenu de citoyenneté ou par d’autres formes d’encouragement de la disponibilité pour ce genre d’activités, c’est à l’intérieur de l’écosystème lui-même que se fera le choix de consacrer son temps à l’un ou l’autre projet, et sur des critères qui lui sont propres.



Couplages entre l’économie monétaire et l’écosystème informationnel. À gauche, les couplages se font au niveau microéconomique, projet par projet. Les projets non financés ne reçoivent que des soutiens indirects de la part des projets financés, et cela induit des coûts de transaction importants et une déperdition d’ensemble. À droite, le financement de l’écosystème se fait globalement, et les ressources sont réparties par les décisions des acteurs eux-mêmes d’allouer leur temps à tel ou tel projet.

Or l’anticipation d’un profit économique potentiel est un indicateur particulièrement mauvais de

CIVILISATION IMMATÉRIELLE, ÉCONOMIE ET CAPITALISME

l'utilité d'un effort à l'intérieur de l'écosystème informationnel. L'univers des outils, des créations, des connaissances, des échanges à l'ère de l'information, se caractérise par un tissu extraordinairement complexe d'interdépendances. Ces interdépendances sont immédiatement visibles dans le cas de l'information, des connaissances scientifiques ou des logiciels, pour lesquels l'utilité ou le fonctionnement d'une construction dépendent souvent de dizaines ou de centaines d'autres. Ce sont les liens qui justifient qu'on considère l'ensemble comme écosystème, et qui expliquent pourquoi tout processus d'optimisation (par exemple sur la base d'anticipations économiques) s'exerçant au niveau des composantes individuelles peine à produire des résultats dans l'ensemble.

La condition du développement de l'écosystème informationnel est que sa dépendance à l'égard de l'économie soit lâche et s'exerce globalement, à travers des flux macroscopiques. C'est l'un des éléments qui expliquent que l'attribution de droits de propriété excessifs sur les composantes individuelles soit profondément nuisible pour l'ensemble, puisqu'elle oblige à des liens directs, optimisés au niveau des composantes élémentaires : le détenteur des droits exclusifs s'efforce de maximiser les revenus directs qu'il tire de chacun de leurs usages, qu'il faut donc négocier.

ET LES CRÉATIONS CULTURELLES ?

Dans le cas des créations culturelles, l'interdépendance entre composantes existe également, mais elle est moins directe. Cependant, d'autres

CAUSE COMMUNE

phénomènes y justifient une autonomisation de l'écosystème informationnel par rapport à l'économie. La valeur des créations culturelles est essentiellement imprévisible, et sa réalisation dépend de la rencontre de personnes qui apprécient assez ces créations pour leur consacrer le temps de les recevoir ou de se les approprier¹. Compte tenu des contraintes de temps, ces personnes forment généralement une petite minorité des êtres humains dans un espace culturel donné. Face à cette difficulté, deux solutions sont possibles : forcer tout le monde à accéder à un petit nombre de titres ou de canaux à un moment donné en jouant sur le contrôle de la distribution et de la promotion, ou accepter que les œuvres circulent librement pour trouver leur public et que les couplages directs avec l'économique (par exemple, les achats de supports de ces œuvres ou la rémunération d'artistes par le public) se déroulent en partie comme moyen et en partie comme conséquence de cette circulation.

Ce mode de description permet de comprendre ce qui se joue dans les conflits entourant le partage de fichiers musicaux et vidéo sur des réseaux pair à pair d'utilisateurs individuels. La plupart des biens communs informationnels émergent lorsque des créateurs décident de partager leurs propres créations. Or cette

1. Certains lecteurs seront surpris que la réception des œuvres soit considérée comme rare et incertaine, alors que le discours convenu fait des créateurs des êtres d'exception et ignore la réception. La sortie de la rareté est dure à accepter ici aussi, et pourtant nous y sommes. Bien sûr, il reste d'immenses variations de capacités et de talents, une singularité absolue de certaines créations, mais l'impression de rareté qui entoure ces créations n'est due qu'à son organisation.

CIVILISATION IMMATÉRIELLE, ÉCONOMIE ET CAPITALISME

émergence peine encore à se réaliser dans le champ musical, et plus encore dans le champ de l'image animée. Dans ces domaines, le contrôle des grands producteurs et distributeurs intégrés sur les formes classiques de distribution est très poussé. Pour le cinéma et l'image animée vidéo, les formes de production dominantes reposent sur des budgets énormes, investis en amont de toute distribution. Par une curieuse cécité, beaucoup y voient un état naturel indépassable : le cinéma ou le téléfilm coûteraient cher, de plus en plus cher, par une sorte de loi de la nature. Le développement d'un nouveau médicament coûte lui aussi dix fois plus cher aujourd'hui qu'il y a vingt-cinq ans en monnaie constante. Certains l'expliquent par des raisons techniques, mais tous les observateurs attentifs savent que c'est largement un effet des modèles de propriété, qui poussent à la technicisation extrême des médicaments, de la structure de l'industrie, avec ses macrofusions, et du contexte des essais cliniques. Il en va de même pour le cinéma : les films coûtent de plus en plus cher parce que c'est le prix à payer pour s'assurer l'accès à l'attention universelle. Pour la musique, où l'investissement nécessaire est beaucoup plus modique, c'est le chantage du « passez par nous, ou vous devrez renoncer à tout espoir de toucher le gros lot » qui dissuade encore de nombreux créateurs de recourir aux cycles vertueux de la diffusion libre et de son impact sur l'achat de supports, l'assistance aux concerts ou d'autres formes de retour.

Cette limitation des biens communs musicaux et filmiques est très temporaire. Mais elle suscite une profonde frustration des usagers, qui organisent la circulation des œuvres par partage sur les réseaux

CAUSE COMMUNE

pair à pair, même lorsque cette circulation n'est pas souhaitée par les détenteurs de droits exclusifs. Certains peuvent le regretter, mais nul ne doit s'abuser sur le sens de cette situation. Elle signale seulement une immense demande vis-à-vis de la création de biens communs informationnels.

À l'heure où j'écris ces lignes, Michael Moore vient d'approuver la mise à disposition et le téléchargement de son film *Fahrenheit 9/11* sur les réseaux pair à pair, à condition que ce ne soit pas dans un but de profit. Cette libre diffusion ne fera qu'augmenter son succès commercial, car elle concernera des spectateurs que la seule diffusion en salles ou en DVD n'aurait pas touchés et qui en pousseront d'autres à voir ou à acheter le film. Mais aussi parce que ceux qui l'auront aimé mettront un point d'honneur à remercier Michael Moore de cette attitude. *Le Monde selon Bush*, de William Karel, qui n'a pas a priori les attributs du best-seller et n'est sorti que dans deux salles à Paris, mais dont la qualité est saluée par tous, est lui aussi disponible sur les réseaux pair à pair. Il en résulte une véritable explosion du nombre de ses spectateurs, ce qui contribue probablement à augmenter la vente de sa version DVD¹. Les déclarations de Michael Moore ont suscité la fureur de Jack Valenti, patron de la Motion Picture Association of America, qui voit publiquement démontés les fragiles arguments sur la base desquels il exige la destruction

1. Cette dernière affirmation ne peut être prouvée pour un document donné, puisqu'on ne peut faire la comparaison entre les deux scénarios, mais des études portant sur de grands ensembles de documents l'ont montré, notamment celle de Felix Oberholzer et Koleman Strumpf concernant la relation entre partage de fichiers et ventes de disques [55].

CIVILISATION IMMATÉRIELLE, ÉCONOMIE ET CAPITALISME

de toute l'infrastructure des biens communs informationnels pour sauvegarder son modèle commercial. Ne nous y trompons cependant pas : lorsque l'adoption du statut de biens communs informationnels pour les créations culturelles va se développer, il y aura bien crise de certaines industries dites « culturelles ». Car il existe une ressource rare dans le monde informationnel – une seule, mais très précieuse : le temps d'attention et d'action de chacun. Si ce temps d'usage et de création peut se répartir librement¹ selon des choix suffisamment divers, il y aura encore des best-sellers, car quoi de plus naturel que de vouloir partager avec tous ce qu'on aime, et d'y parvenir parfois ? Mais c'en sera fini de l'industrie spécialisée dans la création de best-sellers. Il y aura encore des médias centralisés, car quoi de plus naturel que de vouloir vibrer à travers une expérience commune, ou même universelle ? Mais plus d'industries prêtes à tout pour forcer cette synchronisation à chaque instant, nous tendant en permanence le miroir vide de la fascination pour l'exhibition de soi, le sexe ou l'horreur déréalisés. On verra que nous porterons cependant longtemps les séquelles de cette brève période des médias de flux centralisés, et que même dans les échanges des biens communs les dérives dont ils sont à l'origine se manifesteront.

Quand le monde de la création aura accompli sa sécession, l'industrie de l'appropriation limitant les droits d'usage, l'industrie de la synchronisation forcenée de la consommation par contrôle sur la

1. La liberté ne réside pas seulement dans la présence d'une offre et dans sa diversité : elle n'est réelle que si aucune transaction préalable à la réception n'est imposée.

CAUSE COMMUNE

promotion et la distribution, s'étioleront lentement dans le champ entouré de barbelés qu'elles prétendent cultiver. Elles le savent si bien qu'elles sont prêtes à tout pour empêcher cela. Nous devons protéger l'écosystème informationnel de ces attaques, mais cela ne nous dispense pas de réfléchir aux contraintes de son développement et de son devenir. Et, si elles nous en laissent l'occasion, il pourra être utile d'aider ces industries à se réinventer sous des formes moins destructrices.

Couplages avec l'économie monétaire

«C'est dans cette *autre économie* que les individus se produisent humains, à la fois mutuellement et individuellement, et produisent une richesse commune. La reconnaissance du primat des richesses externes au système économique implique l'exigence d'une inversion du rapport entre la production de «valeur» marchande et la production de richesses «inéchangeables, inappropriables, intangibles, indivisibles, inconsommables» : la première doit être subordonnée à la seconde¹.»

LE FINANCEMENT DE L'ÉCOSYSTÈME
INFORMATIONNEL

La reconnaissance de l'autonomie de l'écosystème informationnel et le projet de sa consolidation soulèvent deux questions difficiles : comment libérer les ressources nécessaires pour sa dynamique, et comment répartir ces ressources en son sein ?

1. André Gorz [32].

CIVILISATION IMMATÉRIELLE, ÉCONOMIE ET CAPITALISME

La seconde question est en réalité la plus simple. On ne peut y apporter une réponse unique, mais il existe un ensemble de solutions qui couvrent bien la variété des situations, et dont certaines sont déjà largement éprouvées. Lorsqu'un investissement significatif est nécessaire pour qu'existe un premier état « utilisable » de l'artefact informationnel, il est nécessaire d'organiser un processus social d'allocation de ces ressources. C'est le cas, par exemple, pour les films tels que nous les connaissons aujourd'hui, ou pour les données scientifiques dont la production suppose qu'on dispose d'instruments coûteux. Quand un artefact informationnel peut être créé par une succession d'actions dont le coût élémentaire est faible, « il suffit » d'assurer la disponibilité du temps d'un grand nombre de contributeurs capables d'effectuer ces actions. C'est le cas pour les logiciels, la création d'encyclopédies, les photographies, les médias coopératifs et un nombre sans cesse croissant de créations nouvelles. La musique se trouve dans une situation intermédiaire, mais est probablement destinée à tomber dans le second cas.

Pour les choix a priori entre des investissements ciblés dans des infrastructures de la connaissance ou entre divers projets de création, il n'existe pas de solution miracle qui garantisse contre l'erreur. Le débat public, aujourd'hui balbutiant, l'évaluation par les pairs, le fait que ceux qui effectuent ces choix s'en portent responsables et les justifient, sont actuellement le moins mauvais système. Les comités scientifiques qui prennent les décisions concernant les grands instruments, la commission d'avance sur recettes pour le cinéma, méritent peut-être mille

CAUSE COMMUNE

critiques, mais on ne peut qu'essayer de les rendre un peu moins imparfaits. Lorsqu'il n'est pas nécessaire d'effectuer les choix d'affectation de ressources a priori, ils peuvent être laissés à l'initiative de chacun, comme c'est le cas dans la coopération distribuée. L'essentiel est alors que chacun dispose des moyens de subsistance, des instruments (intellectuels et matériels) et de la liberté de s'y employer. Ce n'est pas si simple.

Pour que puisse se mobiliser l'extraordinaire créativité et capacité d'innovation de millions d'humains, il faut bien sûr que ceux-ci ne soient pas occupés en permanence à survivre, qu'ils aient les moyens et le temps d'agir, mais aussi que l'éthique de la coopération et du partage soit valorisée, que l'équipement intellectuel pour amorcer ces cercles vertueux soit présent en chacun. Nous voilà revenus à la première question : celle de la libération des ressources nécessaires.

Les biens publics sociaux, de l'éducation à la santé, de la redistribution à la justice mondiale, sont une condition fondamentale de l'existence et du développement des biens communs informationnels. Cette condition ne sera présente que si nous parvenons à dompter certaines des dérives présentes et à assurer de nouvelles formes de captation des ressources pour l'action publique.

DEVENIR DE L'ÉCONOMIE, DE LA MONNAIE
ET DE L'IMPÔT

L'impact à terme de la révolution informationnelle sur l'économie monétaire est une question

CIVILISATION IMMATÉRIELLE, ÉCONOMIE ET CAPITALISME

ouverte. On peut penser que si un riche écosystème informationnel se développe, une double croissance pourrait en résulter, à travers les industries d'infrastructures (microélectronique, ordinateurs, télécommunications), peu créatrices d'emplois par nature, et à travers l'économie de services dérivée, beaucoup plus dépendante du travail humain. Mais cette perspective ne résout en rien le problème de la captation des ressources pour les biens publics sociaux et pour la libération du temps en faveur des biens communs, du moins à l'échelle de l'action politique.

Réapprivoiser socialement l'économie demandera un ensemble de mesures dont aucune ne constitue une solution miracle. Certaines sont connues, et il n'y manque que la volonté de les mettre en œuvre. La taxe Tobin et d'autres instruments de maîtrise partielle des flux financiers¹ seront impossibles à mettre en œuvre... jusqu'au jour précis où l'on décidera de le faire vraiment. L'Europe est le cadre où mener le combat pour les imposer. Il faut d'urgence compléter les propositions existantes en la matière par des mesures du type de la taxe sur l'appropriation intellectuelle dont j'ai fait la proposition [3]. Cette taxe, qui devrait porter à la fois sur les stocks et sur les flux, assurerait que les révolutions informationnelles contribuent au bien commun, soit indirectement par le financement des biens publics sociaux, soit directement par la création des biens communs. Ses modalités sont détaillées dans l'une des propositions qui concluent

1. Par exemple, les mesures imposant des durées d'investissement minimales du type de celles qui ont été mises en œuvre au Chili.

CAUSE COMMUNE

ce livre. On notera qu'il n'y a aucune raison non plus pour que l'économie des moyens, supports et services de transport de l'information soit exempte de prélèvements fiscaux, à condition que l'on puisse effectuer ces prélèvements sans créer des coûts de transaction aux niveaux des échanges eux-mêmes, et que le produit de ces prélèvements ne soit pas affecté à la capitalisation informationnelle.

Au-delà de l'impôt, il faudra aussi mettre les mains dans le cambouis de l'économie elle-même en rompant avec la démission paresseuse du politique, et accepter d'y pratiquer des arbitrages qualitatifs pour rabattre le capitalisme sur l'humain et le matériel. Il faudra y parvenir sans pourtant imposer des coûts de contrôle et de transaction qui seraient insupportables et finiraient par toucher l'information en général. Plus on travaillera au développement de l'écosystème informationnel sans s'enfermer dans les contraintes d'une économie de l'information, plus il sera possible de reconstruire une économie respectueuse de l'humain et de l'environnement, et plus les instruments pour y parvenir seront perçus comme légitimes. Il faut par exemple une immense naïveté pour accepter d'entendre que les contraintes environnementales seraient insupportables alors qu'elles sont en réalité une chance remarquable pour réassigner le capitalisme à l'humain et au réel, à travers la relocalisation partielle de l'économie et les choix préférentiels pour certains modes de production et de consommation.

Il faudra bien sûr que la politique commerciale accepte de laisser aux pays en développement la possibilité de se protéger contre l'invasion de nos

CIVILISATION IMMATÉRIELLE, ÉCONOMIE ET CAPITALISME

modèles, et que la politique de coopération et d'investissement ne consiste plus à exporter chez eux nos pires erreurs. Plus généralement, la justice sociale mondiale et la soutenabilité environnementale devront être des objectifs essentiels de toute action internationale.

Il faudra oser à nouveau l'orientation du changement technique. L'une des plus risibles démissions du politique a été celle par laquelle on a accepté que divers discours sur l'imprévisibilité du changement technique serve de prétexte pour abonder dans le sens de décisions dont l'effet est totalement prévisible. Au nom de la compétitivité, on a soutenu – à travers la fiscalité, la recherche et la promotion – le modèle de production « juste à temps », avec ses effets monstrueux sur le plan des transports, qui ont fait dire à Philippe Bovet et François Ploye [14] que les ingrédients d'un pot de yaourt aux fraises parcouraient plus de 3 500 kilomètres avant d'être assemblés, et que les camions qui les transportent roulent à vide pendant plus de 50 % du temps. L'orientation du changement technique vers la productivité (mesurée comme PIB par heure de travail) est poursuivie avec acharnement malgré – ou à cause de – ses effets désastreux sur le contenu en emploi de l'économie. Jacques Robin, René Passet, Edgar Morin et Transversales appellent depuis longtemps à cette réinvention de la technique et de la production, exploitant les techniques informationnelles pour réassigner notre action sur le monde à ses effets sur les êtres humains et sur son environnement. Le moment est venu de les entendre, et il semble que l'on commence à le faire.

CAUSE COMMUNE

Quand bien même tout cela serait effectif, cela resterait insuffisant. La monnaie ne pourra demeurer unique à l'ère de l'information. Il n'est pas pensable que l'on continue à utiliser le même instrument d'une part pour les flux macroscopiques d'investissement ou pour les arbitrages entre présent et avenir, et d'autre part pour les revenus de base et la consommation. Là aussi, Transversales, à travers Patrick Viveret, Roger Sue et André Gorz, défend le projet d'une pluralité de monnaies, qui mûrit progressivement. Les analyses de Jean-Marc Ferry sur le revenu de citoyenneté [30] vont dans le même sens. Ce processus, qui est déjà enclenché, aboutira sans doute, comme l'a noté André Gorz, à l'utilisation d'autres mots que « monnaie » pour désigner les nouvelles entités créées.

Le chantier est immense, mais c'est celui de la réinvention permanente du politique.

Soutenabilité de l'écosystème informationnel

Le développement de l'écosystème informationnel suppose que soient relevés des défis autres que la seule organisation de ses relations avec l'économie matérielle et monétaire. Il doit également affronter des défis internes, qui vont de l'équilibre des langues et des zones géographiques, brièvement analysé au chapitre précédent, à l'invention de modes de vie faisant une place aux activités informationnelles sans les laisser se substituer à l'univers physique et sensible. La place des femmes dans l'écosystème informationnel et les débats sur celle à accorder aux techniques correspondantes dans

CIVILISATION IMMATÉRIELLE, ÉCONOMIE ET CAPITALISME

l'éducation agissent comme des révélateurs de ces défis internes.

GENRES

Dans les pays développés, l'usage des médiations informationnelles est à peu près aussi développé chez les femmes que chez les hommes si on l'exprime en part du temps de loisir. Le fait que ce dernier soit nettement plus faible chez les femmes que chez les hommes du fait d'un partage très inégal des tâches domestiques est bien sûr un obstacle important à la participation des femmes dans des rôles créateurs d'orientations pour l'écosystème informationnel. Comme l'a souligné Dominique Méda [53], cette question du partage du temps social devrait constituer une priorité sociétale et politique. Cependant, même en faisant la part de cette inégalité de temps disponible, on constate des différences de nature entre l'investissement des femmes et celui des hommes dans les médiations informationnelles. Les femmes utilisent plus les moyens de communication vocale (téléphone), et moins l'écrit (courrier électronique, forums, listes de discussions). Cette répartition est différente chez les adolescents, avec un primat du *chat*¹ chez les jeunes filles, des jeux chez les jeunes garçons.

1. Le *chat*, usage des logiciels de messagerie instantanée sur Internet, est un mode de communication partiellement asynchrone (on peut corriger son message avant de l'envoyer), et qui accepte la médiation du langage écrit, mais qui reste inscrit dans la temporalité d'un dialogue.

CAUSE COMMUNE

Quittons maintenant le domaine des faits pour prendre le risque d'un énoncé masculin sur ces différences de priorités. On peut voir dans la relative réticence féminine à user des médiations informationnelles asynchrones utilisant l'écrit, et dans la réticence un peu plus massive à investir dans un usage maîtrisé et constructif des outils correspondants, un rejet de ce que peut avoir d'autiste le recours très intensif à ces médiations¹. En effet, un des signes d'immaturation de l'écosystème informationnel est que les usages se partagent entre un niveau très intensif (plusieurs heures par jour) chez certains adeptes, et un niveau très modéré chez la plupart des usagers «de base». L'usage modéré prend des formes qui n'autorisent pas la maîtrise véritable des outils correspondants, ni a fortiori un rôle actif dans leur élaboration. À l'opposé, l'usage massif se fait en partie au détriment des échanges en face à face et de l'activité physique (mais pas de la socialisation, comme on l'a parfois affirmé, car il s'y développe une socialisation propre, et les études ont montré que la participation à des activités associatives ou l'intérêt pour la vie publique étaient positivement corrélés avec l'usage intensif d'Internet).

La prédominance masculine est massive dans les différents types de communautés informationnelles, à l'exception notable de celles qui sont liées aux pratiques artistiques et, à un moindre degré, au militantisme politique. Cette question n'a rien à

1. Les jeux vidéo, notamment ceux dont le rythme d'interaction est contrôlé par le programme, sont la caricature d'une telle plongée.

CIVILISATION IMMATÉRIELLE, ÉCONOMIE ET CAPITALISME

voir avec celle de la facilité d'utilisation¹ : la mise en œuvre des techniques informationnelles est généralement bien moins difficile que de nombreuses techniques mentales (la lecture) ou physiques (maniement des outils, conduite automobile, pratique de sports). Qui plus est, quand elles y consentent, les femmes maîtrisent évidemment leurs concepts et leur devenir aussi bien que les hommes. On le sait peu, mais la généalogie de la programmation fait une place fondamentale à des femmes, d'Ada Lovelace à Grace Hopper. Cependant, au niveau social d'ensemble, l'investissement nécessité pour développer un usage maîtrisé des techniques informationnelles et une véritable orientation de leur développement est un projet qui donne lieu de la part de beaucoup de femmes à un arbitrage négatif s'il semble se développer au détriment des relations humaines directes et de la médiation orale. Il ne faut évidemment pas négliger le rôle important que joue ici l'histoire des biens communs informationnels. Ayant commencé par la construction d'outils, ils se sont développés dans un univers qui était sociologiquement en majorité masculin, et qui a bientôt développé un folklore assez excluant pour les

1. L'accessibilité est un problème réel et qui mérite les plus grands efforts pour les populations ayant des besoins spécifiques, ou tout simplement pour éviter à chacun des efforts stupides, mais il ne doit jamais cacher le primat de l'utilité. Des médiations remarquablement peu « utilisables » comme les textos (SMS) ont connu un succès fulgurant du fait qu'elles pouvaient être appropriées pour des usages inventifs de communication, alors qu'elles avaient été conçues pour un usage de pure transmission d'information destiné à un public d'hommes d'affaires.

CAUSE COMMUNE

nouvelles venues. Cette culture s'est ensuite transmise à des biens communs de contenu, comme les encyclopédies libres, du fait du rôle que les acteurs des logiciels libres ont joué dans leur création. Il me semble cependant que le problème va au-delà d'un simple blocage microculturel.

L'enjeu, c'est l'invention progressive de nouveaux équilibres de vie permettant un investissement actif dans l'écosystème informationnel articulé avec la vie sociale et les activités physiques. Des études¹ ont montré que, si l'on dispose des savoir-faire nécessaires, il est possible de contribuer activement à la création de biens communs informationnels complexes, y compris ceux qui portent sur la création d'outils comme les logiciels, à raison de quelques heures par semaine. Bien sûr, l'équilibre d'ensemble des projets repose sur l'existence de personnes qui leur consacrent un temps beaucoup plus important, mais cette disponibilité de quelques personnes pour un investissement massif n'est en général pas un obstacle. Nous disposons d'un réservoir considérable de temps, déjà mobilisé dans des activités informationnelles à travers les vingt heures hebdomadaires consacrées à la télévision par les habitants typiques des pays développés (et même vingt-cinq si l'on en croit les télédiffuseurs et leurs mesures d'audience). Ces activités présentent les caractéristiques les plus déplorables : emprise des flux conduisant à la réception passive ou à l'illusion du contrôle par le zapping ou par les extensions interactives de la télévision, sédentarité extrême de la

1. Par exemple l'étude FLOSS, <http://www.infonomics.nl/> FLOSS.

CIVILISATION IMMATÉRIELLE, ÉCONOMIE ET CAPITALISME

situation d'usage, instrumentalisations de toute sorte. La libération d'une partie de ce temps et la requalification du reste par des transformations de son mode de financement et des outils de sa réception sont des priorités politiques majeures. Pour les pays où beaucoup n'ont pas encore succombé à la prédation télévisuelle, l'évitement de ce désastre est un enjeu comparable à celui de l'évitement du désastre automobile, et pour lequel les tendances actuelles conduisent malheureusement à un même pessimisme. Quoi qu'il en soit, le dégagement du temps, même s'il est réussi, ne suffira pas à doter chacun des savoir-faire lui permettant de devenir un acteur autonome de l'écosystème informationnel.

INFORMÉDUCATION

L'histoire de l'introduction de l'informatique et des réseaux à l'école dans les pays développés est celle d'une série d'erreurs à travers lesquelles nous nous approchons cependant peut-être d'un projet utile. Au départ, elle fut conçue comme apprentissage de l'usage d'outils dans une activité séparée. On bombarde les écoles de machines dont le devenir fut laissé au hasard de l'intérêt de quelques enseignants. Puis, devant un bilan désastreux de ces premières expériences, on décida de doter tout un chacun d'une culture d'usage de base. Cette étape joua un rôle intéressant, car elle permit des échanges entre élèves et professeurs sur la façon d'utiliser les machines pour certaines activités élémentaires. Même dans les milieux les plus défavorisés, l'école ne joua qu'un rôle très mineur dans

CAUSE COMMUNE

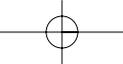
la pénétration de l'usage des ordinateurs. Dans les pays les plus innovants en la matière, un nouveau sursaut se produisit : on décida de faire de l'usage de l'informatique un outil comme un autre dans l'ensemble du cursus éducatif. L'expérience mise en œuvre par le gouvernement régional d'Estrémadure, en Espagne, est sur ce plan exemplaire : mise à disposition d'un ordinateur relié à Internet pour deux élèves, équipé entièrement de logiciels libres, et qui est utilisé en fonction de projets pédagogiques dans tous les domaines du cursus.

Cependant, pour produire une véritable capacité créative, il reste à compléter cette approche sur deux points. Le premier est celui d'un retour aux savoirs fondamentaux sous-jacents. Il faudra trouver la manière de permettre à chacun de s'appropriier les outils intellectuels de l'informatique non pas à travers quelques produits propriétaires ou même des logiciels libres, mais à travers les concepts de base du traitement de l'information. Pour cela, il faudra bien sûr reformuler ces concepts pour les rendre accessibles à tous : nous en sommes un peu à la création de l'École polytechnique et de l'École normale supérieure dans les années 1790, quand les grands savants de l'époque voulaient enseigner la science telle qu'ils la pratiquaient. Et puis il faut comprendre que l'usage des techniques de l'information ne prend sens que dans la création et dans l'échange. Il n'y a pas de contenus éducatifs, il n'y a que des activités éducatives, et celles-ci reposent sur l'expression, la création, la publication, le projet, le partage avec d'autres. J'ai depuis longtemps proposé que l'on prenne comme indicateurs du progrès non pas le nombre d'ordinateurs dans les

CIVILISATION IMMATÉRIELLE, ÉCONOMIE ET CAPITALISME

écoles, mais celui des élèves impliqués dans des projets de publication de ce qu'ils produisent sur la Toile, ou dans les coopérations associées. De nombreux pédagogues le savent et le pratiquent, mais les lobbies de l'édition scolaire s'opposent encore à cette évolution qui les priverait de la vache à lait d'un marché captif, complétée par la vente de « logiciels éducatifs » à des parents inquiets.

Alors les techniques de l'information prendront leur place, à côté de la langue et de l'écrit, dans l'équipement dont John Dewey [26] nous disait que l'individu doit disposer pour qu'il puisse mettre en œuvre les quêtes créatives qui le rendent intellectuellement libre.



Chapitre 7

Propositions

Les acteurs des différents biens communs parviennent enfin à unir leurs forces dans quelques combats. Ils construisent des analyses, des récits et des projets dont la richesse convainc ceux qui prennent le temps de les évaluer. Ils remportent quelques victoires, encore fragiles et limitées. En parallèle, chaque jour nous donne de nouvelles preuves d'une folie de l'appropriation informationnelle. Mais cela suffira-t-il pour faire d'une coalition des biens communs une véritable force politique? Semblable aux coalitions altermondialistes, et puisant dans le même vivier d'acteurs et de sensibilités, ne souffrira-t-elle pas de la même difficulté à déboucher sur de véritables transformations politiques? Cela dépend de la capacité d'identifier des propositions clés qui soient de véritables leviers à partir desquels la reconnaissance et la construction des biens communs informationnels

CAUSE COMMUNE

exerceront des effets positifs en cascade sur d'autres domaines : défense des biens communs de l'environnement, réinvention des biens publics sociaux.

Les propositions qui suivent, fragiles comme toute proposition concrète, visent un compromis difficile. Il doit s'agir d'un ensemble cohérent qui soit une véritable base de travail pour les constructeurs quotidiens des biens communs. Chacune d'entre elles doit cependant pouvoir être poursuivie indépendamment des autres. Il faut également que des mouvements politiques de sensibilités diverses puissent faire leurs propositions, les articuler à leur façon avec leur vision de l'intérêt général et des sociétés à venir.

*Redéfinir les arbitrages fondamentaux
entre biens communs et propriété*

L'usage stratégique de l'appropriation intellectuelle comme instrument de domination a été conçu et mis en œuvre dans une optique d'irréversibilité. Il n'est pas un traité, pas une convention internationale qui ne comporte ces fameuses clauses de « cliquet » assurant que la seule voie ouverte soit celle du toujours plus de propriété. La propriété intellectuelle ne souffrirait que des exceptions soigneusement limitées, mais aucun retour sur son principe là où il s'est une fois appliqué. Il faudrait pourtant être bien timide ou bien crédule pour s'en tenir là et désespérer : la seule chose irréversible, c'est l'aveuglement volontaire. Il est bel et bien possible d'installer un nouvel espace de légitimité pour les biens communs infor-

PROPOSITIONS

mationnels, et de négocier un arbitrage renouvelé entre eux et les mécanismes de droits restrictifs.

L'élément clé est ici le fait que la construction volontaire de biens communs auxquels toute l'humanité a part est un droit fondamental dont nul ne peut être privé. Une fois cela explicité et formalisé, la transition vers une délimitation acceptable de ce qui dépend de l'un ou de l'autre mécanisme reste complexe, mais relève de la tactique et d'une démarche pragmatique progressive. La proposition avancée ici comporte donc plusieurs volets.

- La reconnaissance de la légitimité inconditionnelle des biens communs informationnels et de leur protection contre l'appropriation (clauses de copyleft).

Cette reconnaissance doit être inscrite au plus vite dans les missions des agences internationales spécialisées. Elle suppose un énoncé clair soulignant que les biens communs ne relèvent pas d'un contrat entre parties, mais que chacun est libre d'y verser ce qu'il crée, et que leur statut s'applique à ce que la nature et les générations antérieures ont accumulé. Chacun est libre d'y puiser, pour peu qu'il en respecte le caractère inappropriable. Ce premier volet ne nécessite pas de revenir sur quoi que ce soit, mais il demande un peu d'inventivité juridique pour bien penser le statut de biens communs, l'acte d'y contribuer (par exemple, l'exigence que cet acte soit volontaire) et le respect exigé des usagers.

- L'identification immédiate des dispositions qui sont incompatibles avec l'existence des biens communs, et, qui, comme telles ne peuvent être acceptées dans la sphère de la propriété.

CAUSE COMMUNE

Cela conduit à rejeter les brevets sur les entités informationnelles de quelque sorte que ce soit : logiciels, méthodes de traitement de l'information, séquences génétiques et organismes biologiques les incluant, contenu génétique de variétés végétales. Cela conduit à rejeter également les mécanismes d'exécution des droits de propriété qui installent dans l'infrastructure informationnelle des contraintes telles qu'il devient impossible en pratique, si ce n'est en droit, d'utiliser et de créer des biens communs informationnels¹. Malheureusement, la déliquescence du système de droits intellectuels dans les années qui viennent de s'écouler a fait adopter quelques monstres juridiques avec lesquels il n'est pas possible de vivre durablement. Il faudra donc revenir sur diverses dispositions de textes² comme :

– le traité de 1996 sur les phonogrammes : protection des mesures techniques contre le contournement sans qu'il soit rendu obligatoire pour ces mesures techniques de respecter les droits légitimes reconnus aux usagers ;

– la directive 98/44 sur la brevetabilité des inventions biotechnologiques : brevetabilité des séquences génétiques et des organismes contenant des entités brevetables ;

– la directive 2001/29 sur les droits d'auteur et les droits voisins dans la société de l'information : à

1. Par exemple, mesures techniques de protection protégées par la loi contre le contournement, alors que cette même loi ne leur impose pas de rendre possibles les actes permis au titre des droits intellectuels positifs ; ou bien systèmes de gestion de droits numériques mis en œuvre par cryptographie selon des mécanismes qui permettent de forcer le choix entre accès à des contenus « protégés » et usage de logiciels ou contenus libres.

2. Voir plus loin en ce qui concerne l'accord ADPIC.

PROPOSITIONS

nouveau, protection des mesures techniques contre le contournement et absence d'obligation de respecter les droits légitimes des usagers ;

– la directive 2004/48 sur le respect des droits de propriété intellectuelle (présomption de culpabilité, procédures abusives et mesures préventives extrêmes).

Ce pourra être parfois le cas à l'occasion de révisions prévues dans les textes eux-mêmes, mais nécessitera dans d'autres cas une nouvelle initiative réglementaire ou une nouvelle négociation. Inutile de préciser que les lobbies qui ont obtenu les dispositions hostiles aux biens communs sont toujours là, et que le revirement ne sera obtenu que par une action politique et citoyenne soutenue. Le premier pas de cette action politique consiste à obtenir que les textes qui sont aujourd'hui en cours de négociation soient adoptés sous une forme acceptable ou rejetés. C'est en particulier le cas pour la directive dite «sur la brevetabilité des inventions mises en œuvre par ordinateur¹» et pour le traité en cours de négociation à l'OMPI, dit traité des télédiffuseurs. Au total, la question n'est même pas de savoir si on reviendra sur les dispositions qui témoignent de la folie de l'appropriation, et si on s'abstiendra d'en adopter d'autres, mais

1. Ce texte, prévu à l'origine pour officialiser l'existence de brevets logiciels et sur le traitement de l'information, a été amendé en première lecture par le Parlement européen dans un sens qui en fait un instrument de défense des biens communs contre l'appropriation abusive. Dans un climat de grande incertitude, la Commission européenne et une majorité discutée au Conseil européen s'efforcent encore à l'automne 2004 d'imposer une version encore plus nuisible que celle prévue à l'origine.

CAUSE COMMUNE

quand on le fera, et quel prix nous aurons payé d'ici là, en particulier en occasions perdues.

– Un pouvoir de rectification politique des effets nuisibles les plus intenses de l'appropriation à travers une interprétation forte de l'article 30 des accords ADPIC. À chaque fois que des brevets aboutissent à des effets majeurs au détriment de la santé publique ou des libertés d'expression, ou favorisent la constitution et l'élargissement de positions dominantes pour des ressources clés (agroalimentaire, information et médias, etc.), la délivrance de licences obligatoires autorisant l'usage sans conditions s'impose. Ce choix peut et doit être fait dès que l'effet nuisible est probable (et pas seulement après qu'il a été prouvé). Cela ne demande qu'une volonté politique, et il faudra bien sûr aider les politiciens à la trouver en leur faisant valoir qu'il s'agit simplement d'arrêter des pratiques si nuisibles à l'avenir de l'humanité qu'il serait criminel de s'abstenir.

- Une approche pragmatique et progressive concernant les autres aspects de l'appropriation.

Les brevets informationnels délivrés avant que l'on revienne – bientôt – sur les textes autorisant l'appropriation (cas des séquences génétiques), ou délivrés en violation de la charte des offices (cas des brevets logiciels en Europe), peuvent être traités de façon pragmatique. Nul besoin de retirer les brevets aux multinationales qui les empilent dans leurs portefeuilles. Qu'ils y dorment paisiblement, devenus invalides après le retour à la raison. Les sociétés concernées nous affirment pour la plupart, la main sur le cœur, qu'elles accumulent ces brevets uniquement dans un souci défensif.

PROPOSITIONS

Elles devraient bien vite désarmer d'elles-mêmes en cessant de payer les frais d'entretien de ces brevets invalides et devenus inutiles. Il faudra cependant que des organismes de surveillance prêtent attention aux litiges qui tenteraient d'exploiter la fragilité de certains acteurs en les attaquant au nom de ces brevets devenus invalides. De façon similaire, il est nécessaire de revenir sur la durée insensée des droits d'auteur, mais on peut le faire progressivement, sans raccourcir la durée d'aucun droit existant. Des dispositifs comme celui proposé par Lawrence Lessig et Creative Commons (adoption volontaire d'une durée plus courte) pourraient être promus et sécurisés sur le plan juridique là où c'est nécessaire. D'une façon générale, si la capacité de développement des biens communs informationnels est assurée par le succès des deux premiers volets, de nombreux problèmes actuels liés à l'abus de propriété disparaîtront d'eux-mêmes par suite du ralliement volontaire d'acteurs à des approches ouvertes.

- La reconstruction du contrôle politique des organismes spécialisés.

C'est à la fois un moyen et un but. Cette reconstruction prendra du temps, car elle suppose un travail à tous les niveaux institutionnels. Les administrations nationales constituent aujourd'hui une grande part de la tutelle des offices de brevets et contribuent pour l'essentiel aux positions du Conseil européen sur les directives. Or la démission du politique y est tragique. On sous-traite encore aux représentants des offices nationaux de brevets et des groupes d'intérêts de la propriété l'essentiel du travail d'analyse et de description

CAUSE COMMUNE

des enjeux. La récente mise en place en France d'un nouveau Conseil supérieur de la propriété industrielle témoigne même d'un approfondissement de cette sous-traitance. Le Conseil supérieur de la propriété littéraire et artistique produit à l'occasion quelques analyses érudites, mais ne s'est pas signalé par une plus grande vision stratégique; il est à l'origine du lobbying français pour certaines des pires dispositions internationales, et de désastreuses propositions de transposition des directives. Au niveau européen, le noyautage des institutions politiques confine à la caricature au sein de la Direction générale du marché intérieur de la Commission de Bruxelles. Le hold-up des institutions internationales commerciales sur les questions de droits intellectuels (accord ADPIC) n'a pas fait l'objet d'un commencement de rectification. Pourtant, de nombreux signes indiquent que nous sommes proches d'un sursaut en la matière, en particulier dès qu'il s'agit de questions dont s'emparent l'opinion et l'action associative. Différents rapports du Conseil d'analyse économique (partie biotechnologies du rapport sur la propriété intellectuelle¹, rapport sur la société de l'information) montrent que le réservoir de compétences existe, et qu'il s'agit seulement de vouloir reconstruire avec ténacité les institutions de la démocratie. Dans de nombreux pays, des signes montrent que, au-delà des cercles intellectuels,

1. Malheureusement, la partie sur les logiciels – que l'on peut résumer par l'énoncé : «les brevets logiciels sont nuisibles sur toute la ligne, mais existent de façon irréversible, et ce serait envoyer un mauvais signal sur les droits de propriété en général que de revenir dessus» – est un exemple du pire renoncement.

PROPOSITIONS

les milieux économiques eux-mêmes sont préoccupés par la dérive actuelle¹.

Conséquences dans les secteurs touchés par le capitalisme informationnel

L'INNOVATION DANS LES INDUSTRIES MIXTES

L'histoire est faite de désastres provoqués par d'excellentes intentions. Dans la France des années 1950 et 1960, une étrange coalition de technocrates et d'entrepreneurs de gauche est partie à l'assaut du petit commerce. Celui-ci avait tout pour déplaire : politiquement réactionnaire, exploitant ses salariés, pratiquant des marges élevées, il était aux yeux des technocrates un obstacle à la construction d'une économie efficace et à l'accès aux biens de consommation pour les couches populaires. Pour les créateurs de Lido Musique ou de la Fnac, il empêchait les mêmes couches d'accéder à la culture et à ses outils. Quelques décennies plus tard, le moins qu'on puisse dire est que le bilan de cette offensive est contrasté. La domination de la grande distribution (plus forte en France que dans aucun autre pays européen) a produit les désastres de l'urbanisme commercial et une pression immense sur la production agricole, tirant durablement la qualité à la baisse, avant que ne se développe une réaction partielle. Cette réaction a maintenant abouti à une segmentation sociale plus

1. Voir par exemple aux États-Unis avec le rapport du Committee for Economic Development (un groupe de réflexion industriel) [22].

CAUSE COMMUNE

forte que jamais des pratiques de consommation alimentaire (la qualité et le sain pour les riches et les privilégiés de l'éducation) dont les effets se lisent dans les statistiques de santé elles-mêmes. Les enseignes des franchises de marques standardisées à l'échelle de la planète ont envahi les rues et les galeries commerciales, concurrencées en zone de crise par celles des commerces de la misère (démarques, brioqueries et sous-fast-foods). Heureusement, quelques commerces amenés par les immigrants maintiennent un peu de diversité et parfois de qualité, et, en zone privilégiée, une nouvelle génération de petits commerces créatifs ou de qualité apparaît. Dans le champ culturel, il n'y a pratiquement plus de disquaires indépendants ou de quartier en France, et les macrodistributeurs ont eux-mêmes été les victimes de leur propre idée lorsque les grandes surfaces généralistes leur ont disputé la commercialisation des titres phares. Au total, l'offre a considérablement perdu en diversité¹. Les librairies ont échappé à ce sort grâce à une réaction plus précoce et plus puissante qui a promu la loi sur le prix unique du livre, sans que cela ait suffi à éviter la réduction de la diversité de l'offre dans certains domaines, notamment en raison du rôle de plus en plus important que jouent les médias centralisés dans la promotion des livres. Le secteur des biens d'équipement informationnels des ménages (électronique grand public, ordinateurs) offre un paysage plus divers : coexistence

1. Cette réduction de la diversité ne provient pas seulement de la faiblesse de la distribution de détail. On a souligné dans ce livre la part essentielle qu'y jouent les modèles commerciaux des grands éditeurs-distributeurs.

PROPOSITIONS

d'une grande distribution spécialisée, de la grande distribution généraliste et d'un tissu dynamique de petits distributeurs qui se sont emparés de certaines fonctions de la production. On l'ignore souvent, mais la petite boutique d'informatique du quartier, souvent tenue par des Asiatiques, fait le même travail d'assemblage que des géants comme Dell.

Que retenir de cette histoire chaotique? Une grande leçon, celle du respect pour la complexité, du rejet des solutions fondées sur l'application rigide de principes abstraits, de l'attention à la multiplicité des facteurs et des effets. Si, comme je le propose, on rééquilibre les droits en faveur des biens communs, cela représentera bien sûr une transformation profonde dans les secteurs qui ont connu la montée du capitalisme informationnel, et il faudra aborder cette transformation sans préjugé, s'apprêter à corriger de nouveaux effets pervers qui apparaîtraient. D'ores et déjà, on peut distinguer le cas des industries informationnelles pures (logiciels, médias sur Internet) et celui des industries mixtes (pharmacie, biotechnologies, objets physiques informatisés, édition de supports de contenus). Dans le premier cas, tout permet de penser que la transition sera une vraie libération et une source de richesses multiples, dont nous avons déjà les preuves concrètes. Dans le second cas, la libération sera bien là, mais elle s'accompagnera de transitions difficiles. Il faudra que se mettent en place de nouveaux équilibres entre action publique et production industrielle dans les domaines pharmaceutique et agroalimentaire. Il faudra que soient réunies les conditions pour une réinvention de l'édition de supports de contenus culturels à une époque où la

CAUSE COMMUNE

distribution des contenus informationnels correspondants sera libre sur Internet. Des formes d'industries que nous considérons comme marginales, telle celle des médicaments génériques, deviendront la base même des succès industriels de demain (certaines sociétés l'ont déjà compris). Il y aura des fabricants de semences génériques sans cesse améliorées par l'action conjointe de la recherche publique, des réseaux de coopération agricole et des acteurs économiques. L'industrie manufacturière pourrait connaître un nouvel âge d'or, si elle renonce à se transformer en une industrie du capital informationnel, et accepte que les mécanismes d'appropriation des brevets ne s'étendent pas aux composants logiciels des objets qu'elle construit ou utilise.

Tout cela se fera dans un contexte de grande incertitude, où certains acteurs s'efforceront de bâtir des pouvoirs dont le contrôle sera aussi nécessaire que celui des actuelles multinationales du capitalisme informationnel. Nous allons échanger la certitude d'un désastre contre la difficile construction d'une renaissance, pas contre on ne sait quel paradis naturel. L'État (on entend ici toutes les échelles géographiques) aura une rude tâche à effectuer. La recherche publique devra réinternaliser des composantes entières qu'elle a abandonnées au privé (même si elle le subventionne abondamment à cet effet). Mais, au fait, où l'État trouvera-t-il les moyens de conduire ces politiques ?

FISCALITÉ DU CAPITAL INFORMATIONNEL

Dans beaucoup de domaines, le passage aux biens communs informationnels se traduira pour

PROPOSITIONS

les finances publiques par des économies à relativement court terme (quelques années). C'est en particulier le cas dans le domaine de la santé publique, grâce à la capacité accrue de conduire un vrai débat et une mobilisation du public sur ses enjeux, et dans celui des solutions informatiques administratives. D'autres bénéfices importants ne se manifesteront qu'à plus long terme, notamment ceux qui résulteront d'une maîtrise sociale renouvelée de certains modes de vie (transports, alimentation, usage de la télévision, énergie et plus généralement techniques environnementales). Le passage à un écosystème informationnel autonomisé est une transition clé, mais ce n'est que l'une de celles que nous devons réussir dans les prochaines décennies. La maîtrise de la consommation énergétique et le partage des activités et des ressources sont des défis autrement complexes. Toutes ces transitions ont un coût. La crise de financement de l'action publique après cinquante ans de capitalisme informationnel et de financiarisation est telle qu'il faudra être extrêmement inventif pour capter les ressources nécessaires sans générer des contrôles inacceptables sur les activités ou des évasions incontrôlables. Bien sûr, tout contrôle sera dit inacceptable par les entreprises qui le subiront et par leurs riches actionnaires, et toute mesure entraînera son lot de menaces d'évasion¹. Il faudra donc que l'État possède en son sein les compétences pour juger de

1. C'est devenu le sport préféré des grands lobbies que de menacer les États de délocaliser la recherche ou la production dès que ceux-ci veulent agir le moins du monde pour le bien public.

CAUSE COMMUNE

ce qu'il en est au fond, et que les décideurs politiques aient le courage de rendre les arbitrages nécessaires. L'exemple de la taxe Tobin, pour laquelle ces décideurs ont accepté sans aucun esprit critique et avec un lâche soulagement l'impossibilité de la mettre en œuvre décriée par de doctes experts, n'incite pas à un optimisme excessif.

Il se trouve que la fiscalité du capital informationnel est une des pistes qui méritent d'être creusées. Examinons en détail les modalités de mon appel à taxer la propriété intellectuelle, en flux comme en stock, de façon à assurer que la révolution informationnelle contribue à l'intérêt général, soit directement par la production de biens communs, soit indirectement par le financement de la gestion des conséquences de son appropriation. L'immense évasion fiscale que permet l'accumulation de titres de propriété informationnelle est l'une de ces conséquences¹. La taxe proposée doit porter à la fois sur les flux (c'est-à-dire les revenus de licences) et sur les stocks de titres de propriété, notamment quand ceux-ci dépassent un certain volume. Les deux types de taxes posent des problèmes de nature différente.

1. À travers la localisation des revenus de licences dans les pays pratiquant le dumping fiscal en la matière, même quand l'origine des titres de propriété n'a rien à voir avec ces pays, et à travers la minimisation fiscale permise par les licences croisées entre les filiales de multinationales. Voir aussi les brochures publicitaires des groupes organisant cette évasion fiscale, comme celle de Trident Trust (<http://www.tridenttrust.com>), dont voici un petit extrait : « Brevets, royalties et copyright : les ayant-droits aux royalties, droits d'auteur et droits d'exploitation constitués en société étrangère/offshore peuvent percevoir et investir les recettes dans un cadre défiscalisé. »

PROPOSITIONS

Les revenus de licences sont déjà taxés, mais échappent à ces taxes grâce au dumping fiscal de certains pays (Irlande et Royaume-Uni pour l'Europe) et aux paradis fiscaux offshore. La lutte contre ce dumping fiscal peut emprunter des voies multiples. Malheureusement, le texte de la Constitution européenne a été amendé dans les derniers jours précédant son adoption par les États membres. La disposition qui autorisait le vote à la majorité qualifiée en matière fiscale pour les mesures nécessaires à la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale a été supprimée. Cette disposition se serait pleinement appliquée au dumping fiscal en matière de licences de propriété intellectuelle, dont le caractère d'évasion ou de fraude ne fait aucun doute – on pense que plus de 90 % des revenus de licences domiciliés en Irlande portent sur des titres de propriété issus de travaux effectués ailleurs (notamment aux États-Unis, mais aussi dans d'autres pays européens) et domiciliés en Irlande pour les seuls besoins de l'évasion. Cette piste étant temporairement fermée, il faudra en explorer d'autres. On peut imaginer de nouvelles législations sur le pays d'origine, assurant que les revenus de licences liés à des ventes effectuées dans un pays soient par principe taxés selon les règles propres à ce pays, malgré les obstacles qu'invoqueront ceux qui recherchent toutes les raisons de maintenir le statu quo. Si cela se révèle impossible, il faudra en venir au boycott systématique des produits utilisant ces schémas d'évasion et à d'autres formes d'action citoyenne. Il sera également nécessaire de définir un prix d'autorité pour les revenus de licences lorsqu'il y a perception sur un produit destiné au

CAUSE COMMUNE

consommateur final, comme on le fait pour redresser la sous-déclaration des ventes de propriétés immobilières, par exemple.

La capitalisation de la propriété intellectuelle exerce ses effets nuisibles indépendamment des revenus de licences, par les simples obstacles qu'elle crée, les menaces qu'elle fait peser, la mise hors circuit de nombreuses connaissances, techniques ou créations. Qu'on ne pense surtout pas que des mesures comme le coût élevé d'entretien des brevets¹ soient un correctif suffisant. Elles donnent au contraire aux offices de brevets des revenus immédiatement utilisés pour générer des stocks supplémentaires d'appropriation et les rendent indépendants de l'argent public, ce qui contribue pour beaucoup à l'absence de contrôle politique sur leur activité. Tout au plus ces redevances sont-elles utiles pour identifier les stocks de brevets. Les nouvelles taxes sur les stocks de brevets, de marques ou de copyright doivent abonder le budget général de l'État qui les collecte. Il faudra pour cela une évaluation de la valeur de ces titres, problème difficile notamment pour le copyright, qui ne donne pas lieu à demande avant d'être obtenu, mais pas plus que de nombreux autres qui ont été résolus dans la politique comptable ou fiscale². Bien entendu, toute entité à laquelle sera donné le statut de bien commun sera exempte de taxe.

1. Pour maintenir la validité des brevets, les détenteurs doivent payer aux offices de brevets des redevances qui vont croissant avec le temps.

2. Il existe des précédents dans la fiscalité des droits de succession.

PROPOSITIONS

Tout comme pour la taxe Tobin, le bénéfice direct en termes de revenus n'est qu'un élément par rapport au bénéfice du contrôle – qui doit rester très léger en termes de coûts de transaction –, de l'évaluation de la situation générale et de son évolution permises par ce contrôle.

Autonomiser l'écosystème informationnel

Pendant les années 2003 et 2004, deux mouvements sociaux importants ont posé en France la question du financement de la création immatérielle, dont le débouché est par essence incertain. Les intermittents du spectacle se sont mobilisés à l'origine contre la réduction des prestations d'assurance-chômage les concernant, et les chercheurs scientifiques, contre la baisse du financement public, notamment pour les emplois. Très rapidement, il est apparu que ces mouvements étaient porteurs d'une question plus générale : comment une société doit-elle financer des activités comme la recherche ou la création d'art vivant ? La forme dans laquelle cette question est discutée depuis rejoint l'analyse proposée dans le chapitre 6. Deux modèles s'affrontent et se combinent : l'un qui mutualise à l'échelle de toute la société le financement d'un écosystème (ici scientifique ou artistique) et lui laisse ensuite le soin de développer en son sein des mécanismes ou des règles d'affectation de ressources, l'autre qui soumet le financement d'une activité à l'anticipation de profits économiques pour des investisseurs. Dans la plupart des domaines, on observe aujourd'hui une combinaison des deux approches. Par

CAUSE COMMUNE

exemple, pour la recherche, combinaison du financement public de l'activité de base des laboratoires (salaires des chercheurs, infrastructures, frais généraux) et d'un financement sur contrats industriels pour lequel l'anticipation d'une exploitation économique est souvent l'un des critères de choix. On notera que, si l'on n'y prend pas garde, il peut suffire d'une très faible part de financement finalisé pour que l'ensemble de l'activité soit en réalité dirigé par celui-ci¹.

L'analyse proposée au chapitre 6 défend le choix privilégié d'une stratégie de mutualisation sociale pour l'ensemble de l'écosystème informationnel.

Ce choix n'exclut pas le financement direct de certaines de ses composantes par des acteurs économiques. Si une entreprise a un intérêt ou un modèle commercial potentiel associé à l'existence d'un logiciel libre, d'une ressource d'information libre, d'un média coopératif ou de connaissances placées dans le domaine public volontaire, il est excellent qu'elle soutienne leur création. Mais cette contribution ne doit jamais constituer une condition de l'attribution des ressources de base, et doit se faire dans des formes qui ne distordent pas les règles d'affectation de ressources dans l'écosystème. De façon similaire, l'État peut souhaiter soutenir de façon finalisée la création de certaines composantes de l'écosystème informationnel (ressources éducatives, logiciels libres pour les administrations, connaissances et outils techniques pour la santé publique, par exemple), mais doit le faire en respectant la dyna-

1. Voir sur ce plan les analyses de Martin Hirsch, directeur de l'Agence française de la sécurité sanitaire des aliments.

PROPOSITIONS

mique propre de l'écosystème informationnel, qui, rappelons-le, est un écosystème humain.

Qu'est-ce donc que cette mutualisation, de quelles ressources de base s'agit-il, et de quels mécanismes ou règles d'allocation de ces ressources parlons-nous? Il faut prendre la mesure de l'ampleur des activités qu'il s'agit d'autonomiser. L'écosystème informationnel constitue un nouveau et gigantesque royaume d'activités humaines. Jean-Marc Ferry le décrit à juste titre comme une part essentielle des activités quaternaires (venant après l'agriculture, l'industrie et les services). La ressource fondamentale qu'il s'agit de rendre disponible pour ces activités est le temps humain, du moins là où existent les infrastructures de base permettant son utilisation pour la création coopérative informationnelle. Cela explique (voir le chapitre 6) qu'à partir de raisonnements assez divers Jean-Marc Ferry, Yann Moulier-Boutang, Patrick Viveret ou André Gorz aient proposé la création d'un revenu minimal de citoyenneté¹. L'allocation de ce revenu serait inconditionnelle, et le montant (éventuellement modulable en fonction d'autres sources de revenus), suffisant afin d'assurer l'autonomie pour les activités de base de la vie dans une société donnée, offrant ainsi la possibilité de consacrer son temps à des activités informationnelles ou à d'autres activités sociétales. La création d'un tel revenu pose de nombreux problèmes de délimitation (qui y a droit dans un espace géographique donné, par exemple) et d'articulation avec la monnaie. C'est ce qui a conduit

1. Parfois appelé «revenu minimal d'existence».

CAUSE COMMUNE

Patrick Viveret à la lier à l'existence de monnaies plurielles, convertibles les unes dans les autres en fonction de règles assurant une régulation d'ensemble du système social, notamment en ce qui concerne les inégalités. Une possibilité – complémentaire de la création d'un impôt sur le capital informationnel – serait par exemple que la création de biens communs informationnels soit pour ceux qui disposent de revenus faibles « endossable » en monnaie de consommation, c'est-à-dire que l'on puisse obtenir un crédit en monnaie (sonnante et trébuchante) pour avoir contribué aux biens communs. De tels mécanismes peuvent être expérimentés sans qu'il soit nécessaire d'attendre la mise en place générale d'un revenu de citoyenneté.

Plus généralement, en attendant cette mise en place, il y a lieu de chérir tous les mécanismes existants qui contribuent à rendre du temps disponible pour les acteurs potentiels de la création des biens communs informationnels, notamment en combattant la tentative de mobilisation générale du temps dans l'économie, qu'elle s'exerce par la pression constante de la productivité à court terme dans le travail ou par la mobilisation permanente du travail invisible du consommateur-spectateur. Heureusement, il existe un immense réservoir de temps disponible, sur lequel on reviendra dans la proposition suivante. Le drame de notre époque, c'est que, malgré une libération potentielle du temps sans précédent, on parvient, par l'absurdité de l'économisme, à organiser cette disponibilité de telle façon qu'au cadre surmené font face des précaires courant d'un emploi à temps partiel à un autre, et de tâches domestiques en loisir télévisé, et des

PROPOSITIONS

exclus désœuvrés qui n'ont pas accès aux savoir-faire de la création des biens communs ou qui, surtout, n'en attendent pas de reconnaissance crédible. Les biens communs informationnels sont à la fois un moyen et un but pour changer cette situation. Moyen, parce qu'ils rendent ceux qui les utilisent et y participent acteurs de leur vie et des groupes sociaux liés. But, parce que leur existence même extériorise et rend visible ce que l'humanité partage, et qu'on appelle tout simplement culture. Cette libération et cette richesse seront-elles accessibles à tous ? Le partage du travail, celui des tâches domestiques entre hommes et femmes, et un niveau suffisant de partage des revenus, des patrimoines et des savoirs, sont des conditions nécessaires pour que ce potentiel se matérialise.

Au chapitre 5, on a souligné l'extraordinaire occasion que représentent les biens communs informationnels (logiciels libres, partage des connaissances scientifiques et techniques, des ressources éducatives) pour les pays du tiers-monde et émergents, mais aussi les difficultés que ces pays rencontrent face à la faiblesse ou à la destruction des infrastructures de biens publics sociaux : éducation, santé, logement. À qui se demande comment agir pour le développement, je serais tenté de suggérer de tout concentrer sur trois pistes : le soutien à l'autonomie alimentaire, l'aide à l'existence de ces biens publics sociaux et l'action mondiale pour les biens communs informationnels. La réduction de la mal nommée fracture numérique suivra toute seule. Que l'on commence par mettre tout le monde sur la même ligne de départ pour l'accès et les droits d'usage de l'information, et que l'on œuvre pour

CAUSE COMMUNE

permettre et donner les moyens aux pays en développement de choisir des formes adaptées de création de leur autonomie alimentaire et des biens publics sociaux. En ce qui concerne le développement de ces derniers, nos sociétés de gestion de l'eau, nos bureaux d'étude, nos entreprises du secteur sanitaire et nos organismes culturels et éducatifs en tireront à terme autant de bénéfices que de la privatisation qu'elles demandent au commissaire européen chargé de la politique commerciale de négocier. Ou, plus exactement, des sociétés, bureaux d'étude, entreprises et organismes, car ce ne seront pas forcément les mêmes.

En ce qui concerne l'affectation des ressources à l'intérieur de l'écosystème, le lecteur se reportera à la discussion qui en est faite au chapitre 6. Il suffit ici de se rappeler que, selon la nature des artefacts informationnels, il suffit parfois de laisser les individus décider librement d'y consacrer leur temps, et qu'il est parfois nécessaire d'organiser a priori une certaine concentration de ressources sur un projet, ce qui suppose alors une organisation et une évaluation des choix correspondants. Dans ce dernier cas, les rôles respectifs des pairs (participants potentiels à ces efforts), des citoyens et de l'État doivent être articulés d'une façon nouvelle, que l'on discute plus bas.

*Reconquérir le temps humain
(la réduction du temps consacré à la télévision
comme politique sociale fondamentale)*

Si la proposition précédente soulevait toutes sortes de questions complexes, en voici une qui est

PROPOSITIONS

simple à énoncer, urgente et possible à réaliser. On s'émerveillera un jour de l'incroyable passivité, de l'étonnant abandon avec lequel nous avons livré notre temps à la télévision.

Selon que l'on croit les organismes spécialisés de l'audiovisuel ou les études des budgets temps, et suivant les pays et les âges, ce sont de deux heures trente à quatre heures par jour que nous consacrons à la télévision, soit environ la moitié du temps dit « libre ». Mais si la télévision a construit son empire avec facilité, naviguant sur notre fascination pour le reflet animé du réel, exploitant l'hypnotisme de l'image pauvre et notre goût pour l'expérience partagée, elle peine aujourd'hui à maintenir cet empire. Une première alerte s'est produite il y a cinq ans, lorsque la montée de la Toile et la concurrence des jeux vidéo ont fait descendre significativement le temps consacré à la télévision aux États-Unis. On y a vite remédié par la descente vers de nouveaux stades de quête perverse de l'attention : représentation de la dégradation, de la violence et de la banalité du quotidien. L'interpénétration du commercial et de l'image ne semble pas avoir de limites, et plus il y a de canaux de télévision, plus règne le même. À la passivité s'ajoute l'illusion de participation, l'assentiment dégradant à la dégradation des autres. Pourtant, les rares exceptions des canaux libres de financement publicitaire et ouverts à la création et à la critique indiquent clairement d'autres pistes possibles pour un média qui un jour trouvera sa place dans un art de vivre, si nous parvenons à le dompter. Ce jour-là, la télévision comme média de flux nous permettra de regarder de temps en temps à distance un événement sportif ou culturel, et d'avoir accès

CAUSE COMMUNE

aux images du monde et de l'actualité pour peupler notre imaginaire. Nous les verrons alors une fois, pas mille fois en boucle, et si nous les regardons à nouveau ce sera pour les analyser. Les formes qu'a inventées la télévision en matière de commentaire, de documentaire ou de débat entre personnes vivront leur vie, et seront diffusées dans une combinaison de média de flux et de média de stock¹. Bref, la télévision sera redevenue un média qu'on utilise, et non pas un média qui nous utilise. Nous lui consacrerons un temps raisonnable (une heure par jour en moyenne?).

Comment faire ? Il faut d'abord vouloir. Voilà, pour une fois, un indicateur simple du bien public. Que chaque année on mesure sérieusement (c'est-à-dire indépendamment des chaînes, des annonceurs et des audimètres qui en dépendent) le temps passé à regarder la télévision pour différentes catégories de population. Que l'on considère chaque baisse d'une minute comme une victoire à consolider. C'est un enjeu de santé sociale publique, compte tenu du rôle fondamental que joue la télévision dans l'accentuation de la sédentarité du mode de vie et la dégradation des pratiques d'alimentation. C'est l'équivalent dans la sphère de l'information de la baisse du nombre des accidentés de la route ou des fumeurs, et chaque minute de moins pour chaque personne apporte déjà un bénéfice concret.

1. Par média de stock, on entend un média permettant aux usagers de choisir dans un réservoir de programmes celui auquel ils veulent accéder, par opposition aux médias de flux, où l'on ne peut que regarder ce qui est diffusé à un instant donné.

PROPOSITIONS

Mais il ne suffit pas de vouloir. Voici en vrac un petit catalogue de mesures visant à la promotion de la qualité et de la diversité, et à la réduction du temps passé devant la télévision. Supprimer immédiatement tout financement publicitaire pour les chaînes publiques en leur allouant une somme équivalente provenant du budget de l'État (qu'elle provienne de la redevance ou non). Adopter des règles de programmation bien plus strictes pour les télévisions gratuites ou à coût marginal nul parce que incluses dans des bouquets de programmes de base¹, et combattre par tous les moyens (notamment par l'action au niveau européen) le contournement de ces limites par les chaînes diffusées par satellite. Encourager l'existence de télévisions d'expression thématique ou locale, en organisant leur gouvernance pluraliste et en interdisant que toute organisation commerciale, religieuse ou politique en contrôle directement ou indirectement plus d'une, ou à tout le moins plus qu'un tout petit nombre. Faire de la limitation de la télévision une priorité éducative majeure, complétant la lecture critique audiovisuelle, qui est l'une des bonnes idées récentes du système éducatif. Encourager par tous les moyens la critique concrète de la télévision, notamment l'usage du droit de citation et la réponse critique, car chaque instant passé à critiquer la télévision est un instant libéré de son empire, même s'il faut pour cela la regarder. Voilà quelques moyens parmi d'autres de travailler à la libération du temps humain.

1. Limites de publicité horaire, type des programmes, interdiction totale du parrainage et du placement de produits.

CAUSE COMMUNE

Il faudra, en complément, prendre garde à ce que cette libération soit bien répartie socialement. Une nouvelle fracture est en train de se créer : près de 3 % des Français ne possèdent plus de télévision (c'est-à-dire en ont eu et ont fait le choix de ne pas la garder). L'avantage extrême ainsi créé pour cette fraction de la population, notamment pour ses enfants, auquel s'ajoute l'usage plus modéré dans les milieux éducativement privilégiés, devient une source majeure d'inégalité culturelle. Certains demanderont : S'il y a avantage, et qu'il suffit de le vouloir, pourquoi les défavorisés ne suivent-ils pas ? On ne rompt pas si facilement avec la drogue, il faut être en position de trouver des satisfactions autres. On devra lutter aussi contre les dealers.

Les premiers et les plus difficiles à désintoxiquer sont les hommes politiques. Qu'ils se rassurent, pourtant, le ciel ne leur tombera pas sur la tête s'ils attaquent la télévision telle qu'elle existe. La carrière politique de Ségolène Royal n'a pas si mal résisté à la publication d'une critique [67] qui l'honore, même si elle reste timide et vise plus les «abus» du média que sa nature profonde.

De nouvelles alliances entre société et État

Le devenir des biens communs informationnels dépendra des alliances que leurs promoteurs sauront passer avec l'État et les marchés. En ce qui concerne les marchés, de nombreuses synergies peuvent être construites, qu'elles portent sur les industries de la fourniture de moyens aux biens communs, ou sur l'économie des biens et services se développant sur

PROPOSITIONS

la base des biens communs. Ces synergies sont déjà à l'œuvre, mais sont masquées par les conflits opposant biens communs et appropriation privée. Les biens communs ont tout à craindre de l'économisme et des idéologies de la propriété intellectuelle, mais ont besoin de l'économie concrète. Cette relation entre biens communs et marchés fait l'objet d'un travail permanent chez les acteurs concernés.

La relation des biens communs informationnels et de l'État est paradoxalement peu construite, si l'on excepte les débats sur l'utilisation et la création de logiciels libres par les administrations publiques. Or la crédibilité politique des coalitions pour les biens communs dépendra étroitement de l'alliance qu'elles sauront établir avec l'État à toutes ses échelles, dont le rôle sera profondément renouvelé dans ce processus.

Les promoteurs des biens communs informationnels ont la plus grande méfiance vis-à-vis de l'État, et cette méfiance s'explique aisément : cela fait trente ans qu'ils le voient agir au niveau national, européen ou global au service de la destruction de leurs conditions d'existence, soit par la promotion de l'appropriation privée, soit par l'érosion des conditions de création des biens communs. Mais cette méfiance est un tragique contresens. Car il n'est rien de plus naturel que de voir les institutions politiques investies par des intérêts et détournées des objectifs qui leur étaient assignées. L'État, nous a appris John Dewey [26], est à réinventer en permanence, et cette réinvention est simultanément celle d'institutions et de citoyens conscients de l'intérêt commun contrôlant ces institutions et agissant dans leur sein. Nous

CAUSE COMMUNE

sommes responsables de l'immense prise de contrôle par les intérêts privés qu'a dénoncée Noreena Hertz¹ : elle est le produit de notre incapacité à contrer un aveuglement idéologique et à tracer les chemins de nouvelles figures de l'intérêt commun dans l'espace politique. Dans la même période, de nombreuses figures de l'action politique dans les institutions sont apparues, qui, si fragiles soient-elles, méritent notre respect, de la mise en avant de droits universels à la reconnaissance de l'environnement, de la notion de responsabilité et de compétence commune à celle de patrimoine commun de l'humanité. Ces embryons sont en état de siège, soumis à des détournements permanents, mais n'est-ce pas souvent parce que nous ne les avons pas investis, pas construits comme ensemble cohérent ?

Le développement des biens communs a un besoin vital d'État, comme garant de leur légitimité, comme organisateur de leurs conditions d'existence, comme utilisateur de leurs bénéfices dans les politiques publiques. Parmi les promoteurs des biens communs informationnels, une minorité s'imagine pouvoir abandonner l'État à sa dérive, et survivre dans un anarchisme technologique. Je crains que l'État qu'ils auront laissé dériver ne les rattrape bientôt. Ils sont aussi bien arrogants ou peu courageux, puisqu'ils renoncent à convaincre dans la sphère politique, dans la délibération, aussi biaisée qu'elle soit. Si nous pouvons construire un autre espace public, nous ne pouvons pas vivre sans.

1. Noreena Hertz, *The Silent Takeover : Global Capitalism and the Death of Democracy*, Free Press, 2002.

PROPOSITIONS

Lorsque les institutions politiques atteignent un certain niveau de détérioration du fait de leur instrumentalisation par des groupes d'intérêts ou de la domination de modes de pensée rigides et idéologiques, des choix tactiques difficiles se présentent. Faut-il tenter de les reconstruire, ou en bâtir de nouvelles, par exemple à d'autres échelles, plus locales ou plus globales ? Cette question du choix des échelles adéquates est essentielle. Il ne saurait être question de la traiter dans l'espace de ce livre, mais voici quelques énoncés sommaires.

S'il s'agit d'organiser l'articulation entre biens communs et marchés, l'espace régional (à l'échelle du monde, c'est-à-dire l'espace européen en Europe) est le seul possible. En d'autres termes, aussi mal parti que soit l'arbitrage dans les textes fondateurs européens et dans les politiques concrètes actuelles, il faut mener le combat politique dans cet espace. Cela ne veut pas dire voter n'importe quoi sous prétexte de faire exister l'Europe : son existence est un fait. Il faut construire l'opinion citoyenne européenne, et bâtir ses liens avec le Parlement européen. Il faut à la fois surveiller les institutions qui ont connu les pires dérives d'interpénétration entre lobbies et décision (Commission et Conseil) et ne jamais les considérer comme des monolithes, toujours chercher à y faire émerger et à y soutenir les ferments d'une nouvelle vision.

S'il s'agit d'obtenir la reconnaissance des biens communs informationnels, l'espace universel doit être visé, mais le chemin pour y parvenir peut être sinueux. Les biens communs pèsent le poids exact de leurs réalisations. C'est avec raison que Jamie

CAUSE COMMUNE

Love a mobilisé leurs acteurs en direction de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle au nom de ces réalisations, lorsque plus de 60 défenseurs des biens communs ont demandé à l'OMPI de convoquer une conférence pour en prendre la mesure et en peser le principe. La conférence de Genève sur l'avenir de l'OMPI, en septembre 2004, et la déclaration de Genève¹, signée dans sa suite par plus de 1000 ONG, scientifiques et intellectuels du monde entier, marquent l'arrivée à maturité des coalitions mondiales pour les biens communs. Leur action n'aboutira qu'à travers des actions parallèles aux niveaux nationaux et européen, et seulement si elles parviennent à dépasser leurs contours actuels pour mobiliser les citoyens en général.

S'il s'agit de combattre la poursuite de la folie de l'appropriation et de faire les premiers pas vers un arbitrage en faveur des droits intellectuels positifs, le combat se mène sur tous les fronts, mais l'espace européen y joue un rôle clé, sachant que les États nationaux ont un poids fondamental dans les décisions, que le Parlement européen² n'équilibre que partiellement.

S'il s'agit des conditions d'existence des biens communs, une articulation complexe de niveaux est nécessaire, dans laquelle la mise en œuvre tend à être de façon privilégiée régionale et locale, mais la

1. Voir <http://www.cptech.org/ip/wipo/genevadeclaration.html>.

2. Malgré la codécision, la maîtrise du calendrier par le Conseil européen et le double jeu que peuvent jouer les États membres entre leur action communautaire et leurs actions comme parties à des traités internationaux (OMC/ADPIC, EPC) expliquent cette asymétrie.

PROPOSITIONS

péréquation des moyens financiers fait jouer un rôle clé aux États nationaux, et la défense contre l'érosion fiscale pose le problème de l'invention d'une autre Europe, tout comme l'organisation d'une recherche européenne qui vise les biens communs au lieu de détruire leur base.

Il ne s'agit pas de faire vivre les biens communs informationnels comme un groupe d'intérêts qui s'ajouterait à mille autres. Ils sont la base d'une réinvention de l'espace politique, ils sont le support des nouvelles formes de la délibération démocratique, ils sont l'outil de l'action politique concrète. C'est de l'intérieur de l'espace politique lui-même que viendra la nouvelle alliance entre eux et l'État. C'est le sens des récits et des analyses de ce livre que d'y fournir un peu de matière.

Pour la route

La dernière proposition est en réalité un simple conseil, à garder à l'esprit en faisant chemin. Nous vivons dans un monde où de grands et nobles principes sont invoqués pour maintenir et étendre de gras intérêts, avec d'immenses dommages collatéraux. Comment se fait-il qu'une telle confusion ait pu s'installer dans les termes de débat, au point que l'on invoque la diversité culturelle pour justifier la mainmise de trois ou quatre multinationales sur 70 % de l'édition musicale mondiale, ou l'innovation et la société de la connaissance pour justifier des obstacles sans précédent mis au partage des savoirs ? C'est que, face aux transformations radicales introduites par l'ère de l'information, nous

CAUSE COMMUNE

avons collectivement failli à construire suffisamment vite un cadre pour en discuter les effets et en orienter le cours. Le maintien de mécanismes issus d'un univers antérieur a agi comme un amplificateur de la puissance financière ou du contrôle des circuits de (re)production et distribution. En transférant les mots de l'univers physique et énergétique dans l'ère de l'information, on a fait plus que rater le coche, on a perverti le langage lui-même. On a continué à parler d'inventeurs et de créateurs dans des débats où il s'agissait des pouvoirs respectifs de multinationales, d'États et de sociétés. On a laissé appeler propriété ce qui ne devrait être que des droits limités de restriction d'exploitation concédés sur la base d'un compromis social. On a attribué un pouvoir sans contrôle à des organismes spécialisés pour qui le statut de biens communs fait figure d'exception à éradiquer ou à recoder sous forme de propriété. On a laissé se diffuser une novlangue qui appelle pirates des gens qui paient pour partager ce qu'ils aiment avec d'autres. Le résultat, c'est que nous n'avons souvent pas même les mots pour décrire le merveilleux des nouvelles formes de coopération et d'échange, ou que nous pensons mal les moyens de les faire progresser, de leur faire dépasser leurs limites actuelles.

Or les transformations radicales liées aux techniques informationnelles sont loin d'être achevées. Dans le champ biologique ou dans celui de la capture ou du traitement de l'information à des échelles plus petites encore que celles que nous connaissons, des transformations s'esquissent, qui vont bien au-delà de celles dont nous voyons

PROPOSITIONS

aujourd'hui les effets. Les débats actuels portent encore principalement sur les effets de la numérisation, de la capacité de reproduction, alors que l'essence de l'information réside dans la capacité de l'utiliser pour créer, agir, penser. Ne ratons pas ce nouveau coche, car, cette fois, c'est la définition même de l'humain qui est en jeu. Regardons sans œillères, avec un ferme principe de réalité – le seul qui nous soit donné, celui qui considère comme référence ultime les actes et les conditions de l'ensemble des êtres humains. Qu'un débat social ouvert accompagne la visée de la technique, en pondère les buts. Il se peut que certains chercheurs aient peur de perdre le confort relatif du travail instrumentalisé par des buts sur lesquels on ne réfléchit pas. Mais la majorité d'entre eux saura reconnaître que le temps passé par les sociétés à réfléchir la science et apprivoiser la technique est du temps gagné, y compris pour la connaissance. Redonnons-nous les moyens de rendre les orientations de la recherche – notamment quand elle porte sur des techniques génériques fondamentales comme les biotechnologies et les nanotechnologies – indépendantes des intérêts d'investisseurs qui ne visent que la création ou le maintien de rentes de monopole. Au premier rang de ces moyens se trouve le statut de bien commun pour toute connaissance portant sur ces techniques. Comment peut-on même imaginer de tenir un débat sociétal et de prendre des décisions politiques relatives à la recherche sur les cellules souches ou sur les médicaments ciblés à partir de caractéristiques génétiques, alors que des éléments clés des connaissances correspondantes et de leurs outils concrets – les

CAUSE COMMUNE

lignées de cellules ou des séquences génétiques associées à des fonctions – seraient propriété d’acteurs particuliers (privés ou publics-privés) ?

Une fois cette condition réunie, il nous faudra construire le plus difficile, le langage et les outils du débat sur ces questions, les moyens de pondérer l’incomparable. Mais lorsque nous aurons appris à soumettre ces choix à la délibération dans un contexte de biens communs, on s’apercevra que nos sociétés deviennent capables d’explorer de nouvelles voies. La poursuite des savoirs redeviendra symbole d’espoir, et la construction des solidarités humaines rendra acceptables quelques incertitudes et quelques risques qui seraient intolérables si nous restions dans l’univers des privilèges en état de siècle.

Glossaire

BIENS COMMUNS. Toute « chose » ou entité immatérielle à laquelle on a décidé de donner un statut de propriété commune, de la faire appartenir à tous, parce qu'elle n'appartient à personne. Dans le sens moderne, la propriété commune est universelle, elle est celle de l'humanité. Dans le sens ancien, il s'agissait souvent de la propriété d'une communauté restreinte. À ne pas confondre avec les biens publics dans le sens d'objets d'une propriété publique (gérée par des institutions publiques).

BIENS PUBLICS. Deux sens sont à considérer :

- Pour les économistes, les biens publics sont des biens non rivaux (c'est-à-dire que l'usage par une personne n'en diminue pas la disponibilité pour d'autres) et non excluables (c'est-à-dire qu'il n'est pas possible d'empêcher quelqu'un de s'en servir sans en priver tout le monde). Il s'agit de notions relatives : des biens comme l'air sont apparemment non rivaux, mais l'usage peut en diminuer la qualité ou l'état, ce qui les rend en pratique rivaux. Dire qu'un bien n'est pas « excluable » implique « pas excluable sans recourir à des mesures absurdes ou inacceptables ».

CAUSE COMMUNE

- Dans le langage commun, on parle souvent de biens publics pour signifier « biens communs gérés par la puissance publique ».

BIENS COMMUNS INFORMATIONNELS. Bien communs qui peuvent être créés, échangés et manipulés sous forme d'information, et dont les outils de création et le traitement sont souvent eux-mêmes informationnels (logiciels). Il peut s'agir de données, de connaissances, de créations dans tous les médias, d'idées, de logiciels. Les biens communs informationnels sont des biens publics parfaits au sens économique, contrairement aux biens communs physiques, qui gardent toujours une part de rivalité ou d'excluabilité.

BREVET. Un brevet, au sens contemporain, est un monopole accordé (pour vingt ans au moins) sur l'exploitation (production ou usage) d'une invention. Mais qu'est-ce qu'une invention ? Au départ, il s'agissait seulement d'objets ou de procédés de production physiques. Les tenants d'une généralisation de la brevetabilité ont étendu la définition et y incluent des idées, des informations, des connaissances et des découvertes.

BREVETABILITÉ. Délimitation de ce qui est ou non brevetable.

COPYLEFT. Usage du copyright pour garantir qu'un logiciel ou une création informationnelle auxquels on a décidé de donner le statut de biens communs ne peuvent être réappropriés à travers leurs modi-

GLOSSAIRE

fications ou inclusions dans d'autres éléments. Une clause de copyleft oblige ceux qui redistribuent le bien commun (tel que ou modifié) à lui conserver également le statut de bien commun.

COPYRIGHT. Dans le droit anglo-saxon, désigne la partie patrimoniale des droits d'auteur.

DROITS D'AUTEUR. Droits accordé aux auteurs sur ce dont ils sont les auteurs. Ils comportent deux parties :

- les droits patrimoniaux, qui portent sur la représentation et la reproduction, la réutilisation, etc. ;
- les droits moraux, qui incluent l'attribution (reconnaissance de l'identité de l'auteur, seul droit moral reconnu mondialement), le respect de l'intégrité de l'œuvre, et certains droits très contestés comme le droit de retrait.

Les droits d'auteur sont souvent présentés comme des droits restrictifs (droits d'interdire). Mais ce n'est pas leur nature indépassable.

DROITS POSITIFS. Droits conçus comme accès à des capacités (« droit à faire ou obtenir ») et non comme droits restrictifs. À ne pas confondre avec le droit positif dans le sens de droit matériel tel qu'inscrit dans les textes et la jurisprudence (qui s'oppose à un éventuel droit naturel).

DROITS RESTRICTIFS. Droits conçus comme droits d'interdire ou de restreindre.

LICENCE. Notice définissant des droits d'usage d'un logiciel ou d'une création soumise à droit d'au-

CAUSE COMMUNE

teur. Suivant les cas, une licence sera interprétée comme une simple permission ou comme un contrat (auquel l'utilisateur doit donner son assentiment).

LOGICIEL. Texte ou autre «encodage d'information» qui peut être interprété comme spécifiant un traitement d'information. S'oppose à matériel (au sens de matériel informatique, ordinateur). On parle de façon équivalente de programme d'ordinateur. Lorsqu'un logiciel ou un programme est exécuté dans un ordinateur, son potentiel d'interprétation comme traitement d'information se réalise. On dit alors qu'il est exécuté. Comme les logiciels sont de l'information, on peut combiner des logiciels pour faire d'autres logiciels d'une façon qui reste impossible dans le domaine des machines physiques.

LOGICIELS LIBRES. Logiciels auxquels leurs auteurs ont choisi de donner le statut de biens communs. Ils utilisent pour cela leurs droits d'auteur, démontrant par là que le droit à donner des libertés en est une composante importante. Soixante à soixante-dix pour cent des logiciels libres sont sous licence copyleft (c'est-à-dire que ce sont des biens communs protégés contre la réappropriation).

Bibliographie

- [1] AIGRAIN Philippe, «2000 ans d'automates», *Science et Avenir*, hors série 49, p. 6-15, 1985.
- [2] AIGRAIN Philippe, «Droits intellectuels positifs et échanges d'information», 2000. La version anglaise de ce texte a été publiée dans le livre *CODE*, MIT Press, à paraître en 2005. La version française est accessible à <http://www.freescape.eu.org>.
- [3] AIGRAIN Philippe, «Vers une coalition des biens communs», *Libération*, 25 août 2003.
- [4] AIGRAIN Philippe, GHOSH Rishab, PASSET René et SOETE Luc, «The ecology of information exchanges», Philippe Aigrain et John Browning, éd., *IST'98 Conference*, Vienne (Autriche), 1988. Le contenu des discussions est accessible à <http://www.debatpublic.net/infoexchangeecologysite>.
- [5] AIGRAIN Philippe et LAMBERT Erik, «Du calcul à l'informatique : fondements historiques et scientifiques», *Encyclopédie autodidactique Quillet*, volume 7, p. 12-50, 1988.

CAUSE COMMUNE

- [6] AUSUBEL Jesse H. et GRÜBLER Arnulf, « Working less and living longer : Long-term trends in working time and time budgets », *Technology Forecasting and Social Change*, 50, p. 113-131, 1995.
- [7] BACKUS John, « Can programming be liberated from the von Neumann programming style : A functional style and its algebra of programs », *Communications of the ACM*, 21 (8), p. 613-641, août 1978, ACM Turing Award Lecture.
- [8] BAKER Dean, « Financing drug research : What are the issues ? », septembre 2004. Édité par le Center for Economic and Policy Research, accessible à http://www.cepr.net/publications/patents_what_are_the_issues.htm.
- [9] BENKLER Yochai, « Property, commons and the First Amendment : Towards a core common infrastructure », mars 2001, White Paper for the Brennan Center for Justice, accessible à <http://www.benkler.org/WhitePaper.pdf>.
- [10] BENKLER Yochai, « Coase's penguin, or Linux and the nature of the firm », *Yale Law Journal*, 4, juin 2002, accessible à <http://www.benkler.org/CoasesPenguin.PDF>.
- [11] BERLAN Jean-Pierre, « Quelle politique semencière ? », 2001, accessible à <http://perso.wanadoo.fr/jpe.berlan/articles/ocl.htm>.
- [12] BERLAN Jean-Pierre et LEWONTIN Richard, « OGM ou CCB ? », *Le Monde*, 18 juin 2004.

BIBLIOGRAPHIE

- [13] BOLLIER David, *Silent Theft : The Private Plunder of our Common Wealth*, Routledge, 2002.
- [14] BOVET Philippe et PLOYE François, « Repenser le transport routier », *Libération*, 29 janvier 2002.
- [15] BOYLE James, « The second enclosure movement and the construction of the public domain », 2003, accessible à <http://james-boyle.com>.
- [16] BRAUDEL Fernand, *Civilisation matérielle, économie et capitalisme*, Armand Colin, 1986.
- [17] BRYNJOLFSSON Erik, « The productivity paradox of information technology : Review and assessment », *Communications of the ACM*, 36 (12), décembre 1993, accessible à <http://ccs.mit.edu/papers/CCSWP130/ccswp13.html>.
- [18] CASTELLS Manuel, *L'Ère de l'information*, Fayard, 1988-1998.
- [19] CHANG Ha-Joon, *Kicking Away the Ladder : Development Strategy in Historical Perspective*, Anthem Press, 2002.
- [20] CHANG Ha-Joon, « IPR evolution and North/South trade », juillet 2004, 17th International School of Economic Research, accessible à <http://www.econ-pol.unisi.it/iser.html>.
- [21] CLARK David, « The design philosophy of the DARPA Internet protocols », août 1988.

CAUSE COMMUNE

- [22] COMMITTEE FOR ECONOMIC DEVELOPMENT, «The digital economy : Promoting competition, innovation and opportunity», 2001, accessible à <http://www.ced.org/projects/ecom.shtml>.
- [23] CONDRY John, «Thief of time, unfaithful servant», *Daedalus*, 122, p. 259-278, hiver 1993.
- [24] CROWE Beryl, «The tragedy of the commons revisited», Garrett Hardin et John Baden, éd., *Managing the Commons*, W. H. Freeman, 1969.
- [25] DELMAS-MARTY Mireille, «Les biens publics mondiaux», mars 2004, communication au Collegium international éthique, scientifique et politique.
- [26] DEWEY John, *Le Public et ses problèmes*, Farrago, 2003 (édition originale en 1927).
- [27] EAMES Charles et Ray, *A Computer Perspective*, Harvard University Press, 1973-1990.
- [28] EISENBERG Rebecca, «Patenting the human genome», *Emory Law Journal*, 721, 1990.
- [29] E-LIVING LIFE IN A DIGITAL EUROPE, «D11-1 : ICT uptake and usage : Panel data analysis», janvier 2004, accessible à <http://www.eurescom.de/e-living>.
- [30] FERRY Jean-Marc, «Revenu de citoyenneté, droit au travail, intégration sociale», *Revue du Mauss*, 7, p. 115-134, 1996.
- [31] GHOSH Rishab Aiyer, «Cooking pot markets : An economic model for the trade in free goods

BIBLIOGRAPHIE

- and services on the Internet», *First Monday*, mars 1998, accessible à http://www.firstmonday.dk/issues/issue3_3/ghosh.
- [32] GORZ André, *L'Immatériel : connaissance, valeur et capital*, Galilée, 2003.
- [33] GROUPE DE LISBONNE, *Limites à la compétitivité*, La Découverte, 1995.
- [34] GUÉDON Jean-Claude, *In Oldenburg's Long Shadow : Librarians, Research Scientists, Publishers, and the Control of Scientific Publishing*, ARL, Toronto, Ontario, 2001.
- [35] HARDIN Garrett, «The tragedy of the commons», *Science*, 162, p. 1243-1248, 1968.
- [36] HATZFELD Jean, *Dans le nu de la vie : récits des marais rwandais*, Seuil, 2000. Voir aussi, du même auteur chez le même éditeur : *Une saison de machettes*, 2003.
- [37] HAUBEN Michael, «History of Arpanet», accessible à <http://www.dei.isep.ipp.pt/docs/arpa.html>.
- [38] HIMANEN Pekka, *L'Éthique hacker et l'esprit de l'ère de l'information*, Exils, 2001.
- [39] HUFFMAN Douglas A., «A method for the construction of minimum redundancy codes», *Proceedings of the IRE*, 40, p. 1098-1101, hiver 1952.
- [40] ILLICH Ivan, *Une société sans école*, Seuil, 1971 ; in *Œuvres complètes*, vol. 1, Fayard, 2004.

CAUSE COMMUNE

- [41] ILLICH Ivan, *Némésis médicale*, in *Œuvres complètes*, vol. 1, Fayard, 2004.
- [42] KAHN Robert E. et CERF Vinton, «What is the Internet (and what makes it work)», décembre 1999, accessible à http://glo-bal.mci.com/us/enterprise/insight/cerfs_up/internet_history/whats.xml.
- [43] KNUTH Donald, *The Art of Computer Programming*, Addison-Wesley Professionnal, 1999, deuxième édition en 3 volumes.
- [44] LAÏDI Zaki, «La propriété intellectuelle à l'âge de l'économie du savoir», *Esprit*, novembre 2004.
- [45] LANGE David, «Recognizing the public domain», *Law and Contemporary Problems*, 147, 1981.
- [46] LATRIVE Florent, *Du bon usage de la piraterie : culture libre, science ouverte*, Exils, 2004.
- [47] LESSIG Lawrence, *CODE and Other Laws of Cyberspace*, Perseus Books Group, 1999.
- [48] LESSIG Lawrence, *The Future of Ideas : The Fate of the Commons in a Connected World*, Random House, 2001.
- [49] LESSIG Lawrence, *Free Culture : How Big Media Uses Technology and the Law to Lock Down Culture and Control Creativity*, The Penguin Press, 2004.

BIBLIOGRAPHIE

- [50] LOVELACE Ada, «Notes by the translator to the memoir of Luigi Federico Menabrea “Esquisses de la machine analytique de Charles Babbage” ». On doit au remarquable site Fourmilab de John Walker d’avoir rendu disponible ces notes pour tous. Elles sont accessibles à <http://www.fourmilab.ch/babbage/sketch.html>.
- [51] MALKIN Gary Scott, «Who’s who in the Internet, biographies of IAB, IESG and IRSG members», mai 1992, accessible à <http://www.faqs.org/rfcs>.
- [52] McLuhan Marshall, *Pour comprendre les médias*, Seuil, 1972 (paru en anglais en 1964).
- [53] MÉDA Dominique, *Le Temps des femmes : pour un nouveau partage des rôles*, Flammarion, 2001.
- [54] NIJAR K., «America’s use of section 301 in influencing international intellectual property rights», accessible à https://www.kent.ac.uk/law/undergraduate/modules/ip/handouts/ip_dissertations/Diss-Nijar.doc.
- [55] OBERHOLZER Felix et STRUMPF Koleman, «The effect of file sharing on record sales : An empirical analysis», mars 2004, accessible à <http://www.unc.edu/cigar>.
- [56] PASSET René, «L’émergence de l’immatériel», *Transversales Science Culture*, 45, 1997.
- [57] PASSET René, *L’Économique et le vivant*, Economica, 1996 (première édition en 1979).

CAUSE COMMUNE

- [58] PASSET René, *Éloge du mondialisme par un « anti » présumé*, Fayard, 2001.
- [59] PETRELLA Riccardo, *Le Bien commun*, Labor, 1998.
- [60] PIGNARRE Philippe, *Le Grand Secret de l'industrie pharmaceutique*, La Découverte, 2003.
- [61] POLANYI Karl, *La Grande Transformation : aux origines politiques et économiques de notre temps*, Gallimard, 1983 (l'édition originale date de 1944).
- [62] PRONY Marie Riche de, « Éclaircissements sur un point de l'histoire des grandes tables trigonométriques », *Mémoires de l'Institut*, 5, mémoire lu à l'Institut le 16 germinal, an IX.
- [63] RAYMOND Eric, « The cathedral and the bazaar », accessible à <http://catb.org/esr/writings/homesteading/cathedral-bazaar>.
- [64] RIFKIN Jeremy, *The Age of Access : The New Culture of Hypercapitalism Where All of Life Is Paid-For-Experience*, J. P. Tarcher, 2000. Traduit en français sous le titre *L'Âge de l'accès*, Pocket, 2002.
- [65] ROBIN Jacques, *Changer d'ère*, Seuil, 1989.
- [66] ROSNAY Joël de, *L'Homme symbiotique*, Seuil, 1995.
- [67] ROYAL Ségolène, *Le Ras-le-bol des bébés zappeurs*, Robert Laffont, 1989.

BIBLIOGRAPHIE

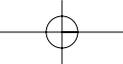
- [68] SALTZER Jerome, REED David et CLARK David, «End-to-end arguments in system design», *ACM Transactions in Computer Systems*, 2 (4), p. 277-288, 1984. Présenté à l'origine à la 2nd International Conference on Computing Distributed Systems en avril 1981.
- [69] SCHERER Eric, «Global welfare in pharmaceutical patenting», *The World Economy*, juillet 2004.
- [70] SELL Susan, *Power and Ideas : North-South Politics of Intellectual Property and Antitrust*, Suny Press, Albany, NY, 1998.
- [71] SHIRKY Clay, «Social software and the politics of groups», accessible à <http://www.shirky.com/writings>.
- [72] SINGH J. P., «Wiggle rooms : New issues and North-South negotiations during the Uruguay Round», novembre 2003. Préparé pour la conférence sur les pays en développement et les processus de négociations commerciales de la Cnuced, consultable à <http://www.ruig-gian.org>.
- [73] SMITH David Eugene, *History of Mathematics*, Dover, 1925 (republié en 1958). Voir le volume 2, p. 447.
- [74] STARR Paul, «The electronic commons», *The American Prospect*, 11 (10), 2000, accessible à <http://www.prospect.org/print/V11/10/starr-p.html>.
- [75] STIEGLER Bernard, *La Technique et le temps*, Galilée, 1994-2001.

CAUSE COMMUNE

- [76] STIEGLER Bernard, *Aimer, s'aimer, nous aimer : du 11 septembre au 21 avril*, Galilée, 2003.
- [77] STIEGLER Bernard, *Passer à l'acte*, Galilée, 2003.
- [78] STIGLITZ Joseph E., «La libéralisation a été programmée par les pays occidentaux pour les pays occidentaux», *Le Monde*, 5 novembre 2001.
- [79] SUE Roger, *Temps et ordre social : sociologie des temps sociaux*, PUF, 1994.
- [80] «The right to good ideas», *The Economist*, éditorial, 23 juin 2001.
- [81] TURNER Mark, «Vivendi boss to lead war on piracy», *Financial Times*, 12 octobre 2004.
- [82] TURNER Ted, «My beef with big media», *Washington Monthly*, juillet-août 2004, accessible à <http://www.washingtonmonthly.com/features/2004/07/0407.turner.html>.

Liste des encadrés

Machines universelles	51
L'informationnel, la production et le biologique ...	54
Représentations à plusieurs niveaux :	
l'exemple de la musique	69
Les mécanismes du	
capitalisme informationnel	81
Les semences « hybrides » et	
l'asservissement des agriculteurs	82
La concentration des médias	92
Trente ans de frénésie d'appropriation	100
Brevetabilité des logiciels et méthodes	
de traitement de l'information	103
L'alternative des médias coopératifs	116
L'archivage sociétal des radios publiques	117
Les publications scientifiques en accès libre	
et la science ouverte	120
L'argumentaire de scientifiques européens	
contre la brevetabilité des logiciels et	
traitements de l'information	133
La justification fondamentaliste	
de la propriété intellectuelle	150
Les batailles du riz	168
Ronald Coase et l'analyse	
des coûts de transaction	206



Table

Préface	11
CHAPITRE 1	
Deux mondes en un	19
<i>Première observation : Wikipedia</i>	20
<i>Deuxième observation : les multinationales de l'information en guerre contre leurs clients</i>	22
<i>Les deux mondes</i>	23
<i>Aperçu</i>	29
CHAPITRE 2	
D'où vient la rupture ?	
L'information et ses techniques	39
<i>Quelques objets techniques de plus, ou bien une nouvelle civilisation ?</i>	39
<i>Généalogie miniature</i>	44
<i>Machines universelles</i>	47
<i>Et la communication ?</i>	57
<i>Asservissement ou libération ?</i>	63
<i>Nature de la rupture informationnelle</i>	66

CAUSE COMMUNE

CHAPITRE 3

Une tragédie en quatre actes	73
<i>Acte I – L'émergence silencieuse des biens communs informationnels</i>	73
<i>Acte II – Frénésie de l'appropriation</i>	79
INDUSTRIES DE LA PROPRIÉTÉ, 79 – CONTRE- RÉVOLUTION IDÉOLOGIQUE, 94 – TRENTE ANS DE FRÉNÉSIE, 99	
<i>Acte III – Les biens communs deviennent conscients d'eux-mêmes</i>	107
LOGICIELS LIBRES, 108 – L'EXPLOSION DES BIENS COMMUNS INFORMATIONNELS, 115 – VERS LES BIENS COMMUNS ARTISTIQUES, 121	
<i>Acte IV – La grande collision</i>	125

CHAPITRE 4

Retour aux sources : reconstruire les droits	137
<i>Tragédie des enclosures</i>	138
<i>Droits intellectuels positifs : une Constitution pour l'ère informationnelle</i>	141
DÉLIQUESCENCE, 141 – LE CONTENU DES DROITS INTELLECTUELS POSITIFS, 145 – LES DROITS INTELLECTUELS POSITIFS COMME CONDITION DE LA DÉMOCRATIE, 154	

CHAPITRE 5

Quelle planète informationnelle?	159
<i>Le Sud s'en mêle</i>	159
<i>Le développement par les biens communs informationnels</i>	174

CAUSE COMMUNE

<i>Un nouveau regard sur les biens communs physiques</i>	176
<i>Le rôle de l'État à l'égard des biens communs</i> ..	177

CHAPITRE 6

Civilisation immatérielle, économie et capitalisme	181
--	-----

<i>Petite exploration de la complexité</i>	182
--	-----

<i>Le quatrième niveau des échanges</i>	186
---	-----

CHAMPS DE L'ÉCONOMIE, 188 – TEMPS DES ACTIVITÉS, 194 – MARCHANDISATION OU AFFRANCHISSEMENT ?, 199 – BIENS PUBLICS SOCIAUX, 201

<i>La production sociétale</i>	203
--------------------------------------	-----

<i>Écologie humaine des échanges d'information</i>	208
---	-----

ET LES CRÉATIONS CULTURELLES ?, 211

<i>Couplages avec l'économie monétaire</i>	216
--	-----

LE FINANCEMENT DE L'ÉCOSYSTÈME INFORMATIONNEL, 216 – DEVENIR DE L'ÉCONOMIE, DE LA MONNAIE ET DE L'IMPÔT, 219

<i>Soutenabilité de l'écosystème informationnel</i>	222
--	-----

GENRES, 223 – INFORMÉDUCATION, 227

CHAPITRE 7

Propositions	231
--------------------	-----

<i>Redéfinir les arbitrages fondamentaux entre biens communs et propriété</i>	232
---	-----

<i>Conséquences dans les secteurs touchés par le capitalisme informationnel</i>	239
---	-----

L'INNOVATION DANS LES INDUSTRIES MIXTES, 239

– FISCALITÉ DU CAPITAL INFORMATIONNEL, 242

<i>Autonomiser l'écosystème informationnel</i>	247
--	-----

<i>Reconquérir le temps humain (la réduction du temps consacré à la télévision comme politique sociale fondamentale)</i>	252
<i>De nouvelles alliances entre société et État</i>	256
<i>Pour la route</i>	261

Glossaire	265
Bibliographie	269
Liste des encadrés.....	279

Cet ouvrage a été composé en Times par Palimpseste à Paris

